

ESPRIT

ET

GÉNIE

DE

M. LINGUET,

AVOCAT AU PARLEMENT
DE PARIS.



A LONDRES,

M. D C C. L X X X.

*61-898



L'ESPRIT
DE
M. LINGUET.

DU DROIT NATUREL.

ON se permet encore aujourd'hui au milieu de nos conventions sociales, de reparler de ce droit naturel. On le trouve souvent rappellé dans les livres savans de nos Jurisconsultes. Mais il est évident que l'espece de droit, qu'on veut bien honorer de ce beau nom, n'est point celui qui le mérite. Le prétendu droit naturel qui subsiste parmi nous est une production factice, absolument étrangere à la nature, & due toute entiere à l'art qui lui a donné la naissance.

Il n'existe pas le moindre vestige du premier dans la société. Il est même in-

compatible avec elle, & l'un emporte nécessairement la destruction de l'autre. L'essence du droit naturel est une liberté indéfinie. Celle du droit social est la privation entière de cette première liberté. S'il en subsistoit encore la moindre partie après la formation des sociétés, quel pouvoir auroient les loix sur cette partie qui ne leur seroit point soumise ? L'état de la nature n'admet ni juges, ni prohibitions, ni propriétés : si l'indépendance qui le constitue se soutenoit relativement à quelqu'un de ces objets, comment s'y prendroit-on pour prouver la validité des ordonnances qui concernent tous les autres ?

Leur but est d'empêcher que personne ne puisse se soustraire à leur autorité. Elles travaillent à soumettre tous les hommes, de quelque état qu'ils soient, dans quelque occasion que ce soit. Il faut donc qu'elles leur ôtent, sans exception, l'usage de leur volonté. Il faut qu'elles les dépouillent de toute espèce de droit qui contrediroit celui qu'elles établissent, qu'elles ne leur laissent aucune issue pour se dérober à l'assujettissement où elles les réduisent.

Si une prison a vingt portes, il ne suffit pas d'en fermer, d'en cadenasser,

exactement dix-neuf, puisque tous les prisonniers se sauveront par la vingtième qui resteroit seule ouverte. De même si la société ou les loix ne s'empareroient d'abord entièrement de toutes les facultés de l'homme, si elles n'anéantissoient sans retour cette indépendance originelle qu'il a reçue de la nature, ce seroit bien en vain qu'on lui intimeroit des ordres. Il resteroit toujours le maître de les éluder, en vertu de cette portion de libre arbitre politique, ou nous supposons qu'il se seroit maintenu.

Aussi la première opération de la société est-elle de l'en priver sans ressource. Quoique disent les Jurisconsultes, leurs traités du droit naturel, sont tous des traités de servitude. Ce sont les épitaphes de ce droit, & la terre entière est son tombeau. Il n'y a pas de lieu dans le monde, où l'on ne puisse dire en parlant de lui, *hic jacet*.

DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Tout dérive de la propriété : il n'y a rien dans le monde qui n'y ait rapport.

C'est une vérité que les Princes & leurs Conseils ne méditent peut-être pas

assez. Du haut de leur gloire, ils sentent rarement quelle influence peut avoir sur leur propre état celui des sujets qu'ils gouvernent : ils ne sont pas convaincus de la nécessité qu'il y a pour eux de veiller à ce que ce peuple qu'ils écrasent, jouisse au moins en paix de son mince héritage, & de la protection qu'ils doivent donner à la jouissance de chaque particulier, pour conserver la jouissance générale qui ne leur est attribuée que pour cet objet.

De toutes les opérations politiques, c'est pourtant la plus importante. Les plus superbes vaisseaux périssent en peu de temps, dit-on, si l'on n'a soin de donner de l'eau douce à boire aux rats qui habitent le fond de cale, parce qu'ils percent le bordage dans l'espérance d'en trouver dehors. De même les gouvernemens les plus brillans sont bientôt renversés, si la propriété des peuples n'est pas tranquille. Le pouvoir des Rois n'est assuré qu'autant que les possessions de leurs sujets sont solidement affermies : & la raison en est bien simple ; c'est qu'ils possèdent tout au même titre.

Les Royaumes appartiennent à leurs maîtres, comme une ferme est à moi. L'un a été dévolu à eux ou à leurs an-

cêtres, par le même principe que l'autre aux miens. Nos titres de jouissance & de propriété sont les mêmes : c'est-à-dire, une force, une violence primitive, légitimées ensuite par la prescription.

Si l'on remontoit à la tige de la propriété successivement transmise aux Rois, on n'en trouveroit pas d'autre que la violence du possesseur originaire qui s'en est emparé, & la prescription qui a couvert, consacré cette violence. Mais chacun de ceux qui en ont successivement possédé & transmis l'objet, n'a pas pu communiquer à son cessionnaire, plus de droit qu'il n'en avoit reçu du sien, ni un droit d'une autre nature ; de sorte que la possession la plus légitime, la plus sacrée aujourd'hui, porte par un bout sur l'usurpation la plus criante. Il est clair cependant qu'il faut la respecter, & quiconque la viole devient coupable envers la société.

Il en est exactement de même des Rois, leur propriété a un objet moins borné : leur possession englobe toutes les possessions particulières ; voilà la seule différence ; du reste son principe est le même. En mettre en question la légitimité ou l'étendue, c'est ouvrir la porte à toutes

les especes de désordres. Quiconque oseroit entreprendre d'approfondir la source des droits attachés à la Souveraineté, pour en démontrer l'injustice, ébranleroit la société entiere. Ceux des particuliers n'auroient plus aucune certitude. Le Prince est la clef de la voute. En la déplaçant, on occasionne nécessairement la destruction de tout l'édifice.

C'est s'abuser volontairement & dangereusement que de supposer un pacte, une convention libre entre les sujets & les Princes. Cette illusion, si par malheur elle étoit rédigée en principe, & réalisée dans la pratique, seroit le signal des plus horribles calamités sur la terre.

L'intérêt du grand nombre est que l'état soit calme, & l'autorité du Prince reconnue sans contestation; qu'elle ne dépende pas d'une foule de petits tyrans qui la morcelleroient pour l'usurper & qui sous prétexte de protéger le peuple, ne s'accorderoient que pour en partager les dépouilles. Aussi n'a-t-on point mis de condition au droit de commander, ni à la promesse d'obéir. Il y auroit, dans cet engagement réciproque, des droits de périls infinis, & une utilité moins que médiocre.

Quoiqu'on en dise, les Souverains

jouissent, parce qu'ils jouissent. L'exercice même de leur Puissance en est le titre. S'ils en abusent, malheur à eux sans doute. Mais enfin ils ne sont justiciables d'aucune sorte de Tribunal. On ne sauroit leur demander de compte, parce que personne n'en a le droit. Il y auroit plus de risque dans les débats qui précéderaient, ou amèneraient la correction, que dans la patience qui y supplée.

Quand cet état des choses seroit un abus, comme il tient à l'origine des institutions sociales, comme il en est inséparable, il n'est pas possible de le changer. Vouloir avoir des Rois autres que ceux que l'on a, dénaturer leur pouvoir, le restreindre, l'é luder, c'est commettre autant de crimes contre la possession générale : ce sont autant de coups funestes portés à la société qui réside & souffre en leur personne.

Cependant au milieu de cette indépendance absolue, il ne faut pas croire qu'ils soient sans frein. Ils en reçoivent un de la nature des choses, & un plus terrible, plus efficace cent fois, un qui les assujettit bien autrement que ces prétendus traités. Ceux-ci ne feroient que des semences de divisions, & la ruine de la justice; au lieu que le frein dont

je parle est le gage de la paix, & le maintien de l'équité. C'est précisément cette parité de titre, cette ressemblance évidente du droit qu'ils ont sur leurs sujets, avec celui qu'ont leurs sujets, chacun sur leurs biens particuliers. Comme tous sont de la même espèce, ils ne peuvent se soutenir que par les mêmes moyens : comme l'un résulte de l'autre, le premier ne sauroit être affermi si le second ne l'est pas.

Le Souverain est le Berger d'un grand troupeau. Il le gouverne sans contradictions avec le secours de ses chiens qui mordent quelquefois les brebis. Il s'en approprie les toisons, & vit de leur lait. Mais s'il n'a pas soin de les défendre des loups, s'il les égorge pour lui-même, ou qu'il les laisse dévorer par ses dogues; s'il les écarte du pâturage, ou qu'il leur ôte leur subsistance, il se prive lui-même de la fienne : il se ruine de gaieté de cœur. Il doit bien sentir qu'il ne fera riche qu'en les ménageant : c'est son bien à la vérité : mais en les détruisant il se fait autant de mal qu'à elles : il se perce lui-même du couteau avec lequel il les égorge.

Il y a plus : les troupeaux d'hommes sont doués d'un entendement qui les

rend d'une toute autre nature que ceux de moutons. Ils ont des passions bien plus vives. Ils ont eux-mêmes des intérêts qui les meuvent, & une raison qui les éclaire. Ils s'en servent pour apprécier la conduite de leur Berger.

Tant qu'il n'emploie sa houlette & ses chiens qu'à les rassembler sur la prairie, où ils couroient du risque en se dispersant ; tant qu'il se borne à jouir, avec délices, d'une vie commode, ou d'une tranquillité oisive, & sur-tout tant qu'il ne souffre point qu'on envahisse la portion du pâturage que leur industrie ou le hasard de la naissance leur ont assignée ; ils le respectent, ils lui obéissent avec soumission quelque dure que soit sa façon de les régir, quelque impitoyable que soient les gardiens subalternes qu'il charge de l'exécution de ses volontés.

Mais s'il s'arroge le pouvoir de les bannir arbitrairement de ce pâturage ; s'il veut disposer des portions à sa fantaisie ; s'il trouble l'ordre, & viole le droit qui y a posé des bornes, alors on remonte à l'origine du bien : tout le troupeau se souleve. Ces moutons si doux deviennent des lions acharnés : ils rentrent dans leur dépendance primitive :

la force l'a leur a ôtée : la force la leur rend. Elle devient le remède aux abus qu'elle a causés. C'est la lance d'Achille, qui guérit les blessures qu'elle a faites. C'est elle qui a formé les gouvernemens ; c'est elle qui les change.

C'est alors qu'on voit arriver ce qu'on appelle les révolutions : c'est une maladie qui attaque tous les gouvernemens, dès qu'ils oublient le régime dont leur durée dépend, dès qu'ils compromettent la possession universelle du Prince, en donnant atteinte à la jouissance privée des particuliers ; c'est-à-dire, dès qu'ils cessent de suivre avec rigueur les loix civiles, qui établissent la propriété en tout genre.

C'est toujours leur danger qui est la source & l'occasion des émeutes. Ce n'est que sous les Souverains injustes à cet égard, qu'arrivent ou se préparent les révoltes. Un tyran équitable relativement à l'administration de la justice distributive, quelque cruel qu'il soit, peut être sûr de mourir tranquille : au contraire, un Roi dont les caprices troublent l'ordre des possessions civiles, règne rarement avec sécurité, quelques vertus qu'il possède d'ailleurs.

Et il ne faut pas croire que ce soit de

sa bonté qu'on abuse, quand on l'insulte : il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse attribuer à sa foiblesse les outrages qu'on lui fait : non. La véritable cause de son malheur, c'est qu'il a lui-même rendu sa possession douteuse en violant celle de ses sujets : c'est que son titre n'est pas plus valable que le leur : c'est que l'un est réciproquement la caution, & le soutien de l'autre : c'est que je ne vous appartiens, que parce que d'autres choses m'appartiennent.

Le fondement de ma dépendance envers vous qui êtes au-dessus de moi, est mon pouvoir sur d'autres objets qui sont au-dessous. Comment m'attacherez-vous à votre empire ? de quel manière me liez-vous à l'obéissance que vous exigez de moi ? N'est-ce pas en m'assurant la jouissance des biens que j'ai, ou du moins en me présentant l'espérance de jouir de ceux que je pourrai avoir un jour ? Comment se feroit-on obéir d'un homme qui ne posséderoit rien, & qui renonceroit sincèrement à rien posséder ? Il faudroit le tuer, & alors même il n'obéiroit pas.

Or, si l'injustice du Prince trouble cette jouissance, ou frustrer cette espérance ; si ses caprices l'éluent ; s'ils la rendent

problématique , le lien de l'état est dissous. Toutes les propriétés ensemble , depuis celle du Souverain jusqu'à celle du plus vil de ses vassaux , forment la chaîne qui le compose. Si vous en brisez un anneau , fut-ce le dernier , tout n'est-il pas rompu ? Cette chaîne n'est utile qu'autant qu'elle reste vigoureusement tendue d'un bout à l'autre ; mais à la moindre solution de continuité , elle tombe par terre ; & le côté qui y languit sans action , ne sert qu'à gêner , qu'à embarrasser par son poids celui qui se soutient encore à la muraille dont il ne s'est pas détaché.

La réflexion seule démontre cette vérité : l'expérience la rend encore plus sensible. L'histoire en fournit les preuves les plus convaincantes. On n'y voit par-tout que le véritable appui des trônes , c'est la sécurité avec laquelle les particuliers jouissent à leur ombre de ce qui leur appartient. Ce ne sont point les soldats qui soutiennent les empires : c'est l'équité. Tout l'art de regner se réduit à un point bien court & bien facile : c'est de veiller à ce que la justice soit juste. Il n'y a point de violences que ce soin ne rende supportable : il n'y a pas de vertus que la négligence opposée ne rendent inutiles.

Il ne devroit pas y avoir de différence entre le droit qui donne à un Souverain un grand empire, & celui qui investit un bourgeois de son patrimoine; ces deux propriétés sont de la même nature, & emportent les mêmes prérogatives.

Un principe terrible, mais malheureusement très-vrai, très-nécessaire même, c'est que la force est un droit & un droit véritable; c'est qu'en politique, il légitime, il doit légitimer tout ce qu'il produit, quand la fortune y joint sa redoutable sanction; s'il y a un principe confirmé par l'expérience, c'est assurément celui-là; & s'il y en a un sur lequel les écrivains les plus pacifiques, les Docteurs les plus purs, les plus suivis en morale, aient moins hésité, c'est encore celui-là.

Je ne citerai que la *Fontaine*, devenu depuis peu l'idôle, sur-tout des philosophes ennemis du despotisme, proposé au culte de la nation comme le moraliste le plus distingué qu'elle ait produit: eh bien, ce la *Fontaine*, n'est-il pas l'Auteur du vers devenu proverbe.

La raison du plus fort est toujours la meilleure?

C'est même une nécessité indispensable

que cela soit. Le principe contraire feroit la source des plus horribles abus, & de la confusion la plus déplorable en tout genre. L'administration alors ne feroit qu'une suite de crimes plus atroces les uns que les autres.

Non, mon système n'est ni scandaleux ni nuisible; c'est l'opinion contraire qui est tout-à-la-fois honteuse & funeste. C'est en méconnoissant les effets de la force que l'on se met dans la nécessité de l'employer toujours. En avouant qu'il peut en naître des devoirs légitimes & sacrés, on assure, du moins pour l'avenir, le repos de la société qui l'a éprouvée une fois: mais en niant que ses effets s'épurent quand ils s'éloignent de sa cause, on sème dans tous les états un germe de révolutions qui peut se développer à chaque minute.

Vous me direz que si la théorie est la cause de la sécurité des particuliers, elle ne peut être que l'effroi des Souverains. Le fabre, une fois reconnu pour le père universel & unique de tous les trônes, peut donc, à chaque instant, déployer sa terrible fécondité; & si ces filiations sanglantes sont toutes également autorisées à se choquer, à se dévorer les uns les autres; si la plus robuste &

la plus vorace doit seule être reconnue pour la plus légitime ; c'est faire de ce monde une vallée, non-seulement de larmes, mais de carnage ; c'est livrer tous les Princes à la discrétion du premier audacieux qui aura des talens & du bonheur : voilà ce qu'on ne manquera pas de m'objecter.

Mais point du tout ; c'est au contraire dans la théorie opposée à la mienne ; qu'il est impossible d'échapper à cette affreuse conséquence ; si une Couronne n'est pas légitime, par cela même qu'elle existe ; si quand elle est formée, il est encore permis d'examiner ses titres, il n'y a pas un propriétaire des anciennes qui ne doive trembler pour sa possession, & non pas un particulier qui ne puisse nourrir l'espoir d'en créer de nouvelles.

Car enfin quel est le trône dont la justice pût, sans l'ébranler, visiter les fondemens ? Et quel est le factieux à qui la séduction, l'intérêt, ou le seul amour de la nouveauté, ne donnât pas des partisans ? Si la force n'est pas un droit, de quel front punirez-vous, vous qui n'en avez d'autre que d'avoir employé le premier celui-là ? Mais si en effet, il en résulte des obligations ; si c'est un axiome reçu & consacré, que

les Puissances établies sont des dieux dont il faut baiser les pieds, & ne jamais découvrir la tête, quiconque s'élève contre ce principe, est un coupable qu'il faut réprimer; il n'y a pas de rigueur que son attentat ne justifie.

A la vérité, si le succès le favorise, & que pour châtier des prévarications, ou par des desseins inconnus à notre foiblesse, la providence permette à la fortune de le seconder, il deviendra l'égal du Prince, à l'empire de qui il s'est soustrait : il s'assoiera au rang des maîtres du monde : mais ces brillantes apothéoses seront toujours rares; dans cette carrière glissante, il y a plus de mandrins renversés, étouffés de bonne heure, que de Cromwels ou de *Kouli-Kan*, qui la parcourent jusqu'au bout.

Voilà, je crois, ce qu'il est possible de dire de plus court, de plus clair & de plus certain sur cette matière délicate.

La propriété en elle-même, la propriété foncière, telle que la nature l'a instituée, est indéfinie par sa nature; mais elle est bornée par son objet. Sa nature est d'être utile : dès qu'elle devient nuisible, elle peut, d'après les loix de la raison & de la justice, être modifiée, restreinte, & même détruite.

La propriété générale, étant le lien de l'état, la sauve-garde du repos, du bonheur de tous les particuliers, le seul danger de ce gage précieux sera capable de les émouvoir, & ils ne se méprendront jamais sur cet article essentiel.

Un des caractères de la propriété, c'est de choisir arbitrairement ses agens; c'est de ne pouvoir être exposé à l'obligation d'en confier l'exercice à d'autres mains qu'à celles que le cœur ou l'habitude ont fait préférer.

DU POUVOIR DES PERES.

UN des établissemens les plus utiles à la société est la subordination des enfans à leurs peres. Tous les moyens qui tendent à l'affermir sont bons, & tous ceux qui en opèrent le relâchement sont mauvais, par cela seul qu'ils détruisent une autorité primitive, immédiate, qui pénétre à la fois toutes les parties du corps politique, & y nourrit sans effort la soumission, l'obéissance dont il a besoin pour se maintenir.

La puissance paternelle avec toute son étendue, est beaucoup plus propre que la civile pour éterniser la liaison des dif-

férens degrés de la hiérarchie sociale. Elle agit dans tous les temps & avec la même vigueur. Elle n'a besoin ni d'assistance pour faire respecter ses ordres, ni de formalités pour les transmettre. Ils sont aussi-tôt connus que donnés, & aussi-tôt accomplis que connus. Comme le pouvoir dont ils émanent est presque infini, & que le terrain où il s'exerce est très-borné, l'éloignement ne sauroit les affoiblir, ni la distance les dénaturer. Ils ne peuvent être ni ignorés, ni contredits. Le bras qui en doit diriger l'exécution est toujours à portée de la bouche qui les notifie. Cette position n'admet ni excuses, ni lenteurs, & beaucoup moins de révoltes.

La puissance civile au contraire n'a aucun de ces avantages. Elle est réduite à mouvoir une machine immense avec la même quantité de force qui sert à un chef de famille à en diriger une petite. Mais cette quantité qui suffit & au-delà dans ce dernier cas, est impuissante dans l'autre. Ce n'est que par des efforts redoublés qu'on parvient à y suppléer : & alors la machine ne marche plus d'un mouvement uniforme & doux qui la conserve, mais par de secousses violentes qui la brisent. Tout se fatigue, tout s'a-

se, parce que tout est également tendu.

Quand un Prince commande, il faut qu'un autre fasse exécuter. Il faut des formes pour s'assurer si le commandement vient bien réellement de l'autorité qui a le droit de le faire. Avant qu'on sache ce qu'elle exige, il se passe un temps considérable, qui souvent déconcerte ses projets. La quantité de mains qu'elle est forcée de prendre à sa solde, la gêne encore & la retarde. Elle appréhende toujours de leur remettre des armes trop efficaces. Elle ne peut rien faire seule, & elle tremble de se faire aider par des secours trop puissants. Elle s'affoiblit elle-même dans la crainte de se trouver à la discrétion de ses agens, s'ils venoient à abuser de la portion de pouvoir qu'elle leur confie.

Cette défiance, au fond, est excusable; le seul moyen de se garantir de l'effroi qui la justifie, ce seroit de recourir à l'administration paternelle, & d'en faire l'associé principal de la souveraineté, sa coopératrice inséparable: ce seroit que les Princes appuyassent de toutes leurs forces cette heureuse espece de magistrature qui travaille pour eux, sans même qu'ils le sachent. C'est la seule qui ne puisse jamais devenir dangereuse. Le

hommages dont un pere est l'objet dans sa maison, ne sauroient développer son ambition. Le respect qu'ont les enfans pour lui, quelque loin qu'il soit poussé, n'en fera jamais un usurpateur.

Il est donc évident que si tous les Gouvernemens étoient bien éclairés sur leurs véritables intérêts, ils ne ménageroient rien avec tant de soin que cette prétendue rivale, que leur propre corruption leur apprend à redouter. Au lieu de détruire ses droits, ils se feroient un plaisir & un devoir de les étendre. Ils s'en approprieroient les effets. Tous ces pouvoirs obscurs & répandus dans l'intérieur des familles, deviendroient pour eux autant de leviers dont ils détermineroient aisément l'action. Ils se trouveroient puissans de toutes ces forces dispersées, qui ne se réuniroient que pour leur service.

Ce n'est pas seulement la politique qui conseille cette administration, c'est aussi la justice. Le pouvoir des peres est d'autant plus naturel, que personne ne peut en jouir qu'après y avoir été soumis. C'est la loi du Talion. Malheur à ceux qui n'ont pas d'enfans pour leur rendre le fardeau qu'ils ont porté.

Il est clair encore que les philosophes qui ont désapprouvé cette autorité sacrée,

ont attaqué directement contre leur intention, sans doute, les premiers principes de la société. » L'âge qui amène la
 » raison, dit le célèbre Loke, met par-
 » là les enfans hors du pouvoir pater-
 » nel, & les rend maîtres d'eux-mêmes,
 » en sorte qu'ils sont alors aussi égaux
 » à leurs peres & à leurs meres, par
 » rapport à l'état de liberté, qu'un pu-
 » pille devient égal à son tuteur, après
 » le temps de la minorité réglé par les
 » loix.

Cela pourroit être vrai dans l'état de nature, où la cessation des besoins d'un enfant est aussi celle de ses obligations envers les parens qui l'assistent : mais rien n'est si faux dans l'état civil. Si l'âge de raison suffit pour émanciper les enfans sans réserve, s'il les soustrait sans retour du pouvoir paternel, ce même âge doit donc également anéantir toutes les autres especes d'autorités. Si, dès que je suis en état de me conduire moi-même, je deviens par cela seul, égal à mon pere, pourquoi ne le serai-je pas par la même raison à mon Prince ? Si le développement de mon intelligence & de ma vigueur, brise le joug auquel la société seule m'a soumis relativement à l'Auteur de mes jours, pourquoi le

Chef d'un empire qui n'a rien fait pour moi, auroit-il plus de privilege ? Ses prerogatives cessent au moins en même temps que celle de mon pere, & si mon affranchissement à l'égard de l'un est entier, il doit être encore bien plus complet à l'égard de l'autre. Cette consequence est inevitable, & son danger démontre celui du principe d'où elle suit nécessairement.

La nature ne fait rien d'inutile. Elle se borne à remplir son objet : dès qu'elle y est parvenue, elle ne va point au-delà. Cet objet, c'est principalement la conservation des especes. Voilà sur-tout à quoi elle s'applique, à quoi tendent ses soins. Elle semble n'avoir pas eu d'autres vues, & l'on peut dire hardiment que tout ce qui n'y a pas une relation directe, ne vient pas d'elle.

Que faut-il pour opérer cette conservation ? Rien autre chose que le concours du pere & de la mere pour donner la naissance aux enfans, & l'assiduité de l'un des deux pour les élever, les garantir de tous les dangers auxquels leur foiblesse les expose dans le premier âge. Or, c'est à quoi la nature a pourvu admirablement en donnant aux parens, d'une part, des organes propres à la

génération, & des desirs qui les portent à en faire usage ; en leur faisant un véritable besoin de suivre les uns & d'employer les autres ; en leur inspirant d'ailleurs une tendresse d'instinct, qui maîtrise involontairement, du moins les femelles, dans toutes les especes, & les consacre plus particulièrement à la nourriture, à la sauve-garde de leurs enfans.

Mais il est évident qu'aucune juridiction ne peut suivre de la naissance de ceux-ci, puisqu'il n'est pas possible qu'elle y influe en rien. Le rapport qui existera entre un pere & son fils, quand celui-ci aura reçu le jour, n'en a reçu aucune avec la propagation, puisque le fils respire & vit, avant que le pere puisse lui rien commander, & que le but de la nature étoit uniquement d'engager le premier à donner la vie au second.

Elle ne peut ni ne doit s'inquiéter de ce qui suivra l'instant où le petit parvenu à une vigueur suffisante pourra s'écarter des supports auxquels sa foiblesse l'a tenu attaché. Elle a pris ses mesures pour l'obliger à rendre bientôt à d'autres les soins qu'il a reçus. Tous les êtres vivans sont dans son plan, des fruits qui tendent à germer & à produire des êtres semblables à eux, dès qu'ils sont parve-

nus à la maturité. Peut-on dire qu'il entre dans ce plan d'astreindre la tige qui va bientôt couvrir & parer la terre, à dépendre du germe dont elle est sortie ?

Il en est de même de tous les animaux. Tous ont reçu la vie. Tous, doivent la donner. Tous sont obligés de défendre, de veiller, de nourrir l'individu auquel ils communiquent ce bien douteux, à-peu-près jusqu'à ce qu'il puisse à son tour le communiquer à d'autres : mais leur droit sur lui se borne à protéger sa foiblesse : il s'en faut bien qu'il aille jusqu'à les autoriser à s'approprier la force.

Il a pour but d'écarter de lui les dangers, & non d'aggraver sa misère. La nature ne les a rendus puissants que pour son avantage. Il cesse d'être sujet, dès qu'il cesse d'avoir besoin d'assistance, & l'instant où il se sent en état de pourvoir seul à sa nourriture, & aussi celui où il entre de plein droit en possession de sa liberté.

Il est donc ridicule de prétendre qu'il en puisse être privé par l'acte même qui en est le fondement. Loin que la naissance soit ce qui cause son assujettissement, suivant les loix de la nature, c'est peut-être la circonstance de sa vie où il est

est le plus libre. Il n'est sujet alors qu'au besoin, aux infirmités qui sont le triste appanage de tous ses semblables.

Ses parens, qui n'en sont pas exempts, avoient de plus que lui l'obligation de le mettre au jour : ils gardent encore long-temps après celle de lui conserver l'existence qu'ils lui ont donnée. L'instant où il la reçoit est celui où il est le plus éloigné d'être soumis au même engagement : c'est celui aussi où la nature donne le plus de force aux ressorts secrets qu'elle a disposés dans le cœur de ses parens, & qui les conduisent à lui prodiguer les secours dont il ne peut se passer.

Ce sont eux par conséquent qui se trouvent dans sa dépendance, (toujours à ne considérer que l'état naturel) depuis l'heure où il a vu la lumière, jusqu'à celle où il se détermine à la quitter. C'est lui qui peut être censé exercer sur eux un véritable empire, puisque ce sont eux qui sont condamnés à lui rendre des services pénibles, & pour qui il résulte de sa naissance des devoirs réels. Mais ces devoirs eux-mêmes ne durent, d'une part, qu'autant qu'ils sont nécessaires de l'autre : ils s'évanouissent avec l'enfance, au moins dans l'état de nature ; de

forte qu'au lieu d'en inférer que le pere & la mere ont un pouvoir égal sur l'âge qui la remplace, il faut, par une conséquence toute opposée, dire qu'ils n'en ont ni l'un ni l'autre.

Dans le cours de la nature un homme doit avoir des enfans : s'il n'en a point, le Prince en se mettant à la place de ceux qu'il auroit pû & dû avoir, ne fait aucun tort réel à des héritiers éloignés que la nature exclud, & que la politique peut très-bien se dispenser de rappeler. C'est l'indiscrétion que l'on a eue de les admettre parmi nous, qui a rendu les loix si compliquées en Europe, & qui a fait de la procédure un ulcere rongeur qui y détruit insensiblement tous les empires.

DU DROIT CIVIL ET DU DROIT POLITIQUE.

C'Est bien en vain que l'on a établi des différences entre le droit civil & le droit politique. L'un & l'autre partent de la même source : ils sont freres, ou plutôt ils sont un, s'il est permis de le dire. Les divisions que l'on en fait sont imaginaires. Tous les droits, & sur-tout ces deux-là, se réduisent à être justes, à rendre

à chacun ce qui lui appartient pour conserver le sien propre.

Ce droit-là, encore une fois, est l'abrégé de tous les autres. Il oblige les Princes comme les sujets, précisément par la nature de leur possession. Il ne lie point les premiers, par je ne fais quels filets métaphisiques, & imperceptibles, que le moindre souffle des passions feroit évanouir. Il les enchaîne comme les seconds, par le plus fort de tous les tissus, par leur propre intérêt.

Ils peuvent tout dans leurs états, comme un pere de famille dans sa ferme. Il peut brûler sa maison, abattre ses arbres, arracher ses vignes. Mais que gagnerait-il en se livrant à un délire si destructeur ? De se ruiner lui-même en peu de temps. Voilà à quoi se réduit la puissance illimitée des Souverains, s'ils en font un abus aussi extravagant.

Cette maxime ne favorise pas, comme on le croit, la tyrannie, à beaucoup près ; elle impose aux Rois des obligations bien plus étroites que cette prétendue dépendance où on voudroit les mettre à l'égard de leurs vassaux. Elle ne leur conseille pas seulement d'être justes ; elle les y force. Ce n'est pas un avis qu'elle leur insinue ; c'est un devoir es-

sentiel dont elle leur démontré la nécessité. Ce n'est pas une simple menace qu'elle leur fait, s'ils viennent à le négliger ; c'est une punition aussi infaillible que prompte qu'elle leur remet sous les yeux.

De cet axiome suit une foule de conséquences , toutes instructives , toutes lumineuses , & plus intéressantes encore pour les Princes & leurs Conseils, que pour les particuliers qui leur obéissent. Il s'ensuit que le droit de rendre la justice , n'est pas seulement la plus belle prérogative de la Souveraineté , mais c'en est aussi la plus sûre sauve-garde. Elle est la plus magnifique décoration d'un trône ; mais c'en est aussi la base la plus solide

Le destin des Couronnes dépend de la précision avec laquelle Thémis dirige sa balance. Elles chancelent à la moindre inégalité qui s'y fait sentir. Quand la surcharge vient au point de détruire entièrement la proportion du bassin qui les soutenoit , & qu'il vacille entre les mains de la déesse , elles tombent sur sa terrible épée , contre laquelle elles se brisent.

Delà il suit encore que de tous les privilèges attachés au Gouvernement ,

le droit de veiller par lui-même à l'administration de la Justice distributive, est celui dont un Prince doit le moins se défaire. Quand il le confie à d'autres mains, il faut que ce soit pour se soulager, & non pour s'en dessaisir : il fait une action très-utile, très-sage, quand il préside en personne aux jugemens ; il est très-louable de prendre cette précaution le plus qu'il peut, comme un fermier l'est de suivre ses domestiques dans les champs, & de voir par les yeux comment ils les labourent.

Quel étrange Gouvernement seroit-ce, que celui où le chef ne pourroit sans inconvénient remplir la plus importante de ses fonctions ? Quel monstre en politique qu'une administration où un Prince deviendrait coupable en s'acquittant du plus sacré de ses devoirs ; où le simple exercice de sa puissance seroit un abus, & où l'état ne se croiroit en sûreté qu'autant qu'il auroit à sa tête une idôle sans mouvement !

Le droit civil n'a pour objet en apparence que les relations des citoyens entre eux. Il fixe la manière d'acquérir la propriété des biens, & de les recueillir, ou de les transmettre à des Successeurs. Il met des conditions à la naissance

des hommes ; il leur impose , souvent même avant qu'ils soient nés , des marques d'honneur ou de flétrissure ; il attache des peines au crime , sans assigner de récompenses à la vertu. Il maintient l'ordre , quelquefois par des moyens violents , & plus souvent par des précautions paisibles. C'est sur la nécessité de le faire observer , qu'est établi le pouvoir accordé à la *Magistrature*.

Il est presque inconnu chez les peuples que nous appellons Sauvages. Ce n'est pas qu'ils soient plus vertueux ou moins querelleurs que d'autres ; mais leur grossièreté les empêche de découvrir les moyens propres à affermir des loix qui ne seroient soutenues que par l'opinion qu'on auroit de leur équité. Une indépendance brutale , ou un esclavage avilissant les en éloigne également. Ce défaut leur est moins à charge par le peu d'étendue de leurs possessions : la médiocrité , non pas de leurs desirs , mais de ce qui peut les exciter , fait qu'ils se passent sans beaucoup de peine du droit civil.

Chez les Nations policées de l'Europe , il regne avec d'autant plus d'éclat & d'appareil qu'elles sont plus voisines de leur décadence. Il s'y produit avec

un long cortège de livres & d'Officiers de toute espece. Il y déploie l'attirail de la jurisprudence, & la pompe de la Magistrature ; mais il y cause aussi une guerre fourde, qui se nourrit par les efforts mêmes qu'on fait pour la terminer.

Les procès y sont de vraies batailles où l'on se choque avec fureur. Rien ne ressemble tant aux stratagèmes guerriers que la chicane & ses ruses. Les Bas-Officiers qui ne s'enrichissent que par elle, ont l'effronterie & la rapacité des Partisans. Les Praticiens se présentent comme auxiliaires prêts à se louer indifféremment à celui des deux parties qui veut de leurs services. Les loix sont les armes qu'on emploie de part & d'autre pour se charger, & la Justice sur son Tribunal est la divinité, qui, comme le Jupiter d'Homere, pèse & regle avec sa balance la destinée des combattans.

Dans ces querelles acharnées on ne verse point de sang, à la vérité ; on n'y fait couler que l'encre, les injures & l'argent. Cependant les suites en sont presque toujours aussi fatales que celles de ces exploits glorieux & cruels, qui élèvent les conquérans sur des trophées d'ossements humains. Les vainqueurs & les vaincus y perdent également, par

les abus trop multipliés dans cette partie importante de l'administration. Leurs dépouilles restent entre les mains des gens de loi, comme après une mêlée sanglante, les habits des soldats massacrés appartiennent à ceux qui les ont tués. Quand se trouvera-t-il dans notre Europe un génie assez intrépide, pour visiter en détail ce champ de bataille redoutable, & ne craindre pas de s'engager parmi les débris dont il est jonché? Quand naîtra-t-il, un artiste assez intelligent pour retremper les armes dont on s'y sert, ou un Chirurgien assez habile pour traiter avec succès les blessures qui en résultent? Quand viendra-t-il au moins un Observateur assez ami des hommes & de leur repos, pour examiner s'il ne seroit pas possible & permis, soit d'en émousser le tranchant, soit d'en rectifier l'usage?

Ce qui les rend plus terribles, c'est leur multitude, & leur prodigieuse variété. On est à chaque instant embarrassé pour en parer les coups, parce qu'on n'en connoît, ni le nombre, ni la nature. Elles sont dispersées sans ordre dans de vastes arsenaux, connus sous le nom de Compilation, de Commentaires, où il faut les aller chercher à tâtons. Il n'est

pas plus permis d'y porter de la lumière que dans nos magasins à poudre; & peut-être le soin que l'on prend de les en garantir, est-il fort sage : la moindre étincelle qui pourroit y pénétrer, feroit sauter en l'air tout l'édifice.

Ce seroit pourtant bien mériter de la nature humaine, que de lui procurer cet heureux accident. Il ne seroit peut-être pas si difficile qu'on le croit, d'y parvenir avec peu de fracas; & il seroit certainement plus nécessaire qu'on ne le pense, de l'entreprendre. La coutume, l'habitude, je le fais, veillent soigneusement à la défense de ces bâtimens meurtriers. Mais seroit-il donc impossible d'écarter ou d'enchaîner ces sentinelles intraitables? Il ne faudroit pour cela que cesser de respecter des usages beaucoup plus absurdes qu'anciens; il ne faudroit que se résoudre dans des temps de calme à avoir, pour les conseils de la raison, autant d'égard seulement qu'on en a eu pour les ordres impétueux de la barbarie, dans des temps pleins de troubles & d'orage.

Il y a des esprits que le nom seul de réforme intimide. Ils ne sauroient l'entendre prononcer sans frémir. Il est toujours dangereux, disent-ils, de toucher

à la constitution d'un état. On risque d'ébranler les fondemens, en les mettant au jour, même pour les réparer. Il vaut mieux souffrir des abus aussi anciens que l'édifice, & ne pas hasarder cette opération indiscrete.

Oui sans doute, ce raisonnement pourroit être juste, si de toutes parts on n'avoit pas élevé des édifices immenses sur les fondemens d'une médiocre étendue; si les murailles lésardées, ouvertes de tous côtés, n'avoient pas perdu de leur aplomb; si enfin la totalité du bâtiment, pliant sous le poids excessif dont il est chargé, ne menaçoit d'une ruine entière pour peu qu'on tardât à le reprendre sous œuvre.

DE LA RELIGION ET DE SES MINISTRES.

ON ne voit pas, sans frémir, la division s'introduire dans le sanctuaire, c'est cependant ce qui n'arrive que trop, & il est affreux de voir les Ministres des Autels se livrer, aux yeux des Séculiers, à l'acharnement, à la malignité, à tous les travers qui sont justement pros crits,

DE M. LINGUET. 35
même dans les discussions les plus profanes.

Le plus grand danger d'un état, c'est quand le ressort précieux de la Religion perd son élasticité. Les Trônes sont à la veille de leur ruine, quand les Autels sont outragés impunément.

La raison, la vérité sont de bien faibles armes contre le fanatisme.

Le Sacerdoce est, à mon sens, une véritable magistrature, & c'est la plus douce comme la plus active, la plus utile, la plus respectable de toutes.

C'est la plus respectable, parce qu'elle parle au nom de Dieu, de l'auteur des êtres, du Roi des Rois; c'est la plus utile, parce qu'elle s'amalgame avec toutes les autres, parce que son objet est d'en augmenter la force & l'énergie; c'est la plus active, parce qu'elle parle au cœur de l'homme, de même qu'à ses sens, parce qu'elle dirige sa volonté, son intelligence, comme ses bras, parce qu'elle étend son influence, au-delà même de la vie, & qu'elle donne, pour pratiquer la vertu, dans le moment actuel, des motifs puisés dans des temps qui n'existent pas encore. Enfin c'est la plus douce, parce qu'elle n'a d'autres armes que la raison. Elle ne commande que par per-

suasion : sa morale , sa constitution excluent toute espece de contrainte : c'est par l'amour de la conviction seulement , qu'il lui est permis de regner , & quand elle a paru s'éloigner de ce principe , ce sont des causes étrangères qui l'avoient ainsi dégradée ; mais son essence n'en est pas moins telle que je viens de la représenter , de même qu'un flambeau dont un ennemi se serviroit pour me brûler , n'en auroit pas moins pour destination primitive d'éclairer.

Moine vient du mot grec *Monos* , qui signifie seul , ainsi un Moine est un être dévoué à vivre dans la solitude. Le monachisme est donc directement contraire à la société.

Ce sont les Moines qui nous ont conservé les plus beaux monumens de l'ancienne littérature. Incapables d'en profiter , par l'abâtardissement général des esprits , au moins ils ont su les copier fidèlement. Au milieu de la nuit affreuse , où la grossièreté des Barbares destructeurs de l'Empire Romain , en avoit plongé toutes les provinces , les Moines nous ont transmis une partie des connoissances des siècles précédens. Sans eux , la lumière dont nous nous enorgueillons ne se seroit probablement jamais levée pour nous.

DES GOUVERNEMENTS.

Quoiqu'on en dise , ne le croyez pas ; la félicité d'un peuple ne consiste pas dans ce baladinage imposteur qu'on nomme *Arts & Sciences* , &c. S'il est vrai qu'il puisse s'applaudir de son existence , ce n'est pas quand les habitans de la capitale se fatiguent à danser pendant ces treves frauduleuses qu'on déguise sous le nom de *paix* ; ce n'est pas quand des Artistes , des Poètes , des Philosophes , & d'autres adulateurs de cette espèce , prodiguent les mensonges & les livres , pour persuader que quiconque leur donne des pensions , est un grand homme , & que la gloire de la nation consiste à leur procurer une aisance voluptueuse.

C'est quand un bras vigoureux , également étendu sur toutes les parties de l'Etat , les contient toutes invariablement dans leur place ; c'est quand cette action salutaire s'exerce sur-tout sur celles d'en-haut , dont le voisinage de l'atmosphère facilite la dilatation , tandis que celles d'en-bas écrasées par le poids de toutes les autres , restent assez d'elles-

mêmes dans l'immobilité qui fait le bonheur commun.

Il n'y a pas de gouvernement , qui , par sa nature , ne soit ennemi des Sujets. Naturellement celui qui en est le chef songe à attirer exclusivement à lui la jouissance de tout. Si ce n'est pas lui , ce sont ses sous-ordres. Ce que se proposent toutes les mains employées à cimenter cet étrange assemblage , comme sous le nom de Société politique , c'est d'enchaîner la foule abjecte qui en porte tout le poids , & dont l'esclavage est le fondement du bonheur des autres. Le gouvernement le plus parfait est donc celui où les chefs ont le moins d'intérêts possibles d'être méchants , & les sous-ordres le plus d'intérêts à ne pas l'être.

Qu'est-ce qui rend un Gouvernement dâr ? C'est le pouvoir de résister , qu'ont les inférieurs ; car alors le Gouvernement s'irrite & les écrase par ses efforts.

Dans un Gouvernement mixte , les vertus & les vices du Prince sont également funestes aux Sujets : sa bonté leur est au moins inutile , parce qu'elle ne nécessite pas celle des sous-ordres , parce que sa puissance n'est pas assez grande pour les intimider , parce que depuis qu'il respire , c'est toujours dans une excessive

indulgence pour tous ceux qui l'entourent, qu'on lui a appris à faire consister sa grandeur, & que ses instituteurs ne lui ont rien prêché avec plus de soin, que de respecter ces prétendus appuis de sa Couronne, c'est-à-dire, les courtisans qui le trompent, & les flatteurs qui le pillent.

Par la maniere dont il est élevé, par la maniere dont il vit, par celle dont on lui parle, il ne connoit qu'eux. Eux seuls, on ne peut trop le répéter, sont son peuple & son empire. Or, ils lui prêchent toujours la clémence, comme je l'ai déjà observé. Ils lui disent que la rigueur est le vice le plus affreux dans un Roi, & l'indulgence la plus admirable des vertus. Ils lui répètent sans cesse que sa face doit porter par-tout la joie & la sérénité, & que son nom seroit à jamais flétri, si elle avoit une fois inspiré l'épouvante; & cette morale n'a rien qui doive surprendre. Ils sont seuls en droit de jouir des rayons de cette face bénigne. Il n'est pas étonnant qu'ils s'attachent à en tempérer l'éclat. Il est naturel qu'ils s'occupent sur-tout à empêcher que la Justice ne les allume au point d'en faire sortir les éclairs & la foudre.

Si, au contraire, le Monarque est vi-

cieux, tout le monde l'imité : son exemple autorise tous les abus : n'osant rien contre les Grands, que leurs titres défendent de ses vexations, ils les fait retomber toutes sur la nation qu'il leur sacrifie, à condition d'être défendu contre elle. Aigri par les obstacles qui s'opposent à ses penchans, n'osant les rompre, de peur des cris qui s'éleveroient, s'il y touchoit, il s'établit imperceptiblement un traité tacite entre lui & les prétendus défenseurs du peuple. Il tolérera leurs abus, leurs excès, pourvu qu'ils ferment les yeux sur les siens. Il fera avec eux le marché d'un Berger qui abandonneroit aux loups une partie de son troupeau, pour conserver le droit de dévorer l'autre. Ainsi sa foiblesse, sa cruauté, son avarice se multiplient à l'infini, par l'appui qu'elles donnent à celles des autres.

Dans les Monarchies mixtes les hommes en place ont toujours les mains liées pour le bien : ils n'ont de liberté que pour le mal.

Le bien seroit, par exemple, une réforme utile dans l'état ; mais il y a tant de gens qui doivent leur santé à sa langueur, que les meilleures idées trouveront de toutes parts des oppositions. L'autorité n'est point assez indépendante, assez vigou-

DE M. LINGUET. 41
reuse pour les vaincre. L'honneur, cet être fantasque & inconséquent, dont M. de Montesquieu a fait le soutien de ces Monarchies & qu'il auroit dû en appeller le tyran; l'honneur déployant alors ses bizarreries, fait connoître la gloire dans la résistance, & attache la plus honteuse flétrissure à une soumission éclairée. Le projet échoue précisément, parce qu'il est utile & honnête.

Le mal, au contraire, exige tant de complices, il est si facile de trouver des mains qui concourent à multiplier des abus lucratifs, qu'un agent prévaricateur fait tout ce qu'il lui plaît en ce sens. L'Intendant d'un Seigneur obéré, qui veut rappeler à son domaine toutes les parties qu'on a distraites, éprouve de tous côtés des obstacles. Si, au contraire, il favorise les usurpations, s'il est de moitié avec les pillards, tout le monde se tait, ou l'on n'ouvre la bouche que pour le combler de bénédictions. Il en est de même dans les Monarchies mixtes. C'est essentiellement tout le contraire dans celles de l'Asie. Elles sont donc essentiellement plus parfaites & plus heureuses.

Tous les états ont des avantages & des inconvéniens; tous d'un côté procurent des plaisirs à ceux qui les exercent, & de

l'autre les assujettissent à des peines & à des désagrémens plus ou moins forts. Quand on les embrasse , on fait à quoi on s'engage.

La simplicité , l'uniformité ; c'est en cela que consiste la perfection en tout genre. Toute administration compliquée est absurde & malheureuse , parce qu'embarrasser le jeu d'une machine destinée à un mouvement non interrompu , c'est en anéantir l'effet ; elle est malheureuse , parce que toutes les parties souffrent dès que l'engrénage n'est pas aisé. Quand les dents se heurtent , au lieu de glisser avec précision les unes sur les autres , les secousses qui en résultent se communiquent de proche en proche : l'ébranlement se fait sentir jusques dans le centre. L'arbre qui le reçoit de tous côtés , après avoir fléchi quelque temps , s'éclate enfin , & se brise tout d'un coup avec fracas.

Un Empire ne peut être florissant , & les Citoyens heureux , qu'autant que le pouvoir des maris sur leurs femmes , des peres sur leurs enfans , des maîtres sur leurs esclaves est absolu , & fait de chaque famille un petit empire , de la soumission duquel le chef répond à celui de l'Etat. Un Gouvernement ne peut tendre à sa perfection , qu'en raison de ce qu'il s'ap-

proche de ces principes. Il se dégrade en proportion qu'il s'en éloigne.

Il n'y a pas d'autre secret en politique pour assurer le repos des hommes, que *Punité* de pouvoir en tous sens, & la réunion de ce pouvoir unique dans une seule main depuis la première qui régit l'Etat entier jusqu'aux dernières, dont l'influence est bornée par l'enceinte de la famille.

De tous les empires qui existent aujourd'hui dans le monde, aucun, excepté peut-être la Suisse, n'a su jusqu'à présent se soutenir dans les bornes où il étoit né. Tous veulent croître & grandir, en avançant en âge : tous sont jaloux ; ainsi que les hommes, de parvenir à occuper un peu plus d'espace sur la terre. Les Administrateurs d'un petit pays sont dévorés par la vanité d'en reculer les limites ; comme un enfant par celle d'avoir cinq pieds six pouces de haut. C'est-à l'esprit de tous les Gouvernemens, si on en excepte, comme je l'ai dit, la ligue des treize cantons. Mais elle est encore si voisine de sa naissance, que son exemple ne fait point une exception au principe général.

Un principe bien neuf, il est vrai, bien terrible pour les hommes puissans & prévaricateurs, mais bien consolant pour tous les autres, c'est que le bonheur d'un

Gouvernement consiste dans la faculté de punir sans exception, quiconque ose être injuste avec un titre, & de rendre même le châtement plus prompt, plus facile en raison de l'élévation du coupable.

Il est clair qu'il n'y a point d'autre loi fondamentale que celle qui rend un gouvernement monarchique, c'est-à-dire, qui la distingue essentiellement du gouvernement républicain. Or, il n'y en a point d'autre qui ait cette propriété, que l'existence d'un Monarque, & un ordre établi dans la succession, soit élective, soit héréditaire. Voilà ce qui constitue la Monarchie par essence. Après celle-là viennent de petites formes qu'on appelle loix constitutives, mais qui ne sont jamais, après tout, que des modifications très-différentes de l'administration générale.

Une remarque bien singulière, bien importante peut-être, & encore plus neuve, c'est que jamais une loi fondamentale n'a été écrite : c'est que dès qu'une loi est écrite, elle cesse d'être regardée comme fondamentale. La loi salique, celle des enregistrements en Cour souveraine vivent parmi nous dans tous les cœurs : elles ont toujours été, & seront toujours observées, & cependant jamais elles n'ont été

promulguées en forme : il n'est pas possible d'en retrouver l'époque, ni le titre original.

La raison en est bien simple. Toute loi fondamentale ne doit point changer, & toute loi écrite est sujette au changement. La raison en est simple encore. On cesse d'y être attaché scrupuleusement dès qu'elle est dans un livre, où on est sûr d'en retrouver le texte, dès qu'on voudra l'y chercher. On commence à l'observer sans inquiétude. On se flatte, si on s'en écarte, de retrouver toujours la règle qui peut servir à s'en rapprocher ; mais comme la moindre variation dans une telle loi, en est l'anéantissement, on n'a pas plutôt commencé à en changer la moindre clause qu'elle est détruite. On n'est pas le maître à cet égard de la relever.

Au contraire, tant qu'elle n'est pas écrite, tant qu'elle ne subsiste que dans la mémoire & dans le cœur des hommes, les dispositions en sont observées avec une exactitude minutieuse, on craint si fort de commettre quelques nullités, qu'on n'oublie aucune des précautions capables de se rassurer contre ce danger.

D'ailleurs par la faiblesse des Législateurs, une loi écrite se noie toujours dans

le bavardage ; au contraire, une loi sée s'exprime toujours dans le moins de mots possible, on n'en conserve que l'esprit qui ne sauroit s'altérer. C'est le corps qu'on leur donne, c'est cet état périssable de paroles qui les fait périr. Si Licurgue avoit écrit ses loix, elles n'auroient pas subsisté vingt ans dans leur entier.

La démocratie est vraiment le chef-d'œuvre de la politique perfectionnée, mais sa perfection même la rend sujette à beaucoup d'inconvéniens : les troubles perpétuels & inévitables qui l'agitent, défigurent un peu l'égalité dont on y jouit. Sa plus grande prérogative est de maintenir la dignité du nom d'homme, & d'empêcher que celui de peuple n'y devienne avilissant, parce qu'il y désigne le véritable Souverain.

Il est clair que cette forme d'administration est la plus propre à conserver les droits du genre humain ; mais dans toutes les autres, quiconque par son bien, par sa naissance, ou par sa place, est élevé au-dessus du peuple est presque toujours sûr d'y faillir impunément. Une disgrâce, un exil, souvent moins encore, est pour un homme en charge, la punition des procédés qui coûteroient la

vie à un homme moins autorisé. C'est vraiment là que les loix font comme des toiles d'araignées où les petites mouches seules se prennent, tandis que les grosses les brisent.

L'aristocratie que nos Publicistes s'opiniâtrent à regarder comme un Gouvernement Républicain, est de toutes les administrations la plus corruptible, ou plutôt la plus corrompue, & par conséquent la plus despotique. Elle est nécessairement dépravée à l'instant de sa naissance : elle a tous les inconvéniens du pouvoir d'un seul, & n'a aucun de ses avantages. Elle multiplie le nombre des Souverains dans un même état, & par conséquent les troubles, les vices, ainsi que les charges du peuple. Il n'y a point de Gouvernement plus dur ; il n'y en a point de plus impitoyable ; il n'y en a point de plus tyrannique. Le vrai despotisme n'est que le dernier degré de l'aristocratie.

Le Monarque absolu peut être éclairé. Il peut être susceptible de honte & de remords : les agens de ses excès ont des intérêts à ménager. La crainte peut les arrêter, si un penchant vicieux les emporte.

Une foule qui se croit indépendante

n'a aucun de ses freins. Les lumieres lui sont inutiles, parce qu'elles ne parviennent qu'au plus petit nombre des yeux. Les remords n'y font aucune impression, parce que chacun s'étourdit sur ceux qu'il eprouve, en supposant que c'est une erreur, une foiblesse de son cœur, puis-que ses voisins ne paroissent pas en ressentir de pareils : enfin la honte & la crainte ne sont pas des motifs qui puissent la toucher, parce que chacun n'étant que pour une portion infiniment petite dans le danger ou dans l'opprobre, chacun ayant la ressource de dire qu'il n'a pas trempé dans la résolution criminelle ou deshonorante, on procède avec le sang froid le plus flegmatique, à des attentats qui feroient frémir ou trembler chacun de ceux qui la composent, s'il étoit isolé.

Ce qui fait la base la plus assurée d'un état militaire, c'est l'obéissance. C'est elle qui fait concourir tous les membres pour l'exécution de ce qui convient à une seule tête. C'est elle qui anéantit les intérêts particuliers, pour élever sur leurs débris une seule cause commune ; elle ferme tous les yeux, en mettant en action tous les bras. Elle sert tantôt de bandeau, pour cacher les précipices ; tantôt de frein,
pour

pour dompter la raison qui murmure
& veut essayer de se défendre.

La puissance des maris & des peres
est le vrai thermomètre de la dépravation
des mœurs dans un Etat, & par
conséquent de la dissolution même de ses
principes politiques.

Quiconque y réfléchira sérieusement,
fera bien-tôt persuadé que pour connoître
à quel degré d'éloignement ou de voisinage
est un empire du despotisme, il
ne faut qu'examiner l'ordre subsistant dans
les familles, & la situation réciproque
de leurs membres les uns à l'égard des
autres. Quelque soit le nom du Gouvernement,
soyez sûr qu'il est despotique,
ou près de l'être, dès que les loix y donnent
aux femmes le droit de déshonorer
leurs maris devant les Tribunaux, & aux
enfans celui de traîner devant les Juges
l'Auteur de leurs jours.

Les premiers Conquérans n'ont pas eu
dessein, sans doute, de se faire de puissans
Monarques. Ces hommes encore
Sauvages, nus, ou tout au plus à demi-
couverts de peaux de bêtes, ne se proposoient
point de remplir la terre du bruit
de leurs actions; ils n'ambitionnoient pas
le droit de jouir dans l'opulence & dans

la mollesse, des adulations d'une foule de Courtisans.

Ils ne songoient qu'à mener une vie tranquille & sans inquiétude, à mettre entre eux & le besoin un certain nombre d'hommes qui pût les garantir de ses atteintes, ils ne se faisoient despotes que pour être impunément paresseux, & Rois que pour avoir de quoi vivre : ce qui simplifie & rétrécit beaucoup, comme on voit, l'idée de la domination.

Si ce n'étoit pas celle-là qui se fût présentée d'abord, & si elle ne l'avoit pas fait de la façon que j'ai décrite, il seroit bien impossible qu'elle se fût présentée jamais. Si l'idée de la dépendance n'avoit pas été développée par le fait, avant que celle de la liberté fût connue par la réflexion; qui auroit pu se résoudre à cesser d'être libre ?

Les animaux les plus domestiques ne sont pas, sans doute, sortis eux-mêmes de leurs forêts; ils ne sont pas venus offrir à leurs maîtres leurs mamelles, leurs dos ou leurs toisons, & les supplier humblement d'en faire l'usage qui leur seroit le plus avantageux. C'est la violence & la surprise qui les ont arrachés de leurs asyles. Ce sont elles qui les ont relégués dans les prisons où notre ava-

rice les enchaîne. L'homme effuye aujourd'hui à-peu-près le même sort. Il a intérieurement le même amour pour l'indépendance. Peut-on croire qu'il n'en ait pas été privé par les mêmes moyens ?

Presque tous les Ecrivains, en appuyant le systême contraire, se prévalent du goût qui paroît naturel à l'homme pour la recherche de ses pareils, ils disent que c'est une preuve évidente qu'il est fait pour la société : oui ; mais pour une société libre, sans convention, sans autre motif que le besoin, sans autre lien que la volonté. Cela suffisoit aux vues de la nature, c'en est assez pour satisfaire le cœur humain.

Mais cette union qui légitime une propriété exclusive, cette confédération qui ne s'étend jusqu'au petit nombre, & dont le but est d'éterniser l'asservissement de la multitude, est-elle naturelle ? A-t-elle jamais pu être volontaire ? Elle a dû dès le commencement blesser les intérêts de quelqu'un, puisqu'elle prononçoit une exclusion. Dès qu'elle donnoit aux uns, elle restreignoit les prétentions des autres.

Elle n'a donc été formée qu'entre ceux qui participoient à ses avantages. Pour amener le reste des hommes à y accéder,

il a fallu les y contraindre : ils y sont entrés comme faisant partie des biens qu'elle assuroit, & non comme membres de l'alliance. Ils étoient compris dans le domaine qu'on partageoit, & n'y pouvoient avoir de part.

Sans cette clef qui met à découvert les différens ressorts du pacte social, il est absolument impossible de rien comprendre à sa marche. L'idée de la servitude est bien moins naturelle encore que celle de la domination. L'une n'a pu éclore qu'à la suite de l'autre. Il a fallu qu'il y ait des maîtres avant des esclaves. Les premiers n'ont pu devoir leurs droits qu'à la violence, & au hasard, l'occasion de l'exercer.

Quand ils ont pensé eux-mêmes à retrancher par le moyen des loix une partie de leur liberté, c'est que s'étant emparé de celle d'un grand nombre d'autres hommes, ils en étoient accablés. Ils ont cherché à se soulager par ce retranchement ; comme des voleurs, après avoir dépouillé plusieurs passans de leurs habits, en jettent une partie dans le chemin, pour s'enfuir plus légèrement avec le reste.

*DU GOUVERNEMENT
DESPOTIQUE.*

UN arbre s'éleve du fein de la terre : quand au printemps le soleil vient donner de la vie à la sève , elle produit un bouton , qui bien-tôt présente un fruit tout formé ; mais il est encore environné d'une couche amere ; il blesse le goût sans plaire à la vue ; il donne tout au plus des espérances.

La chaleur & le temps les réalisent : le fruit s'arrondit : il se couvre d'une peau plus douce ; sa chair s'attendrit , son eau acquiert du parfum , il se mûrit : il offre alors une nourriture aussi agréable que bienfaisante.

Mais bien-tôt son enveloppe se flétrit : ses suc s'alterent ; la corruption le décompose ; ce n'est plus qu'une masse informe , où l'œil , ni le palais ne distinguent plus rien de ce qui les a flattés. Il tombe enfin , & de son noyau , pénétré par l'humidité , sortira , avec le temps , un autre arbre dont les fruits auront le même sort. Telle est la destinée des productions de la terre , & il n'y a point

d'emblème plus expressif de la fatalité à laquelle sont aussi soumises celles de la politique.

Quelle que soit la tige des établissemens humains en ce genre, soit qu'ils naissent d'un pacte social, ou de l'habitude qui a soumis les enfans à leurs peres, ou, ce qui est bien plus vraisemblable, d'une violence étayée par l'adresse d'une part & la lâcheté de l'autre, le fruit qui en sort est la société : son premier état est l'anarchie aristocratique, où un petit nombre de maîtres injustes, opprime une multitude d'esclaves timides; cet état triste & fâcheux ne sauroit durer long-temps; la fermentation des esprits, le développement de la raison, causent dans l'empire une chaleur secrete qui en accélère la maturité.

Celle-ci est un Gouvernement modéré, soit Républicain démocratique, soit monarchique; si dans l'un, l'administration n'est pas troublée par des citoyens trop puissans, si dans l'autre le maître n'est pas trop dur, ni les sujets trop avilis; c'est-là le beau siècle d'une nation; les arts viennent alors, pour ainsi parler, en colorer la surface; ils y répandent une diversité séduisante : mais l'instant même où ce vernis trompeur a reçu

sa perfection, est celui où tout va dégénérer.

Tandis qu'il paroît jeter le plus grand éclat, les fibres en dessous se relâchent : les loix sont oubliées : les vertus se dégradent : les Gardiens de la nation se vendent à son chef, qui prend sur elle de quoi payer ceux qu'il a besoin de séduire : l'anarchie s'insinue imperceptiblement dans toutes les parties de l'administration ; elle les dessèche ; tous les principes s'y confondent ; & quand enfin la dissolution est au comble, au premier coup de vent, le fruit se détache, il vient se briser sur les racines qui l'ont fait naître.

C'est l'état qui prépare cette chute, auquel seul on peut approprier le nom de despotisme. Il naît invinciblement d'une République ou d'une Monarchie, à l'instant où par la loi générale, il faut qu'elles éprouvent une décadence involontaire ; il est produit par la confusion des loix, par l'oubli des vertus, par l'envie de se venger ou de s'agrandir, & la violence avec laquelle il éclate, ne lui permet pas une longue durée.

Le Gouvernement despotique est le plus changeant & le moins fixe de tous les Gouvernemens. Ce n'est même pas un

Gouvernement. Il est aussi absurde de le compter parmi les administrations naturelles à la société, que de mettre la paralysie ou l'apoplexie au rang des principes qui diversifient le tempérament des hommes. C'est une maladie qui fait & tue les empires à la suite des ravages du luxe, comme la fièvre s'allume dans les corps après les excès du travail ou de la débauche. Il n'est pas plus possible à un royaume d'être soumis à un despotisme durable, sans le détruire, qu'à un homme d'avoir long-temps le transport sans périr. Pendant la durée de cette fièvre politique, une frénésie incurable agite tous les membres de l'Etat, & surtout la tête. Il n'y a plus de rapports, ni de concert entre eux. Les folies les plus extravagantes sont réalisées, & les précautions les plus sages anéanties. On traite avec gaiété les affaires les plus sérieuses; & les plus légères se discutent avec tout l'appareil du cérémonial le plus grave. On multiplie les règles, parce qu'on n'en suit aucune. On accumule les ordonnances, parce que l'ordre est détruit. La loi de la veille est effacée par celle du lendemain. Tout passe, tout s'évanouit, précisément comme ces images fantastiques, qui dans les songes se suc-

cedent les unes aux autres sans avoir de réalité.

Une nation réduite à cet excès de délire & de misère, offre en même-temps le plus singulier, & le plus douloureux de tous les spectacles. On y entend à la fois les éclats de rire de la débauche, & les hurlemens du désespoir. Par-tout l'excès de la richesse y contraste avec celui de l'indigence. Les grands avilis n'y connoissent plus que les plaisirs honteux. Les petits écrasés expirent en arrosant de larmes la terre que leurs bras affoiblis ne peuvent plus remuer, & dont une avarice dévorante dessèche ou consume les fruits, avant même qu'ils soient nés. Les campagnes se dépeuplent. Les Villes regorgent de malheureux. Le sang des sujets continuellement aspiré par les pompes de la finance, se rend par fleuves dans la Capitale qu'il inonde. Il y sert de ciment pour la construction d'une infinité de palais superbes, qui deviennent pour le luxe autant de citadelles d'où il insulte à loisir à l'infortune publique.

Et il ne faut pas croire qu'au milieu de cette horrible confusion, le despotisme jouisse d'une autorité bien reconnue. Il n'est si jaloux de son pouvoir que parce qu'on le lui conteste. Il n'est si avide de

l'étendre que parce qu'on travaille à le referrer.

Tout ce qui l'environne est plein d'établissemens, de compagnies qui prétendent ne rien tenir de lui, & dont l'origine est en effet bien antérieure à la sienne. Comme ce sont les mots qui gouvernent les hommes, & non pas les choses, elles se croient encore ce qu'elles ont été, parce qu'elles n'ont pas changé de nom. Elles revendiquent les mêmes prérogatives, parce qu'elles s'assemblent avec les mêmes cérémonies.

Le despotisme irrité porte à ces fantômes des coups qui retombent tous sur le peuple; mais il s'affoiblit par les efforts mêmes qu'il hâsarde pour s'affermir. Son trône étant établi sur les débris de la Puissance qu'il a ruinée, il n'a qu'une base raboteuse, pleine d'inégalités & de précipices. Il le sent vaciller sous lui au moindre mouvement qu'il se donne. Pour se rassurer dans son effroi, il se roidit avec plus de force sur le terrain qu'il occupe, en même-temps qu'avec le pied il essaye d'écarter ou d'écraser ces inégalités qui l'inquiètent, & qui l'empêchent de se placer dans un parfait équilibre. Mais comme dans sa position ses efforts ne peuvent être assez suivis, ni assez puissans

pour anéantir tout ce qui lui fait obstacle, il succombe enfin lui-même : il est renversé tôt ou tard avant que d'avoir exécuté son projet : & il abîme dans sa chute la nation qu'il a si cruellement tourmentée. Elle disparoît en même-temps que lui, comme la fièvre à laquelle il ressemble si fort, s'évanouit avec la vie du malade.

Tel est le portrait ressemblant, naturel du despotisme. Tel il fut dans Rome sous cette longue suite de brigands qui y déshonorèrent si constamment le nom d'Empereur. Tel il fut chez une infinité d'autres peuples, qui, avec moins de célébrité, ont éprouvé les mêmes malheurs.

Sous cette administration horrible, qui est la caducité, la putréfaction d'un Etat, ce qui la rend à charge au peuple; ce n'est pas la réunion du pouvoir dans les mains d'un seul homme, c'est au contraire sa dispersion dans toutes les mains, qui soutiennent & favorisent le tyran; c'est l'oubli des loix : c'est le défaut d'une main ferme & vigoureuse, qui assujettissent également toutes les parties de l'Etat, & les empêchent de se déplacer : le despotisme est si peu un Gouvernement en forme, qu'à l'instant où il existe, il n'y a plus de forme de Gouvernement; or, ce

n'est qu'après avoir passé par tous les degrés de l'existence & de la corruption que l'on arrive à cette époque fatale.

Le Gouvernement auquel je donne le nom de Gouvernement arbitraire, est celui de changer les loix, d'anéantir la constitution, & de créer à l'Etat un nouvel être.

Il ne peut y avoir, ni au moral, ni au physique, de position plus défectueuse que l'équilibre, parce que c'est la plus facile à déranger. Quand les deux plats d'une balance se contrepesent avec exactitude, deux grains ajoutés à l'un des deux suffisent pour le précipiter; au lieu que s'il y en a un qui ait sur l'autre l'avantage d'un poids considérable, sa situation sera bien plus ferme, & sa tranquillité bien plus difficile à altérer.

J'avoue que l'équilibre pourroit être un bien pour des êtres sans passions: il y subsisteroit toujours comme on le voit subsister entre un poids d'une livre & un paquet de muscades qui pèse deux marcs. Ces masses immobiles par elles-mêmes resteront toute une éternité dans l'inaction, tant qu'il ne surviendra plus d'impulsions étrangères qui les dérangent; mais en est-il de même dans les balances de la politique?

Les compagnies sont toujours plus faciles à corrompre même que les particuliers. Il n'y a point de comparaison entre les injustices dont un corps est capable, & celle qu'un particulier peut se permettre : celui-ci craint un châtiment, & l'autre est toujours sûr de l'impunité.

Par tout pays, pour violer une loi, il ne faut qu'un moment. Plus vous accumulez de formes, & plus vous favorisez le crime, puisqu'elles ne sont point un obstacle pour celui qui le commet, & qu'elles n'enchaînent que celui qui en demande réparation.

Quels risques courent des sujets de la part du despote ? Celui de voir leurs personnes & leurs biens soumis à ses caprices ; celui de voir emporter leur argent par ses satellites, & d'en effuyer les plus mauvais traitemens.

La tyrannie est la confusion de tous les droits : comment ceux qui l'établissent favorisent-ils des Réglemens qui ne permettent pas de les confondre ? Plus ils sont simples, plus ils sont faciles à démêler. Ce seroit donner des armes contre eux-mêmes : aussi le vrai tyran ne hait-il rien tant que la simplicité en tout genre. Elle l'incommode, comme l'éclat du soleil blesse un hibou ; elle le fatigue,

parce qu'elle met au jour toute sa difformité : elle l'importune parce qu'elle rend plus sensible l'injustice de son invasion.

Une administration sage & douce donne les peres pour surveillans aux enfans ; le despotisme au contraire constitue les enfans gardiens des peres. Il renverse l'ordre naturel, pour établir un ordre absurde plus favorable à ses intérêts. Il n'est tranquille que quand le trouble regne dans toutes les maisons qu'il s'est soumises.

Le despote veut non-seulement être obéi, mais il veut regner seul, ou plutôt avoir seul du pouvoir : toute espece d'autorité qui n'émane pas immédiatement de lui, l'intimide. Il ne songe pas tant à rester le maître de nommer aux emplois, qu'à rendre les emplois mêmes destructibles à sa volonté. C'est à son caprice, à ses idées, qu'il conforme toutes les loix. Il veut avoir le droit de changer d'un moment à l'autre la constitution d'un Empire. Quand il n'use point de ce droit, il dit qu'il fait grace, & quand il en use, il prétend être juste. C'est dans les crises de ces mutations imprévues, c'est dans les embarras inséparables d'un renversement entier, qu'il s'irrite contre la lenteur de l'exécution,

& qu'il frappe aveuglément tous ceux qu'il soupçonne en être la cause.

C'est-là, pour le dire en passant, ce qui le rend sanguinaire, impitoyable. Il ne devient cruel que parce qu'on lui résiste : on ne lui résiste que parce qu'il veut détruire, & il ne veut détruire que parce que l'amour du changement est dans sa nature. Il ne seroit pas despote, s'il laissoit subsister tout ce qui est établi. Les innovations sont inséparables de son existence, & les seuls vrais gouvernemens despotiques sont ceux où les loix éprouvent des révolutions. Pour travailler à se satisfaire ; le despotisme travaille donc à détruire, tant qu'il peut, les pouvoirs qu'il a trouvé établis à son avènement. Son but, & même son intérêt, est qu'il n'y ait dans l'état de Puissance que la sienne & celle de ses Ministres, qu'il en dépouille à son gré.

La mort d'un Prince despotique n'amène souvent que des changemens légers dans l'administration qu'il abandonne. Le Souverain regnant croit toujours devoir quelques égards à la mémoire de celui dont il a recueilli la dépouille ; l'idée de l'impunité, attachée à la possession d'une Couronne, énerve d'ailleurs la justice du Successeur, quelque honnête

qu'il soit : elle enchaîne jusqu'au ressentiment des victimes de l'oppression passée. On s'accoutume à regarder comme un simple malheur, qu'il faut oublier, les excès d'une tyrannie qui n'existe plus, & les cris de joie qu'excite un regne nouveau, étouffent les gémissemens qu'arrachent encore les abus de l'ancien.

DE LA LÉGISLATION.

RÉFORMER, c'est quelquefois moins faire des loix nouvelles, que ressusciter les anciennes.

Il y a dans le monde deux fortes de principes de législation. Les uns sont originels, fondamentaux inaltérables. Ce sont ceux qui font tout dériver de la propriété. Leurs inventeurs ne regardant les hommes puissans que comme les pontifes de cette divinité impérieuse, n'ont point souffert qu'il y eut de mélange, ni de partage dans l'autorité consacrée à en soutenir le culte.

Mais en même temps ils n'ont rendu cette autorité respectable, qu'autant qu'on en dénatureroit l'emploi : ils ont pourvu à ce qu'un souffle pût la faire éva-

avoir dans les mains capables d'en abuser.

Ces principes-là tiennent à l'essence de la société, ils en sont le lien & la sauvegarde : c'est son bouclier contre la violence, son arme contre l'injustice. Ils ont été découverts, il est vrai, par des hommes à qui la violence & l'injustice elles-mêmes avoient été d'abord utiles, & qui ne commençoient à les redouter que depuis qu'elles leur étoient devenues fructueuses ; mais ils n'en sont pas moins sacrés.

Sans eux la société seroit dissoute, & toutes les institutions humaines détruites : ils sont généraux, ils appartiennent à tous les peuples. Une législation n'approche de la perfection qu'autant qu'elle se les approprie, qu'elle s'identifie, en quelque sorte, avec eux. Ils doivent inspirer à tous les siècles un respect scrupuleux, & s'observer à jamais sans que personne ose se permette de les dégrader. Si l'on avoit toujours eu pour eux ce respect d'adoration qu'ils méritent, il seroit inutile, il seroit fou d'entreprendre une réforme : que pourroit-on substituer qui les valût ?

Réparer un bâtiment, ce n'est pas le détruire pour lui en substituer un autre ; le reprendre sous œuvre, ce n'est pas le renverser. Quand on s'apperçoit qu'il est

près de crouler , on l'entoure d'étai qui le soutiennent un instant , mais qui à la longue le fatiguent plus qu'ils ne l'affermissent , & qui du moins le défigurent dans tous les temps. Veut-on le dégager de tous ces appuis embarrassans , c'est aux fondemens qu'il faut travailler : c'est là que l'Architecte porte ses soins & son art , en se conformant scrupuleusement au plan originel.

De même dans la société que faut-il faire , quand la législation paroît relâchée , abâtardie de toutes parts ; quand tout tombe & s'affaïsse , & qu'on a lieu de craindre une chute aussi entière que prochaine ? Le secret est bien simple : il ne faut qu'écarter les inventions compliquées de la barbarie , les échafaudages absurdes dont son ignorance s'est empressée de s'appuyer , & ramener tout à la simplicité primitive.

Si un Maçon constructeur pose mal les fondemens d'un bâtiment ; s'il a employé des matériaux mal choisis ; s'il les a appuyés sur un terrain mouvant qui fléchisse avec le temps sous le poids dont on l'a chargé , son art devient alors plus dangereux qu'admirable. Les agrémens extérieurs du bâtiment ne seront qu'une décoration funeste qui en cachera la foi-

blesse, & ses malheureux habitans ne s'en trouveront pas moins, au premier jour, accablés sous ses ruines.

Vous n'avez qu'un moyen pour prévenir ce danger. C'est de réparer promptement la faute que vous avez laissée commettre : c'est de courir promptement à la source du mal : c'est de faire une tranchée profonde qui vous en découvre l'étendue, & de la remplir de matériaux d'un meilleur choix, qui donnent à votre ouvrage une assiette plus ferme, & une solidité inébranlable.

On voit donc qu'il est quelquefois nécessaire de réformer le droit civil. Ce droit semble n'avoir d'autre objet que les relations des citoyens entre eux. Il est aisé cependant de se convaincre qu'il comprend toutes les autres especes de droits.

Une des méprises les plus barbares, les plus absurdes que la législation ait jamais commise ; c'est l'*emprisonnement pour dettes* ; loi absurde, parce qu'en privant l'Etat de ses Sujets, elle ne facilite pas le paiement du créancier ; loi barbare, en ce qu'elle met le débiteur dans l'impuissance de s'acquitter en raison de ce qu'il a été plus scrupuleux, avant que de laisser éclater sa détresse ; loi injuste, en ce qu'il n'y a aucune proportion entre l'objet que

répète le créancier & le dédommagement qu'elle lui assigne. La somme dont il fournit le paiement n'est qu'une partie de son superflu, puisqu'il a pu s'en priver pour le prêter, mais il ôte tout à son débiteur, quand il se saisit de sa personne. Il lui cause un tort bien plus grand que celui qu'il souffre lui-même. Ce qu'il risque de perdre par une trop longue patience, ne peut jamais entrer en compensation avec la liberté qu'il enlève à ce malheureux par une violence prématurée.

DES LOIX ET DES TRIBUNAUX.

LES loix en général civiles & autres, ne sauroient être trop simples, trop uniformes; il ne faut point dans un Etat policé, de Tribunaux de différentes especes, & ils ne peuvent être que trop voisins des lieux où s'élevent les contestations.

Les loix ne sauroient être trop simples, ni trop uniformes, parce que la chicane ne naît que de leur confusion, & leur confusion que de leur multiplicité, & que la chicane est une des plus sourdes, mais en même temps une des plus destructives maladies d'un Empire: ce sont ses parties nobles, pour ainsi dire, qu'elle attaque,

c'est-à-dire la propriété. C'est dans cette source de la vie qu'elle porte la gangrene ; & quand celle-là est une fois viciée , les autres ne tardent pas à tomber en pourriture.

Il ne faut point de Tribunaux de plusieurs especes , parce que c'est le choc de plusieurs autorités qui cause les troubles dans les Etats , comme c'est le conflit de plusieurs vents qui occasionne les tempêtes. Quand aucun ne souffle , c'est un calme dangereux , & plus funeste que l'orage. Quand il y en a plusieurs , les flots s'émouvent , & la mer se couvre de vagues , où les meilleurs navigateurs peuvent être engloutis. Quand il n'y en a qu'un seul qui la sillonne , les vaisseaux la descendent sans peine & sans risque. Il en est de même des Empires ; ils ne sont heureux que quand ils sont régis par une seule espece de pouvoir.

Enfin , les Tribunaux ne sauroient être trop à portée des lieux qui exigent leur secours , parce que les débats qui concernent la propriété , ne sauroient être trop rapidement terminés. Ce sont des tranchées convulsives ; où le moindre délai peut causer la mort : on est suffoqué , pour peu que le remède tarde ; & d'après les principes incontestables que j'ai établi ,

ces suffocations particulieres entraînent nécessairement la perte du Prince , ou plutôt du Gouvernement , & par conséquent celle de l'Etat.

Les loix sont destinées sur-tout à assurer les propriétés. Or , comme on peut enlever plus à celui qui a , qu'à celui qui n'a pas , elles sont évidemment une sauvegarde accordée au riche contre le pauvre.

C'est une chose dure à penser , & pourtant bien démontrée qu'elles sont en quelque sorte , une conspiration contre la plus nombreuse partie du genre humain. C'est contre ceux qui ont le plus grand besoin de leur appui , que sont dirigés leurs plus grands efforts. C'est l'opulence qui les dicte , & c'est elle aussi qui en retire les principaux avantages. Ce sont des forteresses établies en sa faveur au milieu d'un pays ennemi , où il n'y a qu'elle qui ait des dangers à craindre.

La justice est le desir perpétuel & constant de rendre à chacun ce qui lui appartient ; mais le pauvre n'a à lui que son indigence. Les loix ne peuvent donc pas lui conserver autre chose. Elles tendent à mettre l'homme qui possède du superflu , à couvert des attaques de celui qui n'a pas le nécessaire. C'est-là leur véritable esprit ; & si c'est un inconvé-

nient, il est inséparable de leur existence.

La fameuse loi *Pater est*, adoptée parmi nous, plutôt par le consentement des Tribunaux, que par le concours du Prince, a été établie, dans l'origine, pour la tranquillité du pere & son honneur; elle est aujourd'hui à sa charge, & souvent à sa honte. Ce n'est plus pour lui le caractère de la Souveraineté, c'est celui de la dépendance. C'est une condamnation plutôt qu'un privilege, puisqu'il est forcé de reconnoître non pas tous les enfans qu'il fait, mais tous ceux qu'on lui fait.

Les loix sont la défense intimée à tout individu de toucher à ce qui appartient à un autre sans le consentement du premier possesseur; c'est ce qui constitue la propriété. La justice est tout à la fois l'opinion qui rend cette défense respectable, & le pouvoir par lequel quiconque oseroit céder à l'envie de l'enfreindre, seroit forcé de la respecter. Ce sont-là les deux grands ressorts de l'ordre social.

La mort étoit le seul châtiment que les loix anciennes prononçassent. Elles n'admettoient point de distinction entre le crime & la foiblesse. Toutes les contraventions se payoient de la vie.

On voit dans la Genèse une femme

veuve condamnée au feu par ses propres parens , pour être devenue grosse ; après avoir essayé plusieurs fois inutilement d'obtenir un mari. Presque toutes les loix de Moïse menacent du dernier supplice : personne n'ignore ce qu'on a dit de celles de *Dracon* , ce fameux Législateur des Athéniens , à qui on reprochoit d'avoir écrit son eode avec du sang. Les antiquités de toutes les nations présentent le même spectacle. On y voit des châtimens pousés jusqu'à la cruauté.

Il est clair que cette extrême rigueur n'a pu venir que de la grossièreté des hommes qu'on avoit à conduire. Un cheval dressé se gouverne avec une baguette. L'éperon & la bride ne suffisent pas pour le faire obéir avant qu'il soit dompté. De même la société perfectionnée, a mille expédiens qui préviennent les fautes, ou qui servent de mesure, pour ne pas excéder la proportion quand on les punit. Mais chez les brigands vainqueurs, dont nous avons parlé, la force étoit le seul moyen qu'on put employer pour les réprimer, puisque c'étoit le seul dont ils connoissent l'importance. Il les falloit épouvanter avant que de les éclairer.

Comment persuader aux complices de la première violence que son succès même étoit

étoit une raison pour n'en plus commettre ? Comment les convaincre tous , qu'après avoir eu le droit de dépouiller un malheureux agriculteur , leur propre intérêt exigeoit qu'ils se défissent de ce droit auquel seul ils devoient leur aisance ?

Quelques esprits éclairés , comme je l'ai dit , firent ces rapports délicats. Ils engagèrent les autres à agir comme s'ils le concevoient. On fit en conséquence des réglemens auxquels tout le monde se soumit , ou parut se soumettre. Ce fut alors que la jouissance étant établie , & la nécessité de fixer les possessions bien sensibles au plus grand nombre , on élut quelques Législateurs qu'on chargea du soin d'en chercher les moyens.

Ils n'en trouverent point d'autres que des ordonnances ratifiées par le consentement général de ceux dont elles devoient être la règle ; & , pour en assurer la solidité , on employa la terreur à la place de la persuasion. En attendant que tous les hommes sentissent l'utilité du frein qu'on leur donnoit , on prit le parti de les intimider , pour les empêcher de le rompre. La vie étant encore pour eux le plus précieux de tous les biens , ce fut d'abord le seul dont on crut devoir menacer de les priver.

Si les fondemens de la société s'étoient trouvés posés par des pasteurs ; il est clair qu'ils n'y auroient pas employé un ciment si redoutable. Ils en auroient assuré la solidité avec des liens plus flexibles ; ils se seroient étudiés par des moyens moins rigoureux.

La façon de vivre qu'exige la nourriture des troupeaux , inspire de la douceur & de la bonté , elle ne donne à ceux qui la suivent , qu'une grossièreté apparente. Ils n'éblouissent point les autres hommes , mais ils les aiment & les servent avec affection. Ils paroissent déplacés au milieu du luxe des Villes : mais on fait assez que ce n'est point dans leur enceinte qu'on apprend à devenir humain.

Il semble que les animaux soient nos véritables maîtres de morale. La Théorie peut en être mieux développée dans les Palais. C'est-là qu'on en dispute les principes avec éloquence ; mais c'est dans le fond des campagnes qu'on les pratique. C'est dans les appartemens dorés qu'on parle souvent du cœur pour faire briller son esprit : mais c'est auprès des étables qu'on se livre aux mouvemens de l'un , sans prétendre à la réputation de l'autre : & , tandis que des raisonneurs délicats , découpent , anatomisent élégamment les

devoirs de l'homme & les vertus de l'humanité, ce sont des rustres lourds, presque stupides qui les mettent en usage.

En général les peuples pasteurs abhorrent le sang jusqu'à ce que la guerre soit venue souiller leurs yeux, & endurcir leurs âmes. Ils donnent dans l'excès de la mollesse plutôt que dans celui de la dureté. De toutes les vertus, dont ils ont l'habitude, une attention tendre & compatissante est celle qu'ils exercent avec plus de complaisance, ils n'auroient donc pas établi des loix aveugles & sangui-
naires. Ils ne se feroient pas assujettis à des regles impitoyables, dont ils n'auroient pas eu besoin.

Il a fallu pour les rendre nécessaires, que la douceur fut subjuguée par la barbarie. Alors la justice s'éleva sur la terre entre les bras de la rigueur, elle fit briller un glaive étincellant pour arrêter des hommes féroces. Ils étoient accoutumés à faire couler le sang des animaux. Elle leur montra leur propre sang prêt à couler. Pour les empêcher de faire de leurs armes un usage arbitraire, elle leur fit voir un poignard tout prêt à les percer eux-mêmes. Par cet aspect terrible, elle procura du moins à la terre une apparence de tranquillité.

Les institutions primitives sembloient n'avoir en vue que deux objets , l'autorité des maris sur leurs femmes , & celle des peres sur leurs enfans. Ce sont-là les deux premiers titres du code originel des hommes , à l'époque de leurs civilisation. C'étoit aussi les points les plus intéressans à fixer , & peut-être les réglemens les plus utiles à maintenir.

En général les loix sont le frein des passions , ou doivent l'être ; mais ce frein ne sera respecté qu'autant qu'un châtimement infailible fera la suite de l'excès qui oseroit le mépriser.

Une vérité qui est la sauve-garde de toutes les institutions humaines , c'est que dans un Empire policé il n'y a pas de classe qui soit au-dessus des loix.

La loi est l'asile du foible & la ressource du pauvre.

En tout pays , comme on fait , les loix sont filles du hasard & de la nécessité.

DE LA SOCIÉTÉ.

LES véritables obligations de la société peuvent se rapporter à deux points , commander & obéir.

Toute cause ressemble à ses effets , &

quand on connoît ceux-ci , il n'est pas difficile de remonter à celle-là. Pour savoir comment la société s'est formée , il ne faut que réfléchir à la maniere dont elle se soutient : pour deviner comment elle s'est établie , il n'est besoin que d'observer ce qui s'y passe.

Quel est le but de tous ses membres ? C'est de multiplier leurs jouissances. Aux dépens de qui exécutent-ils le projet qui vit dans tous leurs cœurs ? Aux dépens des plus foibles , ou des moins adroits. Ces possessions du plus fort & du plus habile ne s'accroissent que des portions qu'il enleve à ceux qui ont moins de vigueur ou d'industrie.

La violence , il est vrai , est bannie aujourd'hui de particuliers à particuliers ; mais il n'y a pas encore d'autre moyen d'empire à empire : les conquérans se disputent la propriété des hommes autant que celle des terres qu'ils cultivent : le guerrier hardi , qui , communément est pauvre , & par cela même intrépide ; finit toujours par subjuguier le cultivateur opulent , ou le commerçant laborieux , qui sont mous & efféminés parce qu'ils ont des trésors à perdre. Voilà précisément ce qui est arrivé dès le com-

menacement des siècles , & ce qui a produit la société.

C'est la société qui dégrade nos ames ; c'est elle qui nous apprend à compter en toute occasion sur l'assistance d'autrui , à crier au secours quand on nous attaque , au lieu de nous défendre : c'est elle qui nous prive de nos ressources naturelles , & la timidité que nous cause la solitude , vient de l'habitude de n'être pas seuls. Les hommes à l'instant où venoit de se former la société , étoient séparés en deux classes ; l'une de conquérans supérieurs , consacrés par leurs succès à donner des ordres ; l'autre d'agriculteurs tremblans , condamnés par leur défaite à les recevoir. Des propriétaires absolus d'une part , des serfs intimidés de l'autre , des maîtres ou des esclaves , l'excès de l'empire ou de la soumission. Telles étoient alors les deux uniques divisions du genre humain.

La société & la servitude sont créées ensemble. L'esclavage est de la même date que la réunion des hommes. Aucune confédération n'auroit eu lieu sans lui. Il est aussi impossible d'établir entre eux une alliance durable , si l'on a des serfs prêts à travailler pour autrui , qu'il l'est de former sans chevaux un corps

de cavalerie. Il faut à une société quelconque des animaux robustes, dociles, infatigables, qui en portent tout le poids; & c'est cette fonction que l'esclavage impose aux malheureux qu'il flétrit.

L'esprit des institutions sociales est beaucoup moins la conservation des personnes, que celle de la propriété des biens. C'est à cet objet qu'elles rapportent & sacrifient tout. La nature avoit prodigué sur la terre les richesses en tout genre, pour l'avantage général & commun des hommes. La société a restreint ce privilège : elle a voulu que la plus grande partie d'entr'eux ne fut que l'instrument de la jouissance des autres. Elle les pèse en se jouant dans une balance qui n'est assurément pas celle de la justice primitive : c'est d'après cette manœuvre qu'elle prononce sur leur valeur, & qu'elle se décide à les considérer comme la plus vile de ses possessions.

Du moment que l'esprit de propriété a commencé à s'emparer des ames, il les a rétrécies, matérialisées, pour ainsi dire, il les a fermées presque à tout autre motif qu'à l'intérêt. Ce n'est que par lui qu'il est possible de les mouvoir; ce n'est qu'en les rassurant contre la perte des objets auxquels il les attachent si forte-

ment , qu'on peut les engager à les communiquer , comme on ne tire de la main d'un enfant les bagatelles qui l'amuse , qu'en promettant de les lui rendre. Sont-ce les Législateurs qu'il faut accuser de cette défiance , & de l'insensibilité qu'elle produit , & des précautions cruelles qui en résultent ? Non sans doute. C'est la société elle-même dont la constitution nécessite tous ces inconvéniens.

Il seroit bien plus noble que les cœurs & les bourses s'ouvrirent à l'aspect de l'infortune. Il seroit plus beau que la main du riche allât semer l'argent dans la chaudière du pauvre , & qu'elle consentît à n'en point retirer d'autre dédommagement que les bénédictions qui suivroient ses bienfaits. Ces spéculations , ces préceptes sont admirables dans la théorie : mais faut-il y faire quelque fond dans la pratique ? Hélas ! Non.

La société fait du monde entier un vaste cachot , où il n'y a de libres que les gardiens des prisonniers.

La société vit de la destruction des libertés , comme les bêtes carnassières vivent du meurtre des animaux timides.

Une vérité cruelle , mais nécessaire à dire aux hommes ; un axiome aussi incontestable que ceux de la Géométrie ,

aux yeux de quiconque fait usage de sa raison ; un principe dont on ne sauroit douter ; c'est que la dépendance, l'esclavage, la bassesse, sont, comme l'a dit un grand homme de nos jours dans une occasion moins sérieuse, le lot des trois quarts des humains. C'est de leur pénible assujettissement que se forme l'aisance voluptueuse de l'autre quart qui les gouverne.

Quelque nom que l'on donne à ces deux mobiles de la société ; de quelque masque qu'on les couvre ; qu'on les appelle domesticité, ou servitude, empire ou liberté, c'est toujours pour les uns une abnégation totale d'eux-mêmes, un sacrifice entier des droits attachés à la qualité d'hommes, & pour les autres un doublement, ou si l'on veut, un abus de ces mêmes droits.

Il est contre les loix de la société d'abuser des mots, & de se jouer par cette hardiesse des formes destinées à lier les hommes.

La première loi de la société, est la soumission pour les Tribunaux.

L'essence de la société est d'exempter le riche du travail : c'est de lui donner de nouveaux organes, des membres infatigables, qui prennent sur eux toutes

les opérations laborieuses dont il doit s'approprier le fruit.

Le repos public n'est ordinairement troublé que par deux especes d'hommes, ceux qui n'ont rien à perdre & ceux dont les richesses sont assez portatives pour se dérober à l'inspection vengeresse des loix.

La société a fait du monde *moral* une carrière remplie de dangers : on n'y rencontre pas un agent utile , qui ne puisse devenir nuisible , & toujours l'abus s'y trouve à côté de l'usage. Il faut bien que cet état soit essentiellement celui de tout ce qui existe ; car c'est encore pis dans la *nature*. On n'y apperçoit qu'un combat perpétuel , & des risques qui feroient abhorrer la vie , si , heureusement , à la foiblesse qui nous y expose , la providence n'avoit joint l'ignorance , ou la légèreté qui en distraient. Le monde *physique* ne renferme pas un principe qui ne soit tout à la fois mortel autant que salutaire : pour avoir la force de nous conserver , il faut qu'ils aient aussi celle de nous détruire.

Un principe fondamental & inséparable de la constitution de la société. C'est la nécessité de l'obéissance dans les trois quarts de ceux qui la composent.

DES ROIS ET DES GRANDS.

LES Grands ne ferment point les yeux à l'évidence , ni les oreilles à la vérité , & même l'injustice n'a point d'ennemi plus décidés qu'eux quand ils la connoissent ; & s'ils paroissent quelquefois la favoriser , c'est par surprise , & parce qu'on les a trompés , & au moment où on les éclaire , ils rougissent de leur erreur & la réparent.

Les Grands tâchent toujours dans leur conduite de revenir puissans à force de bassesse ; & chatouillent , sans rougir , les vices du Souverain quand ils espèrent en tirer du profit.

La clémence à l'égard des crimes est une vertu de particulier : c'est le plus grand de tous les vices dans un Roi. Il est fait pour punir , ou pour récompenser , jamais pour employer cette foiblesse déguisée qu'on a décoré du nom de clémence.

Dans les pays où les Citoyens n'ont point d'autre sauve-garde que les formes ; il n'y a pas de Grand qui ne puisse vexer , dépouiller impunément un petit. Tout ce

que celui-ci peut espérer , s'il est aidé par d'heureuses circonstances , c'est la restitution ; mais combien de temps , de peine , de soin & de dépenses pour l'obtenir ! Et s'il est pauvre , qui fera pour lui ces avances ?

A quel danger d'ailleurs s'expose le ravisseur , dans le cas même où l'opprimé réussit ? Tout au plus à celui de rendre sa proie. Il a , dans tous les cas , le plus grand intérêt à commencer par s'en emparer avec violence , & il y a cinquante probabilités contre une qu'il ne fera pas obligé de s'en désaisir.

Les tyrans n'inspirent du respect pour leurs personnes , qu'en se perdant au milieu des bataillons de satellites qui les entourent. Les bons Rois , les Souverains légitimes , n'ont pas besoin de cette ressource embarrassante. Ils se présentent volontiers sans gardes. Ils méprisent , ils éludent , tant qu'ils peuvent , l'usage qui leur impose le devoir gênant de s'en laisser accompagner.

Un Souverain n'est que le dispensateur des biens publics. S'il enrichit quelques-uns de ses sujets , ce ne peut être qu'aux dépens des autres.

Il y a souvent de la part des Princes plus de véritable générosité à refuser qu'à

donner ; leurs libéralités rendent dix familles malheureuses pour en obliger une , & quoiqu'elles procurent de la satisfaction au maître qui donne , les remerciemens de l'esclave qui reçoit , sont bien affoiblis par les larmes du sujet qui contribue.

Rien ne déchire tant un cœur que de voir renverser des espérances qu'on a crues infaillibles. Le chagrin que procure leur ruine est proportionné à la solidité qu'on leur supposoit : & l'art de tourmenter ainsi les hommes par de fausses promesses , est un raffinement d'inhumanité , dont les Tiberes & les Nérons mêmes étoient incapables.

Je fais que les Grands ont souvent la foiblesse de le mettre en usage : mais au moins ce n'est point par un principe de conduite réfléchi. C'est par un mouvement machinal qui leur fait redouter d'apercevoir la tristesse autour d'eux. Cette espece d'hommes , dont la destinée est d'être plus malheureux par les maux qu'ils craignent , que fortunés par les biens dont ils jouissent , s'efforce d'écarter avec soin tout ce qui a l'apparence du chagrin. Ils savent qu'en donnant des espérances , on ne leur montrera que de la joie. Ils prolongent donc , tant qu'ils peuvent , cette

sécurité apparente. Quand elle est détruite sur un objet, ils la font renaître sur un autre, & par ces complaisances feintes, ils éternisent la gratitude, pour le moins aussi trompeuses, de leurs courtisans.

Cependant ils agissent ainsi par instinct, plutôt que par système. Ils ne se proposent pas précisément de tromper les hommes; ils craignent seulement de les voir affligés en leur présence, & d'être en quelque sorte contrainsts de partager leurs peines.

Une des plus grandes infortunes des Princes, c'est la nécessité où ils sont d'associer à leurs travaux des aides pour en partager les fatigues. Rarement ils ont le courage de ne consulter que le mérite dans ces choix délicats, & le public les leur pardonne plus rarement encore quand ils ont eu le malheur d'en faire de mauvais.

Ce qui nuit le plus aux jeunes Princes, c'est la facilité qu'ils trouvent à se soulager des fatigues de leur place. On leur rend de bonne-heure le cruel service de les débarrasser de toutes les affaires, afin qu'ils n'en soient jamais capables. On s'applique à rétrécir leur esprit, de peur qu'ils ne soient tentés de s'en servir. On les aveugle de sang-froid, afin qu'ils aient

toujours besoin de conducteurs. L'ambition & l'intérêt sont en sentinelle autour d'eux pour étouffer dans leurs cœurs le goût du travail , s'il venoit à naître & à faire éclore celui du plaisir , si un heureux naturel en rendoit le développement trop tardif. Il ne se trouve que trop dans les Cours de ces Instituteurs infidèles , qui fondent la durée de leur crédit sur l'ignorance , sur l'oisiveté voluptueuse où ils entretiennent leurs élèves , & qui , pour s'assurer un pouvoir dont ils abusent , dévouent sans frémir ces infortunés au sort le plus affreux que puisse éprouver le cœur humain , à l'ennui qui les dévore toute leur vie , faute de pouvoir s'occuper à l'horreur de sentir qu'après avoir été haïs de leurs contemporains , ils seront éternellement méprisés de la postérité.

C'est une suite du malheur des Grands , qui , du rang élevé où ils sont placés , ne pouvant appercevoir distinctement les objets , prennent toujours la profusion pour la générosité , & le faste pour la magnificence.

Presque tous les Princes sont des enfans qui s'effrayent quand ils sont seuls , & qui pleurent quand on les dépouille des colifichets dont on les a parés. Il semble qu'ils ne se croient vraiment ma-

tres que de ces foules d'esclaves pressés autour d'eux , & qu'ils se trouvent plus honorés de l'éclat du diadème que de ses fonctions. Ils ne savent pas que la majesté des loix , & sur-tout leurs vertus personnelles , feroient pour eux une sauve-garde plus sûre , & une escorte plus honorable que ces bataillons de valets qui les environnent , & cette abondance de superfluités en tout genre qui les écrase.

Les traits qui annoncent la bonté dans les princes , ne peuvent être trop connus.

J'ai vu que par-tout les Grands étoient despotes dans le cœur , qu'ils tendoient , par le vœu commun , à *l'aristocratie* , parce que ne pouvant tous être Rois , leur ambition se console ou s'amuse de l'espece de dépendance , où ils tiennent la royauté , & que par le vœu particulier , ils sont prêts à tout faire pour l'affranchissement du Trône , parce qu'il leur faut un Monarque tout puissant , pour en recevoir le prix qu'ils mettent à leurs services.

Les Princes foibles ont ordinairement des Ministres corrompus.

C'est une réflexion aussi triste que vraie , que les regnes brillans sont toujours infortunés ; c'est sur un fleuve de larmes

que s'élève le fantôme éblouissant de la gloire des Rois ; les époques dont les sujets s'applaudissent , sont toujours obscures.

Il n'y a pas un Souverain qui adopte l'iniquité par système , par goût , par envie de violer la loi. L'injustice dans un Monarque absolu , qui n'est pas contredit , est une extravagance. Celui qui la commettrait de sang froid , seroit un fou qu'il faudroit enfermer , plutôt que de le punir. Comme un dérangement d'organe est rare , ce n'est pas là le malheur que les sujets ont le plus à craindre ; ce qui est commun & journalier , ce sont les surprises des *Courtisans* , des *Maitresses* : c'est l'avidité des *Favoris* , des subalternes de toute espece : or , pour armer le Prince contre tant de séductions , il n'y a d'autres ressources qu'un grand intérêt personnel.

Les actes de tyrannie les plus scandaleux sont toujours insinués au Prince infortuné qui les tolere , comme des traits de sévérité nécessaire , ou des précautions indispensables.

L'amour propre d'un Souverain est bien plus délicat que les intérêts d'un grand peuple : les services qui le flattent sont aussi bien plus lucratifs.

Quoiqu'on en dise, l'esclavage & la tyrannie ne se font sentir qu'aux grands Seigneurs. Ce n'est pas la cruauté d'un Prince, c'est sa foiblesse que les hommes d'un rang médiocre ont à redouter.

Souvent l'ambition des Grands n'est que l'effet & l'instrument de celle des subalternes.

Le sort des Grands est d'être toujours exposés à la critique, quelque route qu'ils suivent.

La seule éloquence digne des Princes, est celle du cœur.

Le grand malheur des Rois & de leurs sujets opprimés; c'est l'impossibilité d'ouvrir l'accès du Trône aux rayons de la vérité.

La force est le meilleur argument des Rois.

Les plus grands Rois sont souvent trompés dans l'application de leur estime; comme dans le reste, & ils ont quelquefois des Favis sans mérite, comme des opinions sans justesse. Ces méprises ne peuvent pas plus nuire à la gloire du Prince qui les commet, que de servir à celle de l'intrigant qui s'en prévaut.

Je ne me lasse pas de le répéter. Les vertus qui sont le plus d'honneur aux

DE M. LINGUET. 91
princes , ne sont pas toujours les plus
avantageuses pour leurs sujets. Les regnes
les plus heureux ne sont pas ceux à qui
la postérité donne le plus d'éloges. Les
véritablement grands hommes d'Etat sont
ceux qui savent unir la promptitude à la
circonspection , & chez qui la nécessité
d'examiner les affaires , n'est pas une rai-
son pour différer de les conclure.

*DE LA JUSTICE
ET DE SES MINISTRES.*

LA Justice n'est point un jeu : son in-
fluence sur l'état des personnes qui en
implorent les secours , de-là sur celui de
leurs familles , de leurs amis , & de pro-
che en proche sur toute la société , ne
permet pas qu'on la donne pour soutien
à des caprices passagers. Rien de plus sa-
ge que les loix qui annéantissent une dé-
cision , dans laquelle un Juge paroît avoir
adopté sans examen un plan tout dressé.
Il est toujours à craindre qu'une des deux
parties ne soit la victime de ce genre d'ac-
commodement judiciaire , & l'équité veut
que les Tribunaux soient ouverts pour
celle qui se plaint d'y avoir été sacrifiée.

La Justice n'a jamais besoin de punir : elle a toujours celui d'être instruite.

Le Prince qui rend des arrêts en personne, ne mécontente certainement pas les deux parties à la fois. S'il choque celle qui perd il plaît à celle qui gagne, & la peine qu'il a prise de les juger lui-même, le rend respectable à toutes deux. Il en est de l'autorité suprême, comme des instrumens d'acier bien polis, qui se rouillent faute de servir, & qui ne conservent jamais plus d'éclat, que quand on en fait souvent usage.

D'ailleurs ce n'est pas précisément la crainte d'être haï, ou le desir d'être aimé, qui doit appeler un Prince dans ses Tribunaux, ou l'en écarter. Quand ce motif entre pour quelque chose parmi ceux qui le déterminent, tout n'en va que mieux sans doute : mais c'est surtout son propre intérêt qui lui défend d'oublier qu'il est le premier Magistrat du pays, l'inspecteur né de tous les autres ; c'est cette considération active qui doit lui faire sentir sans cesse qu'il ne lui suffit pas de les diriger de loin par des ordonnances, mais qu'il court toutes sortes de risques, s'il ne les subjugué lui-même par son exemple.

Je ne fais s'il est bien vrai qu'il soit

dangereux qu'un Souverain prenne la peine de présider lui-même aux jugemens par qui se décident la fortune & la vie de ses sujets. Il est certain du moins qu'il n'a reçu son pouvoir que pour cela. Il n'est Prince que pour rendre la justice. Il n'est puissant que pour écouter les plaintes des foibles, & les faire cesser, en remédiant aux abus qui les occasionnent. Il n'est le maître de tout que pour maintenir la paix par-tout, & l'on ne sauroit nier que ce qu'on appelle la Justice distributive, n'en soit le plus sûr moyen dans l'intérieur d'un Etat.

La moindre prévarication dans l'exercice de la Justice peut lui devenir infiniment nuisible : la moindre iniquité qui dépouille un de ses sujets de ses possessions, est un attentat qui attaque la sienne : ne seroit-il pas imprudent de se reposer exclusivement sur des tiers du soin de les prévenir ? En protégeant ses vassaux, il défend son bien, s'il laisse à d'autres mains cet emploi délicat, il ne sera plus qu'un pere de famille qui donne ses terres à régir à des Intendans, à des étrangers. Qu'en arrive-t-il ? C'est qu'il se ruine, & que ses représentans s'enrichissent. Aussi n'a-t-on jamais vu de Prince digne de l'être, qui n'ait regardé cette fonc-

tion comme un des attributs inséparable de la Couronne.

Rien de plus honorable, mais en même temps rien de plus délicat & de plus pénible que les fonctions d'Avocat. Adversaires nés de l'injustice, ennemis forcés de la fraude, obligés par état à la fuivre, à la démasquer, il est impossible qu'en remplissant leurs devoirs, ils n'excitent pas quelquefois les plaintes des parties que leur zèle importune : la reconnaissance qu'il excite d'une part n'est que trop souvent achetée par la haine à laquelle il les expose de l'autre ; & s'ils n'écoutoient que leurs intérêts, les momens où ils ont le plus besoin de vigueur, sont précisément ceux où ils se montreroient avec plus de mollesse. C'est pour soutenir leur courage dans ces occasions périlleuses, que chez tous les peuples on a mis dans leur profession, à côté du danger, la gloire qui le compense, & la liberté qui en efface l'idée.

La gloire est due à tout citoyen vertueux, qui consacre sa vie à l'utilité de ses compatriotes. La liberté est inséparable d'un Etat qui sans elle n'auroit point d'objet, ou plutôt en auroit un contraire à son institution. Sans la liberté, au lieu d'être appuyés de la vérité, les Avocats

ne feroient bien-tôt plus que les Ministres du mensonge. Sans la liberté, les mains à qui l'indépendance qui les caractérise, assure le droit de protéger l'innocence opprimée, n'auroient plus d'autres privilèges que de devenir les instrumens de son oppression.

La crainte flétrit l'ame; elle est, peut-être, encore plus voisine du vice que l'audace; & si jamais elle parvient à glacer des cœurs faits pour s'enflammer à la voix de la vérité, si jamais elle enchaîne des mains consacrées à l'emploi glorieux de désarmer l'injustice, où la vérité cherchera-t-elle désormais un asyle? Où l'injustice trouvera-t-elle des barrières?

Une expérience cent fois réitérée, a démontré une vérité honorable à l'ordre des Avocats; c'est que si la jalousie, l'intérêt, toutes les passions honteuses agitent quelquefois un certain nombre de ses membres, le corps s'en est toujours montré exempt, c'est qu'il n'a jamais manqué de s'y trouver des hommes honnêtes qui voient la vérité, qui la goûtent, & qui la font goûter aux autres. Pareil aux tourbillons de Descartes où le repos général naît du mouvement des parties, où chaque chose reste en sa pla-

ce, parce que tout tend sans cesse, à s'en écarter, ce corps singulier, dès qu'il est assemblé, revient invinciblement à l'honneur, à la Justice dont ses agitations intestines sembloient devoir l'éloigner. La fermentation qu'il éprouve ne produit que des résolutions équitables, & s'il est quelquefois compromis, ce n'est que par des diverfions particulieres qui n'ont jamais été le vœu universel.

Je me représentois un Avocat comme le soldat de l'honneur & de la vérité. J'y voyois un ennemi implacable de l'injustice & de l'oppression, armé pour les attaquer sous quelques formes qu'elles se montraient; forcé, sous peine d'être regardé comme un lâche déserteur, d'augmenter de zele & de chaleur en raison de la foiblesse, de l'impuissance de ses cliens, & de ce que l'intrigue ou l'imposture lui opposoient d'obstacles; engagé à se sacrifier, s'il le falloit, pour repousser leurs efforts, & à périr sur la brèche s'il ne pouvoit les en chasser. Enfin examen scrupuleux avant que d'entreprendre, intrépidité inébranlable après avoir entrepris, telle étoit la formule du serment que tout Avocat, suivant les bouillons de mon effervescence, devoit se prêter à lui-même.

Quand

Quand les cœurs sont séduits par leur zèle & mettent trop d'amertume dans leurs observations, c'est à la police, sans doute, à les réprimer; mais il faut que les remèdes dont elle se sert soient doux & propres à pacifier les esprits, au lieu de les aigrir. Il faut que les Juges qui les administrent soient désintéressés, qu'ils oublient leurs propres sentimens pour ne penser qu'au bien public. Si une obstination coupable les force à employer enfin la rigueur, il faut que ce soit avec répugnance & à la dernière extrémité. Il faut que les crimes portent un caractère d'évidence si sensible qu'ils ne soient pas les maîtres de s'y refuser. Il faut surtout que la proportion soit scrupuleusement gardée entre les délits qui arment leurs mains, & le coup que la Justice les oblige de porter.

Le premier devoir de la Justice est d'être juste. C'est de proportionner la peine au délit, & d'éviter l'excès de la rigueur, encore plus l'excès de l'indulgence. Un jugement qui prononceroit des peines graves contre une faute légère seroit injuste par cela seul. Si la faute n'existoit pas, quand même les peines seroient douces, le jugement seroit à la fois odieux & injuste; mais s'il s'en trou-

voit un qui attachât un châtiment terrible à un délit imaginaire, qui compromet la fortune & qui plus est l'honneur d'un innocent sur des prétextes faux, sur des accusations vagues; si l'abus y étoit poussé au point qu'une condamnation rigoureuse & déshonorante, ne fût fondée que sur des délations sans vraisemblance, & telles qu'en matieres civiles, elle ne formeroit pas même le commencement d'un indice, quel nom faudroit-il lui donner? Par quelle épithète faudroit-il la désigner, en se présentant pour en obtenir l'infirimation?

Un tort exige une indemnité. Quiconque a souffert injustement par le fait d'autrui, doit être dédommagé au dépens de l'agresseur, & il faut que la réparation soit mesurée par la lésion; la Justice doit compenser l'une & l'autre : elle se manquera à elle-même, si elle souffroit à cet égard la moindre inégalité dans ses balances.

Un des dangers de l'état des Jurisconsultes, c'est d'être souvent abusés par de faux récits; c'est d'être trompés par des allégations infidelles; c'est de voir quelquefois le mensonge emprunter l'apparence de la vérité, & l'imposture imiter la marche de la bonne foi pour les engager à lui tendre la main.

L'indivisibilité, en matiere criminelle, est un axiôme qui n'a jamais reçu d'atteinte.

Le Ministère public est le protecteur né des foibles & des pupilles que la loi place sous son inspection.

Pour qu'un jugement soit juste, il faut qu'il tienne la balance exacte entre les contendans jusqu'à la fin de la discussion.

Quand il s'agit d'un délit, la justice avide de se procurer des lumieres, admet indifféremment ce qui peut concourir à lui dévoiler la vérité: le simple soupçon lui suffit pour la déterminer à appeller & entendre des témoins; mais elle prend d'ailleurs tant de précautions, pour qu'ils ne puissent ni déguiser, ni exagérer la vérité, ni sur-tout y substituer l'imposture; l'appareil qui précède leurs révélations est si effrayant, les conséquences qu'elles peuvent entraîner sont si sérieuses; le recollement, la confrontation offrent, ou à l'accusé, tant de moyens de les confondre, ou à eux-mêmes, tant de facilité à se rétracter, à modifier; à expliquer leurs aveux, s'ils ont été dictés par la prévention ou la haine, que les surprises sont peu à craindre dans ces especes de procédures.

Des criminels convaincus, sont excu-

faibles de faire à leurs Juges l'affront de les en croire susceptibles, mais, l'innocence se dégraderoit en les imitant. Elle fait que si les dignités & les honneurs ne pèsent pas un grain dans la balance de la justice, les vaines clameurs de quelques partisans prévenus ou gagés, & la menace indiscrete d'une diffamation unique n'y pèsent pas d'avantage; elle fait que les Magistrats incorruptibles, incapables d'être séduits par un crédit abusif, ne le sont pas non plus de se laisser aveugler par une pitié indiscrete.

La principale attention de la Souveraineté, doit être de prévenir ou de réprimer les attentats particuliers qui se commettent contre la propriété. C'est ce qui a fait, dans tous les Etats policés, mettre le vol au rang des délits que la Justice punit avec plus de rigueur, presque par-tout, la vie même du coupable en a paru à peine une expiation suffisante.

Les loix cruelles, tant qu'il n'est pas question du Public, ne deviennent douces qu'à son préjudice. Toutes les prévarications dont il est l'objet, s'expient par des amendes.

Quel doit être le caractère d'une punition, pour qu'elle soit utile & raisonnable? Il faut qu'elle soit sensible au cou-

pable qui la subit. Ce n'est que par-là qu'il peut en résulter quelque avantage pour le Public , par le frein que l'exemple impose à ses pareils , ou à ceux qui pourroient être tentés de le devenir. Mais quand vous n'ôtez au criminel qu'une portion de son superflu , ou une vie qui lui est à charge , vous détruisez vous-même toute l'utilité que vous auriez pu attendre de l'exemple.

La bonne intention ne suffit pas pour excuser un Magistrat , quand il commet une injustice , même sans le savoir. Il faudroit , pour qu'il n'eût rien à se reprocher , que son erreur fût telle qu'il ne lui eut pas été possible de s'en garantir. Il faudroit qu'il se fût procuré tous les secours capables de le guider , & que s'il s'est trompé , on pût en accuser , non pas sa négligence à chercher la lumière , mais la foiblesse humaine , qui ne permet pas toujours de la distinguer. Il faut au moins qu'il ait donné tous ses soins pour la trouver , & qu'il n'ait oublié de consulter aucune des sources d'où elle peut partir.

L'administration de la justice est une partie essentielle du gouvernement : elle change toujours avec lui. Tous les conquérans ont aussi été législateurs.

Il ne peut jamais y avoir de décou-

vertes plus respectables pour la Justice, de plus précipitamment accueillies, que celles qui tendent à lui montrer l'innocence dans l'individu qu'elle gémissoit de trouver criminel. On ne rougit pas d'insister sur cette maxime si chère à la raison, si précieuse à l'humanité. En adopter d'autres, ce seroit outrager la nature & la législation.

La prévention dans les affaires susceptibles d'un examen juridique, est le plus grand des maux. Les cœurs les plus scrupuleux, ceux qui sont le moins capables de se laisser aveugler, quand ils discutent sans préjugé, deviendront peut-être les plus impitoyables, les plus violens ennemis de la vérité, quand elle ne s'offrira à eux qu'à travers des nuages, dont un préjugé funeste, & ce qu'on appelle *le cri public*, auront rempli l'atmosphère.

Une maxime établie par la loi, recommandée par l'humanité, & scrupuleusement respectée par les Tribunaux, c'est de n'admettre sur tout ce qui concerne la liberté des citoyens, ni fraude, ni surprise.

Un coupable, à qui son cœur dit que les Juges l'ont condamné justement, goûte dans sa solitude, à l'approche même

du supplice, l'espece de repos que le crime peut lui laisser : la vraie Philosophie, c'est-à-dire, la douce, la consolante religion le reçoit dans son sein : elle tire du forfait même qu'il a commis, & de la nécessité de l'expier, des motifs capables d'élever son ame, de la raffermir contre les impressions de la douleur. A côté de la justice des hommes, rigoureuse, implacable, elle lui présente la miséricorde divine, facile à fléchir, toujours prête à ouvrir les bras au remords, & disposée à attacher le pardon d'une longue suite de forfaits, un bonheur éternel même, à un moment de résignation.

Si un caractère plus ferme, ou plus féroce, lui fait, comme il arrive quelquefois, mépriser ces secours, c'est qu'il n'en a pas besoin : dans un cas, comme dans l'autre, convaincu que sa sentence est équitable, & que rien ne peut, ni ne doit la changer, il oublie le passé ; il se précipite, les yeux fermés, dans l'avenir.

Mais l'innocent ne peut jamais se persuader que sa condamnation soit une vérité ; dans l'agitation tumultueuse de son cœur, il ne cesse de repasser toutes les circonstances de son procès ; il trouve

dans chaque particularité de son apologie de nouvelles preuves de la bonté de sa cause. Il frémit de penser que des hommes honorés du nom de *Juges* aient pu être assez prévaricateurs pour l'affaillir de sang froid, en appréciant ses raisons, ou assez bornés pour les méconnoître, ou assez foibles pour n'oser y rendre hommage. Il rugit en songeant au triomphe de ses ennemis, à la joie cruelle des tigres qui partagent ses dépouilles, & se flattent de venir bientôt la signaler sur sa tombe. Il a devant les yeux l'effroi de ses amis, quelquefois leur lâcheté; l'humiliation, les dangers de sa famille; l'indifférence des autres hommes sur un sujet qui lui paroît digne de les soulever tous; l'ignominie dont son nom est couvert, & qui, si les loix étoient quelque chose, ne devrait souiller que celui de ses accusateurs.

Ses méditations sont interrompues à chaque instant par des retours sur lui-même; par des convulsions dont il faut avoir éprouvé l'horreur, pour s'en former une idée. Il ne cesse de répéter ses raisons : il les présente à la Justice que son imagination personnifie : il fatigue de ses réclamations ce fantôme impuissant; & quand il s'apperçoit qu'il est seul,

qu'autour de lui tout est sourd & muet, à la fièvre du désespoir, succède une léthargie presque aussi douloureuse.

Quand il en sort, ce n'est pas à la vie qu'il renaît, mais à la souffrance. Nouveau *Prométhée*, il est abandonné, comme lui à des vautours infatigables, & ce qui est affreux à imaginer, quoique vrai, plus le cœur qu'ils dévorent est pur, plus leurs morsures sont cruellement senties.

Voilà l'état dont les annales de ce qu'on appelle la *Justice* offrent des exemples innombrables. Elle cicatrice quelquefois, en se rétractant, ces plaies qu'elle a faites : mais, je le répète, assigne-t-elle, en avouant sa méprise, des compensations aux tourmens qui en ont été la suite ?

Magistrats, hommes à qui la société confie le droit sacré, mais terrible, de disposer du sort de vos pareils, que ce tableau fixe vos regards : qu'il porte dans vos ames, s'il est possible, un effroi salutaire, & capable de donner à votre marche plus de pesanteur que l'habileté ne peut lui donner de légèreté. Le meurtrier ne commet qu'un crime ; mais le Juge prévaricateur, ou foible, ou inconsideré, commet autant d'assassinats

que l'innocent condamné par lui, survit de minutes à sa sentence.

L'adoucissement apparent de la peine est une sorte de piège, dont la vertu paresseuse ou sévère ne se défie pas assez dans les Tribunaux; un Juge honnête, mais inappliqué ou dur, balance moins quand il s'agit de flétrir un homme, que s'il étoit question de l'envoyer à la roue: & parce qu'il ne l'égorge pas, il s'imagine lui faire grace.

La Jurisprudence qui, dans les matieres criminelles sert plus à endurcir les Juges qu'à les éclairer, a même imaginé des *demi-preuves*, qui justifient, suivant elle, ce demi supplice. Un homme est accusé d'un délit, qui, suivant les loix, mérite la mort: il y a contre lui de forts indices, mais point de démonstration, on le *marque*, on l'envoie aux galeres, pour se tirer d'embarras.

On ne voit pas que quand il s'agit de l'honneur ou de la vie, il n'y a pas de milieu entre l'évidence, ou la nullité. Une preuve est complète, ou elle n'existe pas.

Rien n'endurcit plus le cœur que la judicature: sans doute parce qu'en voyant de plus près les passions des hommes, & les secrets ressorts qui les dirigent,

On en conçoit plus de mépris pour l'humanité; à force d'être importuné de tant de foiblesses, on en vient à s'en faire un jeu : d'ailleurs l'esprit naturel des corps étant l'ambition, le goût du despotisme, cet esprit se développe avec plus de rapidité dans les particuliers élevés subitement à des places où il n'est plus contenu : enfin, les Magistrats accoutumés, en troupe, à ne parler qu'au nom de la Justice, conservent trop ordinairement, même quand ils sont seuls, l'habitude de croire, & que leurs décisions sont équitables, & qu'elles ne doivent point trouver d'obstacles, ce qui doit produire chez eux plus de facilité à prononcer, & plus d'indifférence sur les suites de l'exécution : aussi peut-on remarquer, en général, que l'administration des *Gens de robe* est plus dure que celle des hommes tirés des autres professions, à moins qu'ils ne soient nés avec un bien heureux naturel. Ils sont communément le bien sans enthousiasme, & le mal sans pitié.

Une nation est à plaindre quand les formes de la justice n'y sont plus qu'un jeu dont le pouvoir dispose.

*ADMINISTRATION
DES FINANCES.*

DANS les emprunts royaux, c'est le Roi qui s'engage & non le Royaume.

La voracité fiscale se perpétue sous une régie économique.

Par la nécessité d'acquitter les arrérages, les peuples sont d'autant plus à plaindre que le successeur d'un tyran a plus de scrupules.

Il est sûr que cette espèce de dépense, quoiqu'onéreuse au premier coup d'œil, cesse de le paroître quand on la considère avec attention. L'argent qu'elle emploie retourne aux mains qui l'ont fourni. Les artistes, les ouvriers, le peuple dont il anime les travaux, ne le reçoivent que pour le répandre; s'il sort un moment des coffres du Prince, il ne tarde pas à y rentrer, & il seroit plus dangereux de souffrir qu'il y restât sans mouvement, qu'il ne l'est de lui procurer des issues. Quoique des édifices magnifiques soient un mal pour les mœurs aux yeux des politiques rigides, on ne sauroit cependant le compter au nombre de ceux qui engendrent l'oppression.

En général on ne peut trop veiller à la solidité de tous les édifices. La vie des habitans dépendant de la justesse des mesures, & de l'accord de toutes les parties qui les composent, on ne peut astreindre les constructeurs à trop de précaution, & en exiger trop de prudence : les bâtimens publics doivent encore être plus sévèrement inspectés à cet égard que ceux des particuliers, d'abord parce que l'ensemble en est plus vaste, & qu'il faut redoubler de soins en proportion de ce qu'il y a lieu à plus de négligences ; & ensuite parce que le nombre des têtes que leur imperfection compromet étant plus grand, la vigilance devient nécessaire, en raison de ce que les suites des méprises seroient plus redoutables.

DE LA GUERRE

ET DE LA PAIX.

LA guerre est une maladie du corps politique. Au milieu des convulsions qu'il éprouve, il faut bien que tous ses membres soient languissans.

Sans doute la guerre est une injustice. Je commence par déclarer que je la re-

garde comme une des plus abominables folies qui aient séduit l'esprit humain depuis l'érection de la société. C'est une folie, en ce que l'agresseur s'expose à perdre plus qu'il ne peut gagner. Le succès est toujours incertain, quelque avantage qu'il ait su se donner. La fortune ne sert pas toujours la politique; en voulant envahir, il court risque d'être dépouillé. En dressant des embûches à la liberté des autres, il peut tomber dans le piège qu'il a placé lui-même.

C'est une folie abominable en ce qu'elle entraîne des calamités nécessaires, & des ravages affreux: en ce que les plus grandes infortunes qu'elle cause, tombent sur les innocens, qui n'auront aucune part aux avantages qu'elle procure, & qui n'en ont pas eu aux délits qu'elle punit: en ce que, pour faciliter les moyens de la soutenir, on a été obligé de légitimer ce qu'il y a de plus horrible, & que, quand la voix effrayante de ce monstre ébranle le monde, la propriété elle-même, ce principe sacré de tous les droits, est réduite au silence.

Les loix dorment, a dit quelqu'un, tant que la guerre dure: je le crois bien. C'est-à-dire qu'elles perdent leurs forces. Mais ce n'est pas un sommeil que cause

le bruit du tambour : c'est un évanouissement mortel ; & l'air languissant avec lequel elles se relevent , quand la crise est passée , prouve suffisamment combien elles en ont souffert.

Cette folie n'est pas moins injuste qu'abominable. Elle naît de part & d'autre , ou de l'ambition qui veut tout ravir , ou de l'orgueil qui ne veut rien céder. Si l'on écoutoit la justice , avant que de lever des régimens , les querelles s'apaiseroient par des moyens paisibles , & les fusils ne seroient funestes qu'aux sangliers qui viendroient ravager nos moissons.

On ne se bat que parce que l'on s'obstine des deux côtés ; & comme l'équité n'entre pour rien dans le succès , à moins que Dieu lui-même n'y intervienne par un miracle , ce qui est rare ; comme l'agresseur injuste , quand il remporte la victoire n'en acquiert pas moins , sur la chose contestée , un droit respectable ; comme les vaincus deviennent bien réellement ses sujets , par cela seul qu'ils ont été les plus foibles , comme on dit qu'ils se révoltent ; s'ils reprennent les armes & qu'on les pend sans difficulté , si la fortune les trahit , ce qui arrive souvent ; il s'ensuit que vouloir rappeler l'idée

de la justice , en présentant celle de la guerre , c'est réunir deux choses très-différentes , & même très-incompatibles.

L'une auroit-elle lieu , si c'étoit l'autre qui dirigeât les démarches des Princes ? Se battoit-on jamais , si une partie des combattans n'avoit tort ? Et la bonté de la cause de ceux qui se défendent , n'est-elle pas la condamnation de l'iniquité des assaillans ? Il n'y a point à cet égard d'équilibre. On ne sauroit avoir raison dans les deux camps à la fois. De deux armées , prêtes à se choquer , si l'une est composée de Citoyens résolus à mourir pour leur patrie , l'autre est une troupe de scélérats qui méritent la roue : il n'y a pas de milieu.

Ce n'est pourtant qu'après la victoire que l'on fait à qui appartiennent les noms odieux , ou les qualifications honorables : c'est la fortune qui distribue la gloire ou la honte. Comment peut-on se méprendre entre elle & la justice ? Comment peut-on donner le nom de celle-ci à une courtisane infâme qui se prostitue à des brigands , & qui couronne le crime sans scrupule , comme elle détrône la vertu sans remords ?

Cependant quelques auteurs ont supposé que la guerre pouvoit de sa nature

s'allier avec l'équité. Parce qu'on représente la justice armée d'un glaive, ils ont cru qu'elle étoit propre à marcher à la suite des conquérans : parce qu'on lui donne ordinairement des balances, ils se sont persuadés qu'elle pouvoit entrer pour quelque chose dans des querelles qui s'élevent communément à l'occasion des partages.

Grotius entre autres à fait un grand ouvrage d'après ces idées. Mais il y a bien peu de choses à apprendre dans le grand ouvrage de Grotius. Il y donne des préceptes à la vérité, pour assassiner, pour piller, pour brûler, pour violer loyalement & avec le moins de désordre qu'il est possible. Il accumule les exemples les plus odieux de ces barbaries, & c'est au milieu de ces spectres sanglans qu'il place froidement le simulacre de la justice, non pas pour les effrayer, mais pour les enhardir.

Quel bizarre assemblage qu'a la justice à démêler avec l'art militaire encore une fois ! Son glaive se brise sur celui de l'ambition. Ses balances chancellent par la commotion qu'excite dans l'air le fracas du canon. Cette vierge sacrée s'envole au premier roulement de cet épouvantable tonnerre. Elle contemple de

loin , avec des yeux baignés de larmes , ce malheureux globe que la discorde couvre de feux & de fumée. Quand elle y redescend à la priere de la paix , c'est en se couvrant le visage de son voile , de peur d'appercevoir les traces de la fureur qui l'a si long-temps ensanglantée.

Voilà sans doute pourquoi nous la découvrons si imparfaitement ici - bas. Voilà pourquoi nous pouvons à peine distinguer ses traits. L'idée que nous nous en formons n'est que celle d'un fantôme qui a sa marche & sa taille. Mais cette beauté ineffable qui fait que sa jouissance est le plus grand bonheur de la divinité , nous est toujours cachée. Nos foibles yeux ne pourroient supporter tant d'éclat.

Et que deviendrions - nous , malheureux que nous sommes , si elle se montrait au milieu de nous , avec toute sa gloire ? Nous péririons de honte & de confusion , au souvenir des outrages que nous avons osé lui faire. Tous nos frères établissemens disparoïtroient à l'approche de la lumière , comme on voit dans l'automne se dissoudre au lever du soleil les vapeurs condensées dont le froid de la nuit a blanchi le sommet des arbres.

M. de Montesquieu a bien établi qu'un Prince pouvoit faire la guerre à ses voi-

fins, uniquement pour les empêcher de devenir trop puissans : principe affreux, pour le dire en passant ; principe qui livre la terre sans ressource à l'inquiétude des conquérans, & suivant lequel il n'y a plus de violence qui ne soit équitable, ni d'usurpation qui ne devienne légitime : principe cependant trop souvent pratiqué, même de nos jours, & qui a donné lieu à la guerre la plus sanglante dont il soit question dans les annales de l'humanité, au milieu d'un siècle où l'on ne parle que de beaux arts, de politesse & de philosophie.

Ce qui fait que ce principe est horrible, c'est qu'il conduit à faire des maux certains dans la crainte d'un danger fort douteux. Quelque puissant que devienne mon voisin, je ne suis jamais sûr que sa grandeur doive me devenir funeste. Ce n'est que par les effets que je puis connoître ses intentions : & tant qu'il ne m'attaque pas, tant qu'il ne fait qu'aggrandir ses possessions sans toucher aux miennes, ou les améliorer sans endommager mes fonds, il est clair qu'il n'est point mon ennemi. Je ne puis, sans la plus cruelle injustice, exposer ses sujets & les miens à la boucherie, sous prétexte de me précautionner contre l'ave-

nir. S'il y a dans le monde une vérité palpable , c'est celle-là.

Le but de la paix est de faire cesser les maux que produit la guerre. Son effet est d'éteindre les haines , & d'interrompre les hostilités. Elle effuye les larmes de l'humanité , elle travaille à en guérir les plaies : elle ramene dans les provinces désolées la justice , le commerce , l'abondance , toutes ces filles du Ciel qui se sont cachées au premier bruit de la mousquetterie , & qui ne marchent qu'en tremblant sur ce terrain encore tout noirci des feux que les bombes y ont vomis , tout couvert des décombres que les mines y ont jettés , & tout trempé d'un sang corrompu qui l'infecte.

Il est démontré aujourd'hui que toutes les guerres sont ruineuses ; mais c'est surtout à la Couronne obligée de déplacer ses troupes qu'elles sont funestes : l'argent devenu plus précieux que les hommes , va trouver ces instrumens de destructions , & il reste après eux dans le pays qu'ils ont désolé : il aide à y réparer leurs ravages : on est tout étonné , après la paix , de voir que c'est à deux cens lieues du théâtre de la guerre , que l'on ressent l'épuisement qu'elle produit , tandis que l'opulence & la prospérité se

DE M. L I N G U E T. 117
manifestent déjà de toutes parts sur le
terrain qu'elle a ensanglanté.

La guerre est un métier affreux : c'est le
scandale , comme la ruine de l'humanité.

Le sort des armes est journalier , &
subordonné à une influence capricieuse ;
& les combinaisons les plus vraissembla-
bles , en ce genre , ne sont pas toujours
justifiées par l'événement.

DU PEUPLE ET DES NATIONS.

CE n'est jamais par le silence que s'ex-
prime l'emportement du peuple.

On fait quel pouvoir ont sur le peuple
les objets qui frappent ses yeux. Il finit
presque toujours par s'intéresser vivement
en faveur de ceux dont l'infortune ne lui
offroit d'abord qu'un spectacle amusant.

Le peuple se laisse séduire par des gé-
nérosités éclatantes , lors même qu'elles
ne lui sont pas utiles.

Par-tout où le pouvoir est partagé , le
peuple est malheureux.

La constitution n'influe point sur l'i-
dée que l'on peut avoir d'une nation ,
parce que son caractère primitif , que
rien n'étouffe , est un présent de la nature ,
au lieu que ses loix , qui changent à chaque

minute, font le fruit des événemens & de la fortune.

Il en est des peuples comme des individus : une fièvre qui dévore quelquefois ceux-ci, une frénésie qui les agite, une léthargie qui les assoupit, ne font aucun tort à leurs qualités : on les plaint quand ils souffrent de ces maladies : on les pleure quand ils y succombent ; mais leur mémoire n'en est pas flétrie : il en est de même des Empires : un mauvais régime peut en altérer l'organisation, la changer, la dissoudre même, sans les deshonorner. Les grandes actions des particuliers, les intervalles de gloire, de noblesse, qui précèdent les crises de dégradations, restent dans le souvenir des hommes ; c'est en les rapprochant que la postérité, qui les compare, fixe son jugement.

L'esprit général d'une nation l'emporte sur les meilleurs réglemens ; il subjugué jusqu'à ceux même qui en sentent mieux l'inconvénient, & desireroient le plus de le combattre.

DE LA DIFFAMATION.

LA diffamation, & la facilité à s'en rendre les instrumens, font peut-être les

plus redoutables fléaux qu'ait à craindre la vertu.

La diffamation est un des délits, contre lesquels les Tribunaux s'arment avec plus de rigueur. Les loix ont prononcé la peine de mort contre les cœurs pervers qui s'en rendent coupables, & ce châtiement n'a rien de trop sévère.

La diffamation est au moral ce qu'est l'empoisonnement au physique : c'est la ressource des lâches. C'est un genre d'attaque contre lequel il est impossible de se défendre; & comme il est bien plus aisé de répandre, d'accréditer un propos qui tue l'honneur d'un citoyen, que de faire passer dans son corps une composition mortelle, les peines destinées à ces deux especes de meurtriers, devroient être proportionnées à la facilité qu'ils trouvent à commettre leurs attentats, à la difficulté de s'en garantir.

Ce principe est d'autant plus vrai, qu'il y a des remèdes contre le poison, & qu'il n'y en a pas contre la calomnie; que si l'on a une fois échappé au premier, on n'en redoute plus rien : au lieu que le venin verbal de l'autre prend des forces en raison de la résistance qu'on y apporte. Le breuvage funeste ne peut être versé que par une seule main, par

une main que le remords peut arrêter, par une main que la crainte du supplice au moins peut ébranler, par une main déjà corrompue, & parvenue à ce degré d'endurcissement bien rare, qui familiarise avec le crime : au lieu que la diffamation paroît être un des jeux de la société, une de ses ressources contre l'ennemi. C'est gaiement, à table dans les cercles que l'on égorge un citoyen, qu'on le dévoue à l'horreur, à la malédiction publique. Ce sont de beaux esprits, de jolies femmes, des hommes réputés plaisans qui le dissèquent & l'anathématisent.

Comme il n'est pas-là pour se défendre, parce que s'il y étoit, on se tairoit, & que dans ces conversations légères, tout ce qui n'est pas contredit passe pour incontestable ; bien-tôt l'imposture la plus révoltante acquiert la force de la vérité : on n'examine pas si la chose est vraie ; on se souvient seulement qu'on l'a entendue, & on la répète à des Auditeurs pourvus d'une sécurité aussi crédule, bien-tôt un cri universel s'élève, qui prononce la condamnation de l'infortuné, que personne ne connoît ; on se trouve enfin au point où la vertu elle-même se croit obligée d'y souscrire. Les hommes qui la jouent le proscrivent, pour faire croire

croire qu'ils ne lui ressembleront pas, & ceux qui la pratiquent, pour purger la société d'un membre qu'ils croient propre à la déshonorer.

Jamais la diffamation n'est permise : c'est toujours un délit ; & si quelquefois la Justice tolère des recherches, des aveux qui semblent avoir quelque ressemblance avec ce dernier excès de l'abus de la parole, c'est quand un grand intérêt pressant les motive, & que la partie qui en fait usage se trouve dans une impossibilité absolue de s'en dispenser.

DE L'AVARICE.

UN avare est l'objet du mépris & même de l'horreur universelle. Comme il redoute ou qu'il persécute en général tous les autres hommes, il en est aussi généralement redouté. Ses plaisirs sont odieux, parce qu'ils portent toujours l'empreinte de la bassesse habituelle qui flétrit toutes ses démarches. Ses peines n'inspirent aucun intérêt, parce que n'ayant d'autre ami que son or, il ne mérite pas de trouver des consolateurs sensibles. Isolé au milieu de la nature, relégué parmi ses

richesses qui écartent de lui la pitié, la générosité, le goût même des vertus, il n'éprouve, il n'excite aucun sentiment honnête : son nom n'est jamais prononcé qu'avec indignation. La seule époque où il puisse faire naître l'allégresse, est celle où la mort justifiant enfin le Ciel, vient délivrer la société du reptile insatiable qui l'a si long-temps rongée.

L'avarice exclut la cruauté, & est incompatible avec le crime.

DES FRANÇOIS

ET DES ANGLOIS.

L'ANGLOIS, sans aimer ses compatriotes, sans se soucier beaucoup d'eux, ni de leur gloire, les loue sans cesse, avec emphase, pour son propre honneur. C'est lui qu'il veut rendre estimable pour le bien qu'il dit d'eux. C'est son propre orgueil qu'il caresse, en leur offrant l'encens avec lequel il les divinise.

Dans l'intérieur, il se livre bien à la satire la plus amère : les papiers publics sont inondés de fiel : mais un voile national, la difficulté de la langue, cache aux étrangers ces révélations, souvent encore plus sincères que cruelles.

Hors de leur Île, les *Anglois* n'ouvrent la bouche que pour faire le panegyrique de tout ce qu'elle produit ; & mettant de l'art jusques dans leur enthousiasme, quand c'est la nation qu'ils louent, c'est du côté du *Gouvernement* qu'ils l'exaltent, de sorte qu'ils en font un objet d'envie pour les Auditeurs, sans les humilier : & quand ils en vantent les individus, c'est du côté des talens, des qualités personnelles : ainsi l'éloge ne semble tomber que sur un particulier ; on n'est pas tenté de le contester, parce qu'enfin il est sûr qu'il y a en *Angleterre*, comme ailleurs, des talens & des vertus. C'est ainsi qu'on s'est accoutumé, sur-tout en *France*, à regarder la constitution *Angloise*, comme la meilleure de toutes, parce que tous ceux qui y sont soumis s'en louent ; & la nation elle-même, comme infiniment supérieure, puisqu'elle est composée de gens que leurs compatriotes ne cessent de célébrer.

Le *François*, au contraire, étourdi, volage, inconséquent, ne se croit grand que de l'humiliation des autres. La louange lui coûte, & la critique lui plaît. Il n'aime, comme les enfans, qu'à détruire : toujours porté à rabaisser ce qu'il se compare, son humeur déprisanse s'exerce

contre ses compatriotes , comme contre l'étranger , mais par un renversement d'idées, & de procédés très-mal-adroits, c'est la nation qu'il dégrade chez l'étranger, & chez lui ce sont les individus, de sorte qu'à l'entendre, le *François*, de peuple à peuple, l'emporte sur-tous les autres, & cependant, en détail, il n'y aura pas, suivant lui, en *France*, un homme digne d'estime; ce qui souleve tout-à-la-fois l'amour propre de ses voisins, & lui fournit des armes pour se venger.

D E S M Œ U R S.

LE dernier excès de la dépravation des mœurs, c'est lorsque des parens sans pudeur, étouffant la voix du remords, & celle de la nature, prennent sur eux de tracer à leurs enfans le chemin du crime, & que, par une tolérance intéressée, ils les encouragent à un désordre dont ils reçoivent le prix; mais cet horrible attentat, ce n'est pas au grand jour qu'ils le consomment; c'est dans les ténèbres qu'ils concluent leur coupable marche; c'est sous le voile d'une feinte ignorance qu'ils cachent le consentement honteux qu'ils y donnent; & le premier indice

DE M. LINÉUET. 123
de l'opprobre auquel ils se dévouent , est
l'obscurité où ils ensevelissent leur infâme
trafic.

DES ABUS.

LA correction des abus entraîne toujours des murmures , & la réforme a droit de choquer ceux qui se trouveroient bien du désordre : de plus³, l'emportement de profiter d'un droit juste , mais acquis depuis peu , est capable d'emporter ceux mêmes qui veulent le bien , au-delà des bornes auxquelles la réflexion & le temps les ramènent.

Il y a des abus sans doute dans la Monarchie héréditaire & absolue ; mais mille fois moins que dans la Monarchie élective & restreinte. L'histoire des élections & des aristocraties prouve qu'elles ne produisent ni plus de bons Princes que la nature , ni moins de despotisme que les Trônes absolus. Elles ont seulement de plus tous les maux qui précèdent les choix , & qui suivent l'anarchie.

Les grands abus ne s'introduisent que peu-à-peu malheureusement dans toutes les choses humaines , l'abus est toujours la suite du bien.

DES CORPS.

DANS tout ce qui s'appelle *Corps*, il est dangereux de s'annoncer avec de la supériorité.

Les *Corps* qui ont des ressources inappréciables pour faire, ou faire faire le mal, se trouvent toujours dans une impuissance absolue, quand il s'agit du bien.

Il y a en politique, deux manières de faire le mal : l'une, en favorisant les mauvaises institutions ; l'autre, en empêchant les bonnes : il semble qu'il sort de l'essence, de ce qui s'appelle *Corps*, de se les approprier toutes deux.

C'est une remarque importante que la robe, & en général toutes les compagnies n'ont jamais eu d'ennemis plus violens que les hommes sortis de leur sein.

Par-tout les *Corps* sont bien plutôt les armes du despotisme que les gardiens de la liberté.

Tout ce qui s'appelle *Compagnie* est *Peuple*, & peuple ignorant, fanatique, outrant les défauts de son siècle, ou en méconnoissant les lumières.

La force des Corps politiques dépendant souvent plus du moral que du physique, leur jonction produisant plus de variété dans les intérêts ou dans les plans, que de concert dans les mouvemens, il n'est pas étonnant qu'ils montrent, qu'ils aient même moins de vigueur après l'union, & que les liguees finissent, non par partager les dépouilles, mais par en fournir.

L'esprit de Corps est toujours de combattre, de flétrir ce qui honore un seul des membres.

DES MINISTRES.

EN tout pays, ce ne sont pas les individus qu'il est utile aux Ministres d'opprimer : c'est la richesse publique dont il leur est avantageux de se rendre maîtres.

L'homme supérieur, le véritable homme d'Etat, est celui chez qui la grandeur des vues ne nuit pas à l'aménité du caractère.

La vraie vertu, comme la vraie dévotion dans un Ministre, fait pour éclairer les Rois, craint sur-tout l'éclat : ennemie de la fausseté, elle ne l'est pas des

ménagemens , elle ne chatouille , ni ne déchire ; elle présente avec modération des idées fortes , avec dignité des idées attendrissantes , avec simplicité des idées courageuses ; & quand elle ne persuade pas , sa dernière expression est un silence douloureux.

Un homme honnête , un homme d'une probité rigide , & d'un esprit ferme , quand le hasard en produit de tels à la Cour , est bientôt déchu de ses principes , ou de son emploi : il ne tarde pas à être ou perverti , ou chassé.

La faveur dans le cœur des Princes s'use comme les autres sentimens. L'instant où un Ministre chéri commence à déchoir dans l'esprit de son maître , n'est pas loin de celui où il devient à charge.

DES COMPARAISONS.

CE monde est un grand vaisseau , où chaque passager a des intérêts différens , comme des inclinations opposées. Tandis que les uns se livrent à la joie , d'autres sont plongés dans la douleur , & les larmes coulent souvent auprès de la ca-

bine, d'où vous entendez sortir les éclats qui annoncent la satisfaction : mais ce qui est rare, c'est que le contentement & la tristesse empruntent les mêmes expressions, & que des symptômes si peu semblables se manifestent par les mêmes signes.

Ne ressemblons-nous pas à ces vieilles coquettes qui comptent avec malignité, & exagèrent avec fureur toutes les faiblesses d'une femme plus jeune & plus jolie ?

Une comparaison étant destinée à rendre plus sensible l'objet que l'on en approche, doit toujours se tirer d'autres objets connus, familiers pour ceux à qui on la présente. Il ne faut pas que ce soit un énigme.

*DE L'ÉTAT ACTUELLE (1778)
DE L'EUROPE.*

LA pointe d'une pyramide est-elle en sûreté, quand ses fondemens déjà dissous par une humidité meurtrière, sont encore menacés du choc d'un torrent ? Telle est aujourd'hui la position de l'Europe.

Elle brille d'un côté par les arts, par

le luxe, par ce que les raffinemens d'une opulence voluptueuse peuvent offrir aux yeux de plus agréable & de plus séducteur; mais les classes utiles, le *peuple*, est plus malheureux qu'il ne l'a jamais été. Le rehaussement subit des denrées; le défaut de proportion entre son salaire & le prix de sa subsistance; la multiplicité des impôts, sont des sources de misère qui ne paroissent pas près de tarir. Ce sont des boîtes de *Pandore*, au fond desquelles on ne trouve pas même l'espérance.

L'approche de la guerre, qui fera probablement universelle, si elle a lieu, n'est que trop propre à redoubler les inquiétudes. Elle diminuera le nombre des secours, en augmentant celui des infortunés.

DES ARTS, MÉTIERS,

SCIENCES ET AUTEURS.

L'ÉTABLISSEMENT des communautés exclusives des maîtrises, dans les Arts & Métiers est une gêne sans contredit. L'obligation d'acheter le droit de les exercer est onéreuse. Il est dur pour le talent,

de se voir réduit à la permission de le montrer. Peut-être même est-il singulier que ce soit sur-tout l'indigence qu'on soumette à cette cérémonie coûteuse , & qu'il faille donner de l'argent pour s'ouvrir l'entrée des états , auxquels on ne se dévoue que pour en gagner.

La société cependant est remplie d'institutions en ce genre. Le besoin d'une ressource prompte est ce qui en a donné au Gouvernement la première idée : c'est ce qui l'a engagé à restreindre ainsi sa liberté naturelle , & à mettre en vente les privilèges de l'industrie.

On a insensiblement ennobli ces productions d'une disette peu honorable. Malgré la tache de leur naissance , on en a fait des associations utiles à certains égards. On s'en est servi pour mettre le public à couvert , autant qu'il est possible , de l'ignorance ou de la mal-adresse des ouvriers qu'il est obligé d'employer. L'apprentissage , le chef-d'œuvre , & les autres formalités auxquelles ils sont soumis avant que de recevoir le caractère de la maîtrise , sont des cautions de la capacité qu'ils y apportent. Le bien que procurent par-là les communautés , répare le défaut de leur origine ; & si c'est un mal

qu'elles aient commencé , ce n'en est certainement pas un qu'elles subsistent.

Tous les métiers exigent une préparation. Tous les Arts veulent une étude , & quand on se présente pour en exercer un , il faut prouver qu'on a travaillé à acquérir les connoissances qui en sont inséparables.

La permission d'ouvrir boutique est , à l'égard du public , une caution de la capacité de celui qui l'obtient. C'est une sorte de certificat qui atteste qu'on ne sera point trompé en s'adressant à lui : ce seroit induire la société en erreur que de le livrer sans être bien assuré du mérite du sujet à qui on l'accorde.

La profession de Maréchal intéresse toute la société. Elle est intimement liée avec le commerce de l'agriculture. Plus elle produit de bien quand elle est exercée avec intelligence , plus il en peut résulter de maux quand elle est abandonnée au caprice d'un ignorant. Le bon ouvrier affermit la marche d'un cheval : mais le mauvais l'estropie. L'homme habile le guérit , & l'homme inexpérimenté le tue. Un Roulier qui n'a d'autre bien que ses chevaux , les perd ; par où l'on voit combien il est important pour la

société de ne confier un pareil ministère qu'à des mains éprouvées.

Tel est le sort des professions dont la liberté forme le caractère essentiel ; on en usurpe le titre sans contradiction & sans danger : mais c'est aux actions seules qu'on reconnoît ceux qui méritent de le porter.

Une règle générale & infaillible , c'est que tout Art dont on néglige les principes , dégénere , comme en politique toute loi écrite avec appareil , cesse d'être fondamentale.

Pour avoir de bons artistes n'est-il pas plus sûr de faciliter l'art que d'en multiplier les difficultés , dans l'attente des génies qui les vaincront ?

Dans la littérature & en général dans tous les autres Arts , il est bien plus difficile de se faire une réputation que de la mériter. La patience , l'intrigue & le bonheur , y conduisent plutôt que les talens. Le temple de la gloire littéraire ne s'ouvre , comme les palais des Grands , qu'aux hommes titrés , ou à ceux qui ont l'art de remplacer par des manœuvres secrètes les titres brillans qui leur manquent.

Tout homme dont les vues sont partagées , doit naturellement moins méditer chacun des sujets entre lesquels son attention se divise , que si elle n'en em-

brassoit qu'un seul. Tout artiste dont les mains se transportent sans cesse d'un instrument à l'autre, ne peut devenir familier avec aucun. Presque tous les procédés des Arts, les spéculations mêmes de commerce, ne se perfectionnent que par l'exercice journalier. C'est-là ce qui donne le tact, la hardiesse, qui font réussir : en tout genre l'habitude est la caution des succès. Or, celui à qui il sera permis de vaquer sans cesse d'un métier à l'autre, ne prendra que l'habitude de l'inconstance, au lieu de celle de la perfection.

L'esprit d'intrigue & de souplesse, fait par-tout le succès d'un Artiste.

La liberté dans les Arts n'est pas & ne doit pas être une licence.

En Poésie, & en général dans tous les Arts, ce n'est jamais le goût d'une nation qui décide de ce qui lui convient : c'est un homme de génie qui trouve seul ce point d'agrément, ou d'utilité ; qui le produit seul : les ames sensibles se passionnent ; les jaloux se combattent : les petits écrivains se dissertent : mais la révolution est faite avant même qu'on ait songé si elle se feroit : le goût est formé, quand on dispute sur le goût.

On fait ordinairement des découvertes dans un Art, auquel on s'applique.

Dans les Arts, comme dans la Jurisprudence, la nature n'est qu'un mot : elle n'existe pas plus ; elle n'est pas plus reconnoissable dans les uns qu'elle n'est respectée par l'autre. La nature sociale n'est sous aucun point de vue la nature primitive, originelle : bien loin de-là, les Législateurs, les Poètes, les Peintres, &c. ne travaillent qu'à s'en éloigner.

On parle quelquefois des ravages que font les mauvais livres. Le Gouvernement sévit souvent contr'eux & contre leurs Auteurs. Je n'ai pas dessein de blâmer une police qui paroît intéressante pour le repos des États ; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que ces écrivains, si rigoureusement punis, ne sont jamais dangereux pour le général. Ils ne peuvent exciter au plus qu'une admiration froide. Il est impossible qu'une lecture fasse des enthousiastes. Tous les hommes qui, dans la retraite, parcourent des yeux un ouvrage quel qu'il soit, se défendent aisément du fanatisme, quand il seroit composé pour l'inspirer.

Cette passion furieuse n'a de prise sur eux, que quand ils sont rassemblés, & qu'un d'entr'eux a le droit de se faire seul écouter des autres. On ne sauroit concevoir quel effet produit alors sur une troupe

nombreuse la déclamation la plus foible ,
débitée avec chaleur , & soutenue d'un
ton & d'un geste imposant.

Les ames les plus molles font les premières échauffées. Le feu qui s'y nourrit , se communique aux plus fortes par le voisinage. Il semble que les regards & l'haleine de ceux qui l'ont reçu , le portent & le soufflent dans les cœurs de ceux qui balancent à le recevoir. En peu de temps tous s'animent , tous s'embrasent involontairement. De tant de flammes particulieres , ainsi réunies , se forme bientôt un incendie général , qui porte par-tout la désolation & l'effroi. Croit-on que ce soit par ses Livres que *Luther* est parvenu à porter un coup mortel à la puissance papale ? Non , sans doute. Ces ouvrages grossiers n'auroient pas fait d'enthousiastes , s'ils n'avoient été secondés par des sermons. C'est l'Orateur , & non l'Ecrivain , qui a ruiné Rome. Assurément les Philosophes de nos jours ont un plus grand mérite que *Luther*. Ils ont même un plus grand parti. Cependant , parce qu'ils ne prêchent pas , parce qu'ils se contentent d'écrire , ils ne renversent point Rome. Ils la rendent méprisable , & ne l'empêchent pas de subsister.

Une remarque assez singuliere , &

qu'une infinité d'exemples justifient, c'est que les Auteurs des ouvrages les plus gais sont presque toujours d'un caractère mélancolique, & qu'au contraire les médiatifs occupés des spéculations les plus profondes, sont ceux qui répandent dans l'usage ordinaire de la vie, le plus d'aménité.

Ce qui distingue en poésie sur-tout & en éloquence, mais généralement en tous les arts, l'homme de talent de l'homme borné, incapable, c'est que le premier exécute par lui-même des opérations pénibles; dont l'autre n'a pas seulement l'idée, & quand sa vigueur est aidée, contenue par l'exercice & de bonnes leçons, il parvient à mettre même de la justesse, de la grace dans les mouvemens qui en semblent le moins susceptibles.

En quelque science que ce soit, le nom d'un Auteur a toujours plus de poids que ses preuves.

Une regle générale & sans exception, c'est qu'un bon écrivain n'est jamais obscur. Tout ouvrage inintelligible est mauvais, & c'est sur-tout la clarté qui regle les rangs dans la littérature.

Un bon écrivain ne dit que les choses qu'il faut dire, & précisément comme il faut les dire. Le naturel des idées, & la justesse des expressions, sont à-peu-près,

je crois, les seules choses qui mettent de la différence entre les ouvrages d'esprit : mais c'est aussi cette espèce de mérite qui rend ceux où elle se trouve, plus difficiles à transporter dans une langue étrangère. Il faudroit pour donner une bonne traduction, un génie de la même trempe que l'Auteur traduit.

Jamais un grand génie ne s'est astreint long-temps à en traduire un autre. Cette fonction subalterne est abandonnée aux esprits médiocres, qui ne sauroient pourtant la remplir.

Le plus grand mérite de l'art d'écrire, c'est la justesse des mots, & celle des images.

En littérature comme en politique, quiconque ne doit sa grandeur qu'à l'injustice, à l'intrigue, expie ses succès passagers; au moins par la crainte, & souvent par la douleur des révolutions.

En Province les talens sont rares, & on n'y a pas les mêmes ressources que dans la Capitale. Il est difficile à ceux qui les possèdent de les étendre, ils sont trop heureux, quand, par un exercice assidu, ils parviennent à en prévenir le rétrécissement.

La tragédie est la peinture des infortunes nobles qui remuent, qui attendris-

D E M. L I N G U E T. 139
sent le cœur, & non pas l'image des
transports de rage qui l'humilient & l'é-
pouvantent.

Les spectacles les plus atroces ne sont
choquans que quand à force de vouloir
approcher de la vérité; on fait oublier
que c'est une représentation.

Les agrémens de la figure peuvent
sans doute être suppléés par les talens;
mais ce n'est qu'à la plus haute supério-
rité qu'il faudroit permettre de forcer le
public de se contenter de cette compen-
sation. La vue au théâtre est le premier
sens qu'il faut captiver: si la stérilité des
talens oblige à quelque indulgence sur
cet article, au moins faudroit-il éviter les
disparates trop choquantes.

Quels Romans plus respectables, plus
utiles, que ceux qui tendent à inspi-
rer la vertu & l'affabilité aux hommes
faits par leur élévation pour en donner
l'exemple.

D E S F E M M E S.

Qui sommes nous donc, pour blâmer
la politique conjugale des Turcs, & pour
oser la trouver cruelle? Quel est donc

le sort des femmes dans nos contrées , pour que nous osions pleurer sur celui de leurs pareilles à cinq cens lieues de chez nous ? Elles ne sont point esclaves en Europe comme en Asie , j'en conviens. On leur proteste en vers & en prose qu'elles sont Reines. Nos Poëtes & nos galans Philosophes on dit à ce sujet , je ne fais combien de sottises empoullées. A la bonne heure pour celles qui sont riches : mais pour toutes les autres voyez à quel abandon effroyable elles sont livrées chez nous.

Observons d'abord qu'en Asie , le nombre des femmes recluses est petit. Victimes de l'humeur exclusive de l'opulence , comme tant d'autres choses précieuses auxquelles leur éclat peut les faire comparer , elles gémissent dans les sérails : mais il y a bien peu de ces cachots qui sont consacrés à la privation , sous un nom fait pour annoncer les jouissances. Toutes les femmes de l'état médiocre sont heureuses. Elles sont libres ; leurs maris , dans l'impuissance de foudroyer ces gardiens coûteux & difformes , plus propres à effrayer la vertu qu'à l'affermir , sont réduits , comme nous , à ne point donner d'autre escorte à leur honneur que l'estime & la confiance mutuelle.

Je suis persuadé que nos Couvens renferment encore plus de prisonnières que les harems. Le sort des habitantes de ce second genre de cachots, n'est pas, à beaucoup près aussi triste que celui des Colonies stériles qui peuplent les premiers. Celles-là ont du moins un homme à partager entr'elles toutes, & un peu vaut mieux que rien.

D'ailleurs on adoucit leur captivité par des amusemens dont nos Religieuses sont sevrées : malheureusement peut-être par la clôture, elles ne le sont pas par le cœur : à l'horreur des privations, on ne joint point celles des remords : on ne présente point aux Circassiennes qui languissent dans les fersails de Constantinople ou d'Ispahan, un diable toujours prêt à les dévorer. Une règle austère ne leur fait point un crime d'un desir même infructueux, & ne les condamne point à des années de larmes pour un jour de regrets.

En Europe, dans les classes inférieures de la société, les femmes sont traitées avec une rigueur, elles sont livrées à un avilissement dans lequel je m'étonne qu'elles puissent tendre à la vie. Chargées des ouvrages les plus pénibles, partageant avec leurs maris la culture des

terres, & la fatigue des moissons, ayant de plus qu'eux l'administration accablante de l'intérieur du ménage, la nourriture des bestiaux, le soin d'en recueillir & d'en débiter le produit, les dégoûts de la grossesse, les douleurs de l'enfantement, le supplice de la nourriture ; enfin je ne vois pas quels ministères pourroient les effrayer dans les jardins des semailles, ni comment la vie oisive que leurs pareilles y menent pourroit leur paroître plus affreuse que les convulsions qui consomment parmi nous, leur déplorable existence.

Dans les classes plus élevées, si elles n'ont à essuyer des fatigues physiques que celles qui tiennent à la nature & à leur sexe, de combien d'entraves & de tortures morales ne sont-elles pas accablées ? Dans le mariage elles trouvent une servitude cruelle, & dans le célibat des dangers non interrompus.

Si elles aliénent leur liberté par un contrat, elles traînent tous les jours de leur vie, la chaîne dont elles se sont chargées. Tout leur rappelle leur dépendance & leur humiliation. Elles ne peuvent passer un seul acte sans la nécessité avilissante de l'autorisation : le mari dispose arbitrairement de leurs revenus, & s'il abuse du pouvoir excessif que la loi lui

confie, elles n'ont pas même l'espérance de s'y soustraire; la loi les regardant comme des êtres sans conséquence, n'a pas seulement daigné s'occuper des moyens de leur rendre le repos.

Les mœurs plus douces ont admis à cette rigueur effrayante un palliatif, mais ce n'est qu'avec les plus grands efforts, & sur les preuves les plus évidentes qu'elles peuvent être admises à la réclamer : & avant tout, pour recouvrer un ombre de liberté, il faut qu'elles se plongent dans une captivité plus étroite. La Justice commence par les renfermer dans un Couvent, dans le temps même où elle pèse dans sa balance les raisons qui peuvent l'engager à les soustraire au joug d'un mari.

Si elles ne triomphent pas, un bras de fer les remet impitoyablement à la discrétion d'un despote irrité. Si l'équité ou le crédit fléchissent les Tribunaux en leur faveur, toute la grace qu'elles obtiennent se réduit à un veuvage éternel, pendant lequel elles ne cessent de porter la cicatrice des fers qu'elles ont brisés.

Et ne croyez pas que ce soit sur l'incompatibilité des humeurs, sur l'aliénation mutuelle des esprits que la Justice se décide à venir à leur secours. Elle

compte pour rien les douleurs de l'ame & cette angoisse inexprimable que cause à un cœur sensible la nécessité de vivre sans cesse, dans une intimité qui ne devroit être que le prix de l'amour & de l'estime; avec un objet qu'on ne peut ni aimer, ni estimer. Il n'y a que les dangers physiques de la femme qui puissent l'émouvoir.

Si un mari, assez cruel pour tyranniser sa femme, est assez maître de soi pour ne pas rendre publics les outrages dont il l'accable, s'il fait contenir ses mains, s'il est assez adroit pour lui déchirer le cœur sans entamer la peau, il jouit impunément de sa barbarie. Les Tribunaux ne rougissent point de repousser vers lui la triste victime qui invoque à grands cris leur appui. Ce tigre relâchit en rugissant la proie qui avoit paru près de lui échapper, & pour signaler sa victoire, il lui brise lentement les os avant de la dévorer.

Craignent-elles ces engagements affreux que la mort seule peut dissoudre, ont-elles le courage de sacrifier les sentimens de la nature au soin de leur conservation, & de préférer une liberté pénible à une dépendance si risquable? Des dégoûts d'un autre genre & des dangers

de

de toute espece les entourent. Isolées, sans appui, elles n'ont dans la société aucune considération : livrées à la censure la plus sévère, suivies, inspectées dans leurs moindres démarches, elles ne se sauvent du scandale que par les plus excessives privations.

Elles ont seules l'embarras, la gêne de la régularité, & portent seules le châtimement du désordre. Plus foibles, toujours sollicitées, on ne sévit que contre elles, quand elles se rendent. Les complices même de leur égarement en deviennent les plus impitoyables censeurs. Pareils aux esprits malins qui punissent les damnés des fautes qu'ils leur ont fait commettre, les séducteurs des filles fragiles se montrent leurs plus inflexibles ennemis. La dernière vertu qui puisse leur rester, la pudeur, la crainte de se déshonorer, le respect d'elles-mêmes, est puni de mort, quand elles ne publient pas les suites de leur foiblesse.

Après cette foiblesse même, exclues de la société, abandonnées à leur repentir, & à la plus affreuse infortune ; elles n'ont à choisir qu'entre le cloître ou l'infamie. Si elles sont d'une famille médiocre, si elles n'ont pas un bien capable de tenter une ame avare & sans délica-

teffe ; privées de tout , furchargées de besoins , il faut qu'elles recommencent , par métier , une faute , qu'elles ne se font permises que par un goût très-excusable. Elles meurent sur le fumier , malheureuses , oubliées , traitées comme le dernier excrément de la nature : voilà , dans les grandes Villes le sort d'un nombre infini de femmes , de toutes les filles qui ont eu le malheur de connoître des Célibataires , de vivre avec eux , de prêter l'oreille à ces sermens , de les adorer toujours , &c. Les corrupteurs les déshonorent , & ils les chassent quand ils en sont dégoûtés.

En Asie , au moins , on conserve , on nourrit dans le sérail l'esclave que l'on a chérie. La jalousie empêche que l'on ne veuille la laisser passer dans les bras d'un autre. Là , le vice est plus compatissant , plus honnête que nos vertus.

Je demande , d'après ce court tableau , où le sexe est plus respecté , & si les sérails sont pour lui des cachots si redoutables.

Ces foules de femmes amoncelées sur un petit espace , sont une décoration de la Royauté , & non pas le bonheur des Rois. Elle est pour eux un luxe embarrassant , une de ces superfluités qu'on

croit par tout pays nécessaire à l'éclat du Trône, & qui n'en font peut-être pas les moindres épines.

Ce n'est pas parce qu'un *Musulman* a plusieurs femmes que l'Asie se dépeuple ; c'est à cause du cortège qu'il croit devoir leur donner pour sa tranquillité, pour mettre à couvert ce qu'il appelle son honneur, & qui n'est en effet que son impuissance.

Voilà ce qui fait à la population un tort réel & irréparable. En vain le possesseur d'un sérail fait tous ses efforts pour se donner une postérité nombreuse : l'hommage impérieux qu'il y rend à la beauté, ne répare point les injustices qu'il y fait à la nature.

Tant d'esclaves des deux sexes condamnés à une stérilité perpétuelle ; tant d'hommes réduits à n'être plus sur la terre que des ombres effrayantes ; tant de filles consacrées à partager l'esclavage de leurs maîtresses, sans avoir jamais l'espérance d'en partager le foible prix ; voilà le véritable écueil de la population en Asie : voilà ce qui fait qu'elle trouve son tombeau dans ces harems voluptueux, où le bonheur ne se montre jamais que sous l'air de la contrainte, où les plaisirs font une dette pour celles qui les

donnent, & souvent un embarras pour ceux qui les reçoivent.

Les femmes sont en général plus susceptibles que les hommes des impressions qu'on veut leur donner. Elles sont plus attachées à leurs devoirs, même à ceux que l'opinion leur a faits. Que l'opinion donc leur persuade qu'elles ne sont pas destinées à jouir seules des caresses d'un époux, & on les verra souffrir en paix la concurrence de plusieurs rivales.

C'est aux mœurs, il est vrai, à opérer ce prodige. Il ne peut avoir lieu que dans une nation généralement vertueuse. Il n'est possible que chez un peuple laborieux, occupé, où l'oïveté soit proscrite pour les deux sexes; où la mollesse ne soit pas un titre de distinction; où l'on ne voie point la jeunesse la plus qualifiée ne se livrer qu'à des amusemens frivoles, ou à une activité coupable, se faire un jeu de séduire la vertu, & une gloire de corrompre l'innocence; où la première leçon qu'on donne aux femmes soit, non de chercher des plaisirs bruyans & publics qui ne les honorent pas, & en nécessitent bientôt de plus secrets qui les déshonorent; mais de se plaire dans la retraite, d'y cacher sans regret des charmes faits pour l'embellir, & qui ne peu-

vent être loués innocemment que par un mari, d'y faire confister leur bonheur, à bien régler l'intérieur de la famille, & à recevoir les marques de l'amour du pere, & du tendre respect des enfans, à entretenir la paix dans cette petite monarchie, à être perpétuellement les médiatrices entre le maître & les sujets; enfin à y jouir sans remords de l'empire le plus étendu que puissent donner la beauté & la reconnoissance.

Dans l'enfance du monde & de la législation, la jouissance des loix ne s'étendit pas jusqu'à fixer à un homme le nombre de femmes qu'il pouvoit acquérir. Elle se bornoit à lui assurer la jouissance de celles qu'il avoit acquises; & cette jouissance illimitée, que la législation ne pouvoit pas leur contester, étoit bien loin alors de pouvoir leur devenir onéreuses.

La nature, encore dans sa jeunesse, conservoit aux deux sexes les qualités par lesquelles elle avoit voulu les distinguer. L'un s'enorgueillissoit de toute sa vigueur, l'autre de toute sa modestie. L'un destiné à mettre en œuvre les principes de la fécondité, avoit souvent le desir & presque toujours le pouvoir de remplir ses fonctions. L'autre consacré à la

garde longue & pénible d'un dépôt précieux , évitoit , dès qu'il l'avoit reçu , des complaisances qui n'auroient plus eu d'objet.

Cette retenue , dont les animaux mêmes nous donnent l'exemple , est une règle inviolable , à laquelle la grossièreté des premiers instituteurs du genre humain ne dut pas songer à se soustraire. C'est le luxe qui en a dans la suite accordé la dispense à leurs descendants ; c'est lui qui a appris aux hommes à donner des plaisirs stériles , & aux femmes à les rechercher. C'est sous sa direction que les limites marquées entre les deux sexes se sont confondues , par la prétendue politesse des siècles plus modernes.

Alors l'avidité intempérante du plus foible s'est accrue en proportion de l'affoiblissement du plus fort. Alors ce qui devoit être l'accessoire des unions conjugales , & un encouragement à les former , est devenu le but & l'objet essentiel. Alors on a préféré les prérogatives du mariage aux devoirs de la maternité ; & les époux , au risque de tourner les ressources mêmes de la nature contre ses propres ouvrages , se sont livrés sans scrupule à des transports dont le moins

dre inconvenient est d'être infructueux.

Il n'en étoit pas ainsi dans les premiers temps. Chaque sexe, fidele à sa vocation, en accomplissoit les engagemens avec exactitude. Les femmes, après avoir rempli le but du mariage, en se prêtant à la conception de leur fruit, ne s'y conformoient pas moins en se refusant à des plaisirs qui auroient pu en retarder les progrès. Elles voyoient sans jalousie & sans inquiétudes porter ailleurs des hommages qu'elles ne se croyoient plus en état de recevoir.

Les hommes, de leur côté, plus occupés du soin de rendre leurs plaisirs utiles que d'en jouir, cherchoient de nouveaux objets avec qui les partager. Ils devenoient changeans sans inconstance, & dérogeoient aux droits de l'hy-men par fidélité pour ses devoirs. Ils n'abandonnoient point l'épouse qui leur devoit sa fécondité : mais ils travailloient sans relâche à lui associer des compagnes, qui lui renvoyoient bientôt leurs caresses, quand elles se trouvoient elles-mêmes sujettes à l'obstacle, qui l'en avoit privée.

Il étoit donc raisonnable de leur permettre d'avoir plusieurs femmes. On devoit craindre de les réduire à une oisiveté pénible, ou quelquefois coupable. Il

falloit leur épargner la tentation de nuire à la fécondité par les moyens mêmes qui devoient l'entretenir. C'étoit vraiment se conformer aux vues de la nature. Son premier but est de peupler. C'est uniquement pour multiplier les hommes qu'elle leur a donné la faculté de se reproduire dans leur postérité ; & rien , ce semble , n'étoit plus propre à remplir son plan dans toute son étendue , que la sage dispensation de cette faculté précieuse.

La nature est économe des plaisirs mêmes qu'elle nous permet de goûter. C'est à leur modération qu'elle en attache la récompense. Dès qu'on les goûte au-delà du terme qu'elle a marqué , ils commencent par être infructueux , & bientôt après ils deviennent insipides.

L'excès est toujours la mesure , soit de l'inutilité , soit de l'insensibilité qu'elle produit ; aussi voit-on qu'il n'y a rien de si stérile que la débauche chez les femmes. Un moyen sûr d'en prévenir les suites pour celles qui mettent la fécondité au nombre de ses dangers , c'est de s'y livrer sans réserve.

Le goût des femmes pour les bagatelles donne de l'activité aux génies inventeurs , & favorise le commerce des

superfluités agréables. Leur éloignement pour les violences rend les cabales moins dangereuses. Leur sensibilité naturelle pour tout ce qui est grand & noble, impose à quiconque s'attache à elles, la nécessité de se distinguer par l'élévation du cœur. De ces différens effets combinés, il se forme un ton de galanterie générale qui devient celui de la nation, qui enchaîne la jalousie, qui, sans autoriser précisément le désordre, empêche de le soupçonner, & fait que les femmes, en paroissant se réserver aux plaisirs d'un seul, servent encore à l'amusement de tous.

Le despotisme ne peut naître que de la corruption : mais celle-ci est toujours accompagnée, & peut-être même occasionnée par la rupture des liens que les mœurs donnoient aux femmes. Tant qu'une discipline exacte les contient dans la retraite, on voit fleurir dans une nation le courage & la vertu. On y joindra encore la grossièreté ; à la bonne heure : mais cette grossièreté apparente n'est pas un obstacle à la politesse essentielle qui fait le bonheur des empires & des particuliers.

Quand elles sortent de cet asyle, on voit éclore avec elles la bravoure & la

galanterie. On les flatte que c'est un gain pour elles, & il y auroit bien lieu d'en douter : mais c'est assurément une perte pour l'Etat. Ces qualités factices, qui ne sont ni des vices, ni des vertus, mais des masques qui les cachent ou les imitent, s'évanouissent en peu de temps, comme toutes les productions de l'art. Elles sont bientôt place à la mollesse & au libertinage, qui sont plus dans la nature, & par conséquent plus durables.

Alors les corps s'énervent, les ames s'avilissent, les loix se détruisent. Les femmes regnent par le luxe; & le despotisme s'établit par le luxe & par elles. Telle est la marche invariable des empires, & de leur vigueur ou de leur décadence dans tous les climats, sous toutes les administrations, indépendamment des causes ou physiques ou morales. Il ne faut qu'ouvrir l'Histoire pour s'en convaincre.

Livie avoit joui d'un grand pouvoir sur *Auguste* & sur l'Empire. *Messaline*, *Agrippine*, *Poppée*, dirigerent publiquement les *Claudes*, les *Nérons*, & par eux tout l'Univers. Insensiblement on en vint au point d'abroger toutes les anciennes loix qui restreignoient les droits du sexe; & celle de *Justinien*, qui est l'époque de

la plus grande liberté civile pour les femmes, est aussi celle de la perfection du despotisme chez les Romains.

On pourroit détailler mille autres preuves dont il résulteroit la même conséquence. On pourroit faire voir que la liberté indéfinie des femmes a toujours été proportionnée à la dépravation des mœurs, & que si ce n'est pas une des plus sûres ressources du despotisme, ç'en est au moins une des plus séduisantes, & des plus inséparables compagnes.

La patience est le premier devoir d'une femme, & l'attention à cacher les fautes de son mari est en elle la vertu la plus méritoire, quoique la plus pénible.

Quand on réfléchit à tous les dangers, à toutes les obligations dont la nature a chargé le plus foible dans toutes les especes, il est difficile de ne se pas sentir tenté de l'accuser de bizarrerie, ou d'injustice : & cette inégalité étant encore infiniment accrue dans la race humaine, par la dégradation physique & quelquefois morale que la société y produit ; le sort des femmes doit inspirer souvent bien de la compassion. Elles paient cher l'honneur de la maternité ; non-seulement, une servitude civile, souvent rigoureuse, remplace pour elles

l'ennui & les risques du célibat : mais les dégoûts de la grossesse, les douleurs de l'accouchement, les fatigues de l'éducation sont autant de tributs, auxquels les mœurs ont attaché bien plus d'amertume encore que ne l'avoit fait la nature.

La beauté malheureuse n'a que plus de pouvoir sur les âmes nobles, d'autant que l'amour s'y glisse sous le nom de la compassion.

D U B L E D E T D U P A I N.

IL y a des préjugés dangereux, mais il y en a d'utiles; il existe des opinions communes très-extravagantes; mais on en trouve de très-respectables; nous voyons tous les jours des préventions générales très-mal fondées, mais il s'en rencontre de très-solides, qui ont pris leur origine dans l'expérience & l'amour du bien public. De ce genre est, je ne crains pas de le dire, celle qui attache une sorte de flétrissure au commerce des bleds, & qui ne présente jamais le mot *d'accaparement* en ce genre, sans y joindre l'idée de la honte & du crime.

Tout homme qui fait des bleds un

objet de spéculation en grand , commence par en faire des amas. Tout homme qui en a de grands amas redoute l'abondance , elle ameneroit un prix inférieur à celui de son achat : il desire la disette , elle seule peut lui assurer le bénéfice sur lequel il a compté. Il faut qu'il soit ruiné ou que le peuple souffre.

Le peuple ne le voit donc que comme un homme cruel , prêt à le sacrifier pour assurer sa fortune , il est donc naturel qu'il le haïsse , qu'il le décrie & qu'il soit toujours prêt à l'insulter , & souvent à passer des outrages à des marques de colere encore plus violentes.

L'identité supposée entre le bled & les autres objets du commerce , est une chimere cruelle , destructive du premier de tous les droits. Combattue par la raison & par l'expérience , propre uniquement à aveugler les meilleurs esprits , & à introduire dans l'administration les plus affreuses méprises , au lieu des vérités qui doivent la diriger. Il y a dans le fait & dans le droit une prodigieuse différence entre ce produit de la nature , dont l'habitude fait une nécessité exclusive & journaliere , & ces productions de l'industrie , dont l'usage n'est jamais indispensable , & dont l'achat peut être différé.

Dans le droit, tout être vivant a un titre pour exiger des alimens. Ses dents & son estomac, voilà sa patente. Il la tient de la nature, & c'est la plus respectable de toutes les Chancelleries. Le premier de ses devoirs & les plus sacrés, c'est de veiller à sa conservation, c'est de chercher sa subsistance; de ce devoir suit le droit de s'emparer, quand le besoin le presse assez vivement pour exposer sa vie, de tout ce qui peut le satisfaire.

La société a pu restreindre ce droit: elle a pu fixer la manière de le faire valoir, exiger des équivalens, en modifier l'exercice; mais elle n'a pu l'anéantir.

Cela est si vrai, que chez les peuples les plus attachés à la loi de la propriété, chez ceux qui ont porté contre le vol les ordonnances les plus rigoureuses, il ne s'est jamais trouvé un Législateur qui osât les appliquer à la soustraction d'un pain, faite par un homme prêt à périr de faim. Dans tous les Tribunaux du monde, l'excessif besoin sera toujours la justification d'un larcin qui n'aura porté que sur des objets propres à servir de nourriture.

Ce qui est permis à chaque particulier, peut-il être défendu à tout un peuple? Ce qui n'est pas un crime pour cha-

que individu isolé , peut-il en devenir un pour toute une nation dont la partie la plus utile va périr , si on ne la soulage promptement , si l'on ne commet pour elle , & en son nom , cette espece de brigandage légitime , que la nécessité excuse & que le besoin exige ?

Personne n'ignore combien l'homme est sensible à tout ce qui paroît avoir rapport à la subsistance. C'est l'unique objet qui l'affecte dans une Monarchie. On peut même remarquer que plus un Gouvernement devient arbitraire , plus il faut qu'il ait soin d'entretenir l'abondance parmi cette foule de malheureux , que l'opulence de quelques Citoyens oisifs prive de tous les droits de la nature , & à qui il ne reste que leurs bras pour en recouvrer une petite partie.

La moindre atteinte que l'on paroît donner à l'administration des bleds , les met en fureur. Ils souffrent sans murmurer le despotisme le plus odieux , & c'est avec raison , parce qu'ils sont trop bas pour en sentir le poids. Mais la police des grains est une partie délicate où ils ne voyent jamais , sans frémir , introduire aucune innovation.

C'est le luxe seul qui nécessite le pain ; & il le nécessite , parce qu'il n'y a point

de genre de nourriture qui tienne plus les hommes dans la dépendance. Combien il feroit facile de prouver que l'esclavage, l'accablement d'esprit, la bassesse en tout genre dans les petits, le despotisme, la fureur effrénée des jouissances destructives, le mépris des hommes dans les Grands, sont les compagnes inséparable de l'habitude de manger du pain, & sortent des mêmes sillons où croît le bled !

DE LA LIBERTÉ

ET DE L'ESCLAVAGE.

ON distingue deux sortes de libertés ; l'une naturelle, l'autre civile ou politique. La première est une indépendance absolue ; c'est celle d'un Lion, d'un Taureau sauvage dans les forêts : la seconde, réservée pour l'homme, est une véritable chimère ; si on la prend dans l'acception qu'elle semble présenter. Elle ne peut exister qu'avec des modifications qui excluent absolument l'idée attachée au mot par lequel on veut la désigner.

Qui dit une liberté civile, suppose des êtres subornés à un Gouvernement ci-

DE M. LINGUET. 161
vil. Or , liberté & Gouvernement sont
deux choses aussi disparates qu'incomparables , aussi essentiellement différentes que
vie & mort , maladie & santé , joie & douleur. Quelle est la nature du Gouvernement ? C'est de commander. Quelle est
celle de la liberté ? C'est de ne pas obéir.

Le peuple le plus libre est celui où chaque particulier est le plus respecté , où il
y a plus de barrières & de plus puissantes contre l'oppression , où tout le Gouvernement tend à protéger les Citoyens :
le peuple le plus esclave au contraire est celui où la personne de chaque homme
isolé , est le plus compté pour rien , où l'oppresser adroit est sûr du succès , où
tout hérissé de formes qui encouragent & assurent les usurpations , où enfin le
Gouvernement est par essence ennemi des sujets , où il ne risque rien de les sacrifier , où il y a des moyens certains
de le faire sans danger.

Une République est l'administration où tous les Citoyens sont Souverains en commun.

Rien de si dangereux en politique que composer avec le crime & y mettre un prix. C'est avertir quiconque veut devenir coupable , de commencer par s'assurer de la somme qui doit l'absoudre ; c'est

par conséquent saper le fondement , on ne dit pas de la liberté , mais de la société même. Plus de repos , plus de confiance , plus de sûreté dans tout pays où mon existence dépend de l'argent qu'aura mon ennemi , & où il faut que j'effuye tous ces caprices à l'instant où il déboursa la somme à laquelle ils sont fixés.

Si les loix sont impuissantes pour protéger la liberté , même dans les débats de particuliers , combien leur langueur , leur inertie , s'accroît-elle dans ces combats , ou c'est contre le Souverain qu'il faut entrer en champ-clos , & où celui-ci se présente armé de la force & de l'invulnérabilité que lui assure la Couronne ? Bien vainement ces peuples abusés se vantent-ils de leurs franchises & de l'impossibilité où la constitution met leurs Princes de les violer.

D'abord , quand cette chaîne envelopperoit réellement le Trône , ce ne seroit pas encore une caution assurée de la sécurité des sujets , l'impuissance de manifester un ressentiment légal , nécessiteroit des crimes secrets ; & dans tous les pays du monde , en Angleterre plus qu'ailleurs , avec un titre & de l'argent , on en trouveroit sans peine les instrumens. L'histoire ne fournit que trop de traits

de cette facilité déplorable & du pouvoir que des Princes garottés, dit-on, par la loi, ont eu de consommer tous les attentats qu'elle proscriit.

Avec la liberté un Etat va de lui-même; c'est une huile favorable, qui en assoupit tous les ressorts, qui en fortifie toutes les jointures; le jeu en devient doux, facile, insensible. Avec la liberté un Souverain se trouvera le plus heureux, comme le plus oisif de tous les hommes. Son unique fonction sera de s'établir le spectateur désintéressé de la félicité dont jouissent ses sujets; & son unique travail sera de veiller à ce que rien n'altère le spécifique précieux qui en est la source, à ce que rien ne puisse ni en gêner l'usage, ni en restreindre l'application.

L'idée de la servitude est bien moins naturelle encore que celle de la domination. L'une n'a pu éclore qu'à la suite de l'autre. Il a fallu qu'il y eût des maîtres avant des esclaves. Les premiers n'ont pu devoir leurs pouvoirs qu'à la violence, & au hasard, l'occasion de l'exercer.

Il n'y a pas de milieu entre la liberté & l'esclavage. Quiconque n'a pas droit à l'une est dévoué à l'autre, comme dans un régiment, tout ce qui n'est pas Officier est soldat, tout ce qui ne commande

pas , n'a d'autre partage que l'obéissance.

Je fais que l'esclavage qui provient de la naissance est dûr sans contredit. Mais où en serions-nous si l'on vouloit , dans l'Etat civil , réclamer contre tous les établissemens qui révoltent la nature , & regarder comme une justice le sentiment de commisération qu'ils exercent ?

Ce sentiment est à la vérité bien peu de chose aux yeux de la politique. Il est très-bon qu'il dirige les actions des particuliers ; mais il faut l'écarter quand on se livre aux vues générales : Les Législateurs , ou ceux qui écrivent sur la législation , doivent être sans pitié , comme ceux qui y ont donné lieu. Elle est fondée toute entiere sur l'anéantissement des droits de la nature : ce ne sont donc pas eux qu'il faut rappeler , quand on parle des moyens de la maintenir.

Cela posé , il me paroît bien évident que le droit exercé sur les enfans d'un pere esclave , n'est pas plus injuste que celui que l'on a usurpé sur le pere lui-même. L'un dérive de l'autre : le second suit du premier. Quiconque a pu asservir les parens , a pu traiter leur race comme eux , le principe qui n'a pas eu le pouvoir de défendre les privileges de ceux-là ,

doit-être également impuissant à l'égard de celui-ci.

Où il n'y aura jamais en d'esclavage juste ; où le consentement unanime de tous les peuples n'aura pas suffi pour légitimer une loi rigoureuse, il est vrai, mais qu'ils ont tous adoptée, & en vertu de laquelle ils forment des corps solides, où enfin la propriété est un crime, & le droit de la transmettre, une prolongation d'iniquité ; ou bien l'esclavage héréditaire est équitable, & il n'y a pas plus lieu de plaindre ceux qui y sont soumis, que les travailleurs que le canon renverse dans la tranchée.

Il faut des pionniers par-tout. Malheur à ceux qui étant nés payfans, sont destinés par cela même à périr sans gloire, en remuant la terre sous le feu d'une batterie, tandis qu'un Gentilhomme, même en courant moins de risque, acquiert une toute autre considération.

Il faut des rangs, des distinctions dans le monde. On a établi que ces rangs, une fois fixés, subsisteroient dans les familles. On a fait consister la justice à assurer au fils la jouissance des biens de son pere. On a voulu qu'il le remplacât dans son état & qu'il succédât à ses biens.

Voilà pourquoi l'homme riche, l'hom-

me libre peut perpétuer parmi ses descendans, ses richesses & sa liberté. Les loix l'autorisent à transmettre à sa postérité ses trésors & son indépendance. A moins que quelque cause étrangere ne vienne interrompre cette heureuse succession, elle s'éternise de génération en génération, & la dernière recueille sans difficulté le domaine attribué originairement à la première.

Par la même raison le sort de l'esclavage doit passer à ses héritiers. Mais que peut-il leur laisser à sa mort, sinon la chaîne sous laquelle il a languï pendant sa vie ? Il leur transfère son humiliation, comme il leur auroit transféré son opulence.

Cet héritage est triste sans doute. Ils y renonceroient sans peine : mais de même que la société leur auroit tendu la main pour les élever à des places brillantes, si leurs auteurs en avoient jouï : de même elle peut les repousser sans scrupule, dans la bassesse où leur mauvaise destinée a placé ceux dont ils tiennent le jour. Leur naissance auroit fait un titre en leur faveur : elle en devient un contre eux. On peut les forcer à le respecter, lors même qu'il les livre à l'oppression, comme ils auroient pu exiger qu'on les res-

peçtât, s'il les avoit conduit à la fortune.

Enfin la succession du maître & celle du serf, doivent également tomber à des successeurs, & s'il se trouve quelque différence dans les effets qu'elles produisent, il n'en existe aucune dans le droit qui les applique.

Ce droit c'est la providence qui en dispose. Il n'y a, dit le peuple, qu'heur & malheur dans le monde. Ce proverbe vulgaire est plus lumineux, relativement au sujet qui nous occupe, que toutes les déclamations de la philosophie. Si j'avois reçu la vie d'un Maréchal de France, j'aurois été un Grand Seigneur; si j'étois né d'un captif d'Alger, je n'aurois été qu'un misérable forçat: c'est du hasard qu'il a dépendu de me mettre dans l'un ou dans l'autre de ces deux cas: mais ma grandeur ou mon infortune auroient eu le même principe. Dans le second de ces deux états, je n'aurois pas eu à me plaindre de l'abus de ma naissance fait pour m'y arrêter, puisque ce même abus m'auroit également fixé dans le premier, si j'avois eu le bonheur d'y être placé.

De quelque maniere qu'on envisage cette question, on verra toujours que l'hérédité des propriétés étant une fois

convenue, celle des privations doit l'être aussi. Ce n'est pas la loi qui consacre cette conséquence qu'il faut trouver inhumaine : c'est elle qui y donne lieu : c'est la société elle-même qui est fondée sur cette étrange dégradation des principes naturels, & qui seroit dissoute sans ressource, si le sang d'un fils n'étoit pas flétri par la honte de son pere, comme il peut être illustré par sa gloire.

La nature dans sa pureté, la nature abandonnée à elle-même ne fait que des êtres libres ; mais la nature, subordonnée à nos institutions, altérée, corrompue par elles n'engendre presque plus que des êtres dépendans. Ce n'est que par une douleur muette & des soupirs inutiles qu'elle peut répondre aux cris que jettent ses enfans, quand on les marque à la cuisse dans les vastes haras où ils sont nés.

Il n'existe entre le maître & l'esclave aucune espece de convention, aucun lien moral qui réponde à l'un de la fidélité, de l'attachement de l'autre. A quoi donc celui-ci est-il engagé ? A tout, & à rien : à tout, quand le bâton le menace : à rien, quand le bâton s'éloigne, ou qu'il vient à bout de s'en saisir lui-même, & qu'il s'ouvre un chemin à la
liberté

liberté avec le garant de sa servitude.

Les pactes, les accords, supposent de l'égalité, de la liberté de part & d'autre. Pour accorder, il faut avoir la puissance de refuser. Les pactes ne se forment qu'entre des êtres capables de les rompre, comme on ne sauroit dire qu'un corps soit en repos s'il n'a la faculté de se mouvoir. Sans cela ce n'est point un repos qu'il éprouve : c'est une immobilité, une inertie, une mort. De même il ne faut point dire que l'esclave soit engagé, qu'il ait promis : sa vie & son obéissance sont toutes passives. La force qui lui a conservé l'une, est l'unique fondement de l'autre, & la nécessité en est la seule caution.

S'il essaye de s'enfuir, il fait très-bien : s'il parvient à s'échapper, il fait encore mieux ; il use de son droit naturel.

Le tort que fait un esclave fugitif en se réhabilitant dans ses droits de citoyen, est infiniment petit pour la nation dont il s'évade : le bien qu'il se fait à lui-même est infiniment grand, puisque la liberté est le plus précieux de tous, & que la précaution la plus adroite des institutions de la société, est d'en avoir laissé le nom & l'apparence aux établissemens les plus faits pour la détruire. L'homme

isolé qui la révendique quand il se trouve à portée de la ressaisir, s'acquitte de son devoir : il se trahiroit lui-même en l'abandonnant.

Si sa fuite cause un vuide à l'endroit d'où il s'échappe, il va remplir celui qu'auroit causé son absence dans le lieu où il est né. C'est un grain de sable que le vent a transporté d'une dune sur une autre, & qu'un vent contraire restitue à celle dont il avoit été enlevé. Ce changement est insensible : mais s'il vient un ouragan qui déplace & confonde les dunes tout entières ; si le tourbillon pénétre jusqu'à leur base, & disperse au loin ces montagnes de sable, le rivage à la vérité n'offrira plus qu'une surface unie ; mais bien plus dangereuse qu'elle ne l'étoit auparavant avec ses inégalités. Ce ne sera plus qu'un terrain mouvant, où les voyageurs seront engloutis, avant même que d'avoir prévu le danger.

Voilà l'emblème naturel de la société. C'est un ouragan qui l'a formée : mais qui de nous voudroit courir le risques du tourbillon qui remettrait les choses dans leur premier état ? L'intérêt ou le vœu commun est qu'elles restent dans celui où elles se trouvent, & voilà d'où naît l'obligation de ne le pas changer. Il

n'y a que quelques grains de sable isolés, à qui l'on peut permettre d'errer sans conséquence, & de se détacher de la dune à laquelle une violence récente sembloit les avoir incorporés. Encore ne faut-il pas qu'ils se détachent tout-à-la-fois. Ce ne seroit pas une injustice : mais ce pourroit être la cause d'une grande révolution.

La subordination qui a été introduite par force, est attachée à sanature & tient à son existence. On ne peut déroger à l'une, sans détruire l'autre. C'est le fer d'une lance qui est restée dans la plaie. On ne sauroit l'en arracher sans ôter la vie au blessé. Quelque douloureux qu'il soit son état, il ne lui est pas possible de s'en tirer sans périr. Il faut qu'il traîne jusqu'à la fin de ses jours sa langueur, & le corps étranger qui l'entretient. L'habileté des Chirurgiens consiste à lui procurer tout au plus des soulagemens, en écartant avec soin une guérison qui le conduiroit infailliblement à la mort.

Voilà pourquoi la propriété est devenue sacrée, quoiqu'elle soit fondée originellement sur une injustice, voilà pourquoi les appuis que la politique lui a donnés sont respectables comme elle, quoique participant tous au vice qui lui a procuré la naissance.

C'est ce qui fait que le pauvre, exclu par le riche du partage dans l'hérédité commune, ne sauroit révendiquer des droits qu'il n'a pourtant pas consenti de perdre, mais dont la restitution seroit encore plus dangereuse que la manœuvre inique par laquelle il en a été privé. C'est d'après cette considération que les Législateurs sont autorisés à prendre pour base de leurs Réglemens, une inégalité qui seule les rend nécessaires, & sans laquelle la société entiere tomberoit en pieces par la dissolution de son principe.

On sent donc que de leur part la ratification d'une premiere injustice doit paroître légitime, parce qu'elle est indispensable. Quiconque prétendrait s'y opposer, deviendrait par cela seul un ennemi commun qu'ils feroient bien de poursuivre, un criminel convaincu qu'ils auroient raison de punir.

C'est un malheur pour ceux dont elle anéanti les droits : mais il faut des pierres dans les fondemens d'un vaste édifice, pour en soutenir le comble, comme il en faut dans les ornemens qui le courent. Les unes sont ensevelies obscurément dans le sein de la terre, & supportent tout le fardeau : les autres sans charge, sans gêne brillent avec splendeur au fron-

tispice : elles dominent de-là sur tout le bâtiment, & en terminent majestueusement la façade. On ne fauroit tirer celles-là de l'oppression, sans renverser celles-ci, & leur déplacement entraîneroit la ruine de toute la masse.

Cette distribution inégale se trouve de même dans la société. Il n'y a point d'efforts qui puissent en soulager la première assise. Elle est faite pour rester éternellement écrasée par le poids de toutes les autres. C'est dans son immobilité que consiste l'ordre, l'harmonie générale. Pour peu qu'elle s'agite, & qu'elle se dérange de son à plomb, tout croule, tout se précipite. mais elle ne gagne rien à la chute même des assises supérieures qui l'incommodoient. Au contraire tous leurs débris retombent sur elle, & la surchargent. Elle se trouve encore plus accablée de ces décombres confusément entassés, qu'elle ne l'étoit du corps même de l'édifice, quand il s'élevoit avec grace, & que chaque partie aidait à se soutenir elle-même, par la justesse de ses dimensions.

Ainsi la servitude, ou si l'on veut, la subordination sociale, quoique gênante, quoique préjudiciable au plus grand nombre des membres de la société, est un

joug légitime qu'ils ne fauroient secouer. Elle est justifiée par son utilité, par sa nécessité : il seroit impossible au genre humain, s'il parvenoit à s'y dérober, de retourner à cette indépendance pacifique, dont elle a anéanti jusqu'à la plus légère idée. Il ne seroit, par cette révolte imprudente, que s'exposer à de nouveaux troubles : il changeroit de tyrans, mais il ne recouvreroit pas sa liberté.

Le repos fait partie du bonheur de la liberté, parce qu'il est volontaire ; mais une des plus grandes horreurs de la captivité, c'est l'inaction, parce qu'elle est forcée.

La liberté domestique est une source intarissable de jouissances & d'économie, pour le riche, mais c'est la proscription du pauvre.

On est étonné qu'il n'existe plus de république en Europe ; la cause en est facile à trouver ; il n'y en a pas d'autre que la suppression de l'esclavage.

La liberté civile ne va & ne peut aller qu'avec la servitude domestique. Le despotisme approche dès que celle-ci disparaît, & réciproquement toute administration où l'esclavage personnel se soutient, est incompatible avec le despotisme : d'où suit la conséquence justifiée par une

DE M. LINGUET. 175
infinité d'autres preuves , que les gouvernemens de l'Asie ne sont pas despotiques.

La liberté est une espece de religion , & ne doit pas avoir moins d'énergie.

D U M A R I A G E .

LE mariage en lui-même n'est que l'exercice du plus naturel de tous les droits : tout être qui a reçu la vie a , par cela même , contracté l'obligation de la donner ; & l'un des plus grands adoucissens peut-être à la nécessité de conserver ce présent , souvent si douloureux , si funeste , c'est le pouvoir de le communiquer.

La dignité de ce lien , & la solidité du plus solennel de tous les contrats , dans l'ordre civil , ne peut pas être éludée légèrement.

Pour déterminer des Juges à ne point dissoudre un nœud respectable de sa nature , il suffit qu'au milieu de ses transports le mari meurtrier respecte un seul objet , & que cet objet soit sa femme. Des crimes (on peut aller jusques là) commis au préjudice de tout l'Univers , n'autoriseroient pas l'éloignement de l'é-

pouſe qui n'auroit que le malheur d'être témoin. Une femme vertueuſe , juſtement mécontente de ſon mari , peut ne pas le fatiguer par des reproches importuns & ſouvent dangereux : mais elle ſe garde bien de l'enhardir au crime , en lui montrant ou une infenſibilité ſuſpecte , ou une condeſcendance qui ne ſeroit pas moins coupable de ſa part à elle-même. Ses yeux parlent ſi ſa bouche ſe tait ; la douleur ſe peint ſur ce front modeste dont elle relève les charmes ; & ce témoin attendriſſant de ſon injuſtice , va ou reveiller les remords dans le cœur du mari , ſ'il en eſt encore capable , ou l'avertir du moins de mieux diſſimuler ſes excès ſ'il eſt entièrement corrompu. Telle eſt la conduite que peut ſ'impoſer une femme prudente & vertueuſe. Mais contribuer elle-même à la ſécurité d'un homme égaré , le raffermir contre les détours que pourroit occaſionner la crainte d'affliger ſa femme , lui ôter juſqu'au moyen de réfléchir quelquefois ſur les plaies d'un cœur qu'il déchire , en ne le lui préſentant qu'avec les apparences du bonheur le plus complet , ce ſeroit , je le répète , une fauſſeté déshonorante pour celle qui en ſeroit capable.

La naiſſance des enfans eſt un des plus

sûrs moyens que puisse invoquer un mari pour éluder les cris d'une épouse mécontente, jamais on ne s'est avisé de dire au pere de famille qui l'emploie, qu'il compromet son honneur par ce genre de défense; car un enfant doit être un monument de la tendresse & de la confiance mutuelle des parties.

Aux yeux des Législateurs Romains le mariage n'étoit qu'un contrat civil. L'autorité séculière pouvoit seule ou en ratifier la validité, ou en prononcer la résiliation. Parmi nous, il est devenu un Sacrement indissoluble, un lien qu'aucun pouvoir ne peut rompre. Une fois tissu avec les formalités requises, une fois exempt des défauts qui n'autoriseroient pas à le casser, mais qui l'empêcheroient d'exister, il existe de lui-même nécessairement, essentiellement, sans qu'aucune force humaine ou divine puisse l'anéantir. L'Eglise même, qui s'est réservée le droit exclusif de le former, a renoncé à celui de le détruire.

Dès l'origine, les deux soutiens de l'union civile furent d'une part l'esclavage de la plus grande partie des hommes, & de l'autre celui de toutes les femmes. C'est sur ces fonds douloureux que s'éleva l'édifice des institutions sociales. Ce

fut aux dépens des trois quarts de ses membres que la société assura le bonheur, l'opulence, le repos du petit nombre de propriétaires qu'elle avoit seuls en vue.

N'est-il pas bien étrange que dans nos mœurs ce soit l'épithète de *naturel* qui devienne ignominieuse, & que ce qui rappelle l'idée d'un devoir rempli, ne signifie chez nous que la violation d'une loi, & emporte une tache ineffaçable pour l'être à qui on l'applique.

Ce qu'il y a d'essentiel, c'est que le domaine du chef soit incontestable dans chaque maison. C'est que tout individu sorti de lui, porte à la fois l'empreinte de la dépendance qui doit être un jour le fondement de ses droits, & celle des privilèges qui le caractérisent.

C'est une chose dure à dire, & pourtant vraie, que suivant les loix primitives les mariages ne furent de la part des hommes qu'un trafic réel. cette union leur communiquoit une puissance illimitée sur la beauté qu'ils acquéroient : & l'emploi de cette puissance étoit toujours précédé par un paiement proportionné à la valeur de ce qu'ils achetoient.

Quand l'Intendant d'Abraham va demander Rebecca en mariage pour Isaac, il part avec dix chameaux chargés de

quelques parties de toutes les especes de richesses qu'avoit son maître : *ex omnibus bonis ejus portant secum*. Arrivé au pays de Bathuel, & introduit par Rebecca elle-même dans la famille qu'il cherche, il fait des présens à tout le monde, & n'en reçoit de personne. Il donne des habits, des vases d'or & d'argent aux freres, à la mere, à la jeune fille. Alors on lui dit : la voilà devant vous, emportez-la & partez. *En Rebecca coràm te est; tolle eam & proficiscere*.

Le mariage ainsi conclu, elle monte sur un chameau, & part sous la conduite du vieil Eliézer, comme une marchandise dont on a consommé la vente, qu'on livre à l'acheteur, & qu'on envoie à sa destination. L'Ecriture remarque qu'en sortant de la maison paternelle, elle n'emmena précisément que sa nourrice & quelques servantes.

La police des mariages est un des articles les plus intéressans de l'ordre public.



D U D I V O R C E.

IL n'y a pas de meilleur moyen pour supprimer le divorce que de le permettre. Dans le premier instant où la barrière qui le repousse seroit levée, on verroit peut-être une espece de flots d'époux mécontents qui se hâteroient d'user d'une permission, dont l'espece humaine auroit été si long-temps privée dans nos contrées : mais après ce premier effort, après cet enthousiasme passager, qui est toujours le fruit de la nouveauté, les répudiations deviendroient certainement aussi rares que les mauvais ménages sont communs aujourd'hui. La tendresse pour les enfans, l'incertitude de trouver mieux, l'embarras de restituer la dot, la crainte de se faire des ennemis dans une famille; la honte de mettre au jour les secrets de son lit, le dépit de voir passer dans les bras d'un autre, une femme dont on auroit eu les premières faveurs, le regret peut-être de quitter un objet auquel on auroit dû des momens plus doux, regret qui se développeroit avec plus de vivacité à l'approche de la séparation, & auquel la lenteur des formalités judiciaires

laisseroit le temps d'agir : ces motifs, & une infinité d'autres arrêteroient la main de la partie mécontente, lorsqu'elle prendroit la plume pour signer l'arrêt fatal.

Son cœur s'ouvreroit encore au repentir ou à la tendresse. Une voix intérieure lui crieroit : que vas-tu faire, imprudent ? ces défauts qui te blessent, ne les trouveras-tu pas ailleurs ? Si tu te résous à vivre isolé, redoute l'ennui, tremble de la solitude qui est le plus grand fleau de la vieillesse. Si tu te précipites dans un nouvel engagement, qui te répons que la fin n'en sera pas aussi fâcheuse que celle du premier ? Qu'y porteras-tu, malheureux ? Des sens flétris, une ame usée, tout ce qui écarte l'amour, & rien de ce qui l'appelle. Ah ! s'il te faut une compagne, donne la préférence à celle qui t'a sacrifié sa jeunesse & ses beaux jours ; à celle avec laquelle tu peux vivre sans te contraindre à un nouvel apprentissage ; à celle dont une longue fréquentation doit t'avoir appris à connoître le caractère, avec qui tu peux sans risque être toi, & qui, pour redevenir à tes yeux aussi chère qu'elle l'a jamais été, ne te demande qu'un peu de patience !

Le mariage est indissoluble de sa na-

ture : c'est un serment fait à la face des Autels , entre les mains du Ministre sacré ; serment qui a par conséquent Dieu même pour témoin , & duquel résulte le plus solide , le plus respectable de tous les engagements. La dignité de Sacrement à laquelle il a été élevé dans la loi nouvelle , en augmente encore la force & la majesté ; de tous les liens qui peuvent être formés sur la terre , c'est sans doute celui qui doit être le moins sujet aux caprices des contractans , aux variations malheureusement attachées à la faiblesse humaine.

Une demande en séparation ne peut être justifiée que par les excès d'un mari en quelque genre que ce soit. Pour les établir , il faut les prouver , & cette preuve , comme celle de tous les faits soumis à la décision des Tribunaux , ne peut être opérée que de deux manières , par les pièces écrites , ou par l'intervention des témoins.

Tous les peuples , sans excepter les premiers Chrétiens , regardèrent le divorce comme une dissolution entière du nœud conjugal. Ils ne supposèrent point qu'il pût apporter d'autre obstacle à un nouvel engagement que les craintes & la défiance excusable du second mari.

Peu-à-peu la rigidité exclusive qui l'attribuoit à un sexe s'adoucit en faveur de l'autre. Les femmes furent admises à partager le pouvoir de demander la séparation : on leur communiqua le droit de se pourvoir contre un lien dont elles partageoient la pesanteur. Elles jouirent de ce privilege même chez les nations qui conserverent la polygamie : mais il ne faut pas croire que cette condescendance équitable fut pour elles le gage d'une entière liberté, ni qu'elle dérogeât pleinement à cet esprit de propriété, qui, dès le commencement, leur avoit imposé des obligations si onéreuses. Dans les adoucissements dont on usoit à leur égard, on remarque des traces de rigueur : on les traitoit encore avec dureté, lors même qu'on leur montroit plus de complaisance.

La liberté de se quitter avoit de facheuses suites, dit M. l'Abbé Fleury. On s'engageoit plus légèrement : on se contraignoit moins l'un pour l'autre. C'est bien peu connaître le cœur humain que de parler ainsi. Qui est-ce qui ignore que le desir y naît de la défense, & qu'un moyen sûr de lui faire regarder une chose avec indifférence, c'est de la lui permettre ?

Il n'y a d'autre distinction entre la ré-

pudiation & le divorce, dit l'Auteur de la compilation du Droit Civil, qu'en ce que l'une est l'acte, l'instrument judiciaire qui tend à dissoudre le mariage, qui notifie la demande de l'une des parties ou de toutes les deux; au lieu que l'autre est la dissolution elle-même approuvée, prononcée par le Ministre de la justice. La seconde de ces opérations n'est que l'effet, la suite de la première.

Celle-ci est précisément ce que nous appellons l'exploit de demande qui engage le procès; celle-là est le jugement définitif qui le termine. Enfin la répudiation n'est qu'un acte destiné à entamer l'affaire du divorce qui se conforme par l'intervention du Juge. C'est ce dernier qui le complète, qui lui donne l'existence légale, en faisant droit sur la réquisition des parties.

Qu'elle vienne des deux, ou d'une seule, la séparation qui en résulte est toujours un divorce, pourvu qu'elle soit authentique, & ratifiée par la loi. Il peut y avoir des répudiations sans divorce, quand l'acte reste sans effet, faute de l'attache du Juge, ou par quelque autre cause; mais il ne fauroit y avoir de divorce sans répudiation. L'une est nécessairement le préliminaire & la cause efficiente de l'autre.

Le divorce est aujourd'hui pros crit dans une partie de l'Europe. Une politique dont il est impossible de démêler ou l'époque ou le but , a déclaré abusive , dans quelques Etats Chrétiens , cette ressource si long-temps ouverte contre le dégoût ou le danger des liaisons malheureuses ou mal assorties. Mais comme le cœur des hommes n'a pas changé avec les principes de la législation , & que le mal a subsisté malgré la suppression du remède ; ce qui en a résulté , c'est qu'après les plus grands désordres , il a fallu enfin en venir à un palliatif qui eût au moins quelques effets du divorce , & délivrât l'un & l'autre des êtres que l'union livroit au désespoir.

Ce qu'il y a d'étrange , c'est que cet adoucissement à l'indissolubilité du mariage adopté aujourd'hui par la Jurisprudence qui est devenu une sorte de loi , n'est cependant qu'un usage auquel la puissance publique n'a point concouru : mais la législation se taisant & la nature se faisant entendre , les femmes autorisées dans d'autres cas moins importants à actionner leurs maris , réclament à haute voix dans celui-ci les privilèges de l'humanité & de la justice : les Magistrats vaincus par la raison , par la nécessité ,

par la multiplication des abus ont pris sur eux, par un consentement tacite, de relâcher les chaînes qu'ils n'osoient briser.

Ils n'ont pas le courage de dire aux époux infortunés : allez de part & d'autre chercher dans des nœuds mieux proportionnés un bonheur que ceux-ci vous refusent : mais ils leur disent en secret : évitez-vous, ne vous voyez pas, nous fermerons les yeux sur l'antipathie qui vous écarte l'un de l'autre. Nous la consacrerons même en faisant qu'aucun de vous ne fera esclave ; mais il n'est pas en notre pouvoir de vous rendre libres : & de cette demi-opération, de cette justice imparfaite, il résulte un des plus monstrueux mélanges, qui ait jamais fouillé les institutions de la Jurisprudence.

Une femme se trouve veuve avec un mari, indépendante avec les marques de sa sujétion, nécessitée au désordre, si le tempéramment la subjugue, & vouée au moins dans tous les cas à la plus entière inutilité. Le mari de son côté, couvert d'opprobres s'il succombe, ou plein de fureur s'il est victorieux, ne peut dans tous les cas qu'augmenter par la suite le scandale dont la femme, par sa demande, a donné le signal.

DES COLONIES.

QU'EST-CE qu'une Colonie ? C'est dans l'ordre politique , ce qu'est un enfant dans l'ordre civil. Celui-ci reçoit le jour de ses parens , & ensuite la nourriture & l'éducation ; alors certainement il est envers eux dans la dépendance la plus absolue ; il ne peut ni éluder leurs ordres , ni se soustraire à leur inspection ; le despotisme même qu'ils exercent sur lui est un bienfait.

Peu-à-peu ses forces & ses talens se développent : il acquiert des connoissances , de la vigueur : il se sent par lui-même en état de pourvoir à ses besoins : il en éprouve même de nouveaux , qui lui font desirer l'alliance d'une famille étrangère. Si dans ce moment où la nature l'émancipe , ses parens continuent à exercer sur lui leurs droits , cette autorité qui lui paroissoit douce quand il étoit foible , ne tardera pas à lui paroître un joug insupportable.

S'ils ne substituent pas la persuasion à l'empire ; si c'est une soumission servile & non pas une déférence volontaire qu'ils attendent de lui ; si , sous prétexte que

dans son enfance tous leurs mouvemens avoient pour objet de le protéger, ils prétendent qu'à sa puberté tous ses penchans doivent leur être subordonnés, il s'élèvera bientôt entre eux & lui des difficultés ; le dégoût, l'ennui de sa part, l'indignation de la leur, donneront lieu à des querelles, dont le résultat sera de le déterminer à fuir la maison paternelle, à aller s'établir ailleurs.

S'il vit, s'il prospère, il créera à son tour une maison qui éprouvera les mêmes vicissitudes, qui passera par les mêmes périodes de faiblesse, d'assurances reçues, ou refusées, suivant le caractère de l'adulte & le procédé des parens.

Voilà l'image naïve de ce qui se passe dans les familles politiques, avec la différence que ces grands corps étant dispensés des vertus auxquelles les particuliers sont astreints, le fils, quand il se trouve le plus fort, & trop contrarié, bat son pere sans scrupule : cette insurrection seroit un *parricide*, suivant les loix ordinaires, & elle est traitée de même si elle n'est pas heureuse ; mais quand la fortune la couronne, elle devient un exploit légitime, souvent honorable, quelquefois même héroïque, suivant les circonstances.

Cette courte analise renferme tout : les archives de l'espece humaine en offrent des exemples dans chaque siecle ; quelque chose que l'on fasse , quelque système que l'on suive , dès qu'on met des enfans au jour , & que ces enfans sont doués en eux-mêmes d'une organisation tendant à s'accroître , il faut prévoir qu'ils aspireront tôt ou tard à l'indépendance.

La durée de la vie physique des peres ayant des bornes qui , par l'adresse de la nature , concourent à-peu-près avec la perfection du développement physique & moral des enfans , ceux-ci sont plus rarement exposés aux tentations qui résultent de l'affujettissement : ils portent avec plus de patience un joug dont ils esperent être bientôt délivrés ; & l'on attribue souvent à la pitié filiale une résignation produite réellement par une supputation très-peu édifiante.

Mais les Empires , quoique sujets à la mort , comme les individus qui les composent , peuvent pousser leur carrière plus loin : les Gouvernemens n'ont pas d'ailleurs les considérations qui adoucissent , qui temperent le despotisme paternel ; & , comme je viens de le dire , l'horreur universelle , ou la sévérité des

loix n'y font pas toujours le châtiment du refus de l'obéissance filiale. L'héritier doit donc calculer les jours du vieillard devenu exigeant , acariâtre & jaloux : il doit céder plus promptement à l'ennui d'une servitude dont il n'entrevoit pas le terme, sur-tout quand en brisant ses fers, il peut se promettre l'impunité.

D U S O L D A T.

EN tout pays c'est un métier pénible que celui de soldat. Il est dans la nation l'homme spécialement condamné à la fatigue & aux dangers. Il est singulier qu'au lieu d'adoucir un état si rebutant par lui-même , on en écarte encore tout ce qui pourroit le rendre supportable , qu'on y joigne l'excès d'une obéissance servile à celui de la plus affreuse misère , & qu'à des hommes destinés à braver la mort en tout temps , on fournisse à peine assez d'alimens pour leur donner la force d'aller la chercher : car on peut remarquer qu'en aucun pays la paie du soldat n'a jamais égalé celle du moindre ouvrier , & je trouverois cette disproportion fort juste, si d'ailleurs chez les hommes c'étoit l'utilité des travaux qui en réglât le prix.

La nécessité où l'on se croit d'entretenir des troupes nombreuses, ne permet pas aux Gouvernemens de les mettre dans l'abondance. Ceux qui les dirigent en font des especes de machines, qu'ils n'emploient que pour leurs intérêts ; voilà sur-tout à quoi sert la discipline. Elle ôte à ces automates appelés soldats, jusqu'au sentiment du mépris que l'on fait d'eux. Par une inconséquence assez singulière, on voit des brigands enrégimentés pour voler des provinces, dont leurs maîtres n'ont pas besoin, privés d'une subsistance qui leur est nécessaire.

Plus le soldat, comme le peuple, est craintif, tant qu'il respecte l'ordre & la subordination, plus il devient furieux, quand il se laisse une fois emporter à la violer.

On a tant crié contre les Moines ! Eh ! nos soldats sont-ils moins esclaves, moins liés à l'obéissance passive, qui exclut l'examen ? Les premiers ont du moins, pour indemnité, le repos & l'opulence ; ils ont la certitude d'une vie paisible, d'une subsistance dont rien ne les peut priver. Il y a plus : la Religion en recevant leur serment de ne penser, & de n'agir désormais que par une impulsion étrangère, leur promet d'enchaî-

ner aussi les maîtres qu'ils se donnent. Ces pieux automates, en se chargeant d'un joug fabriqué au nom de Dieu, ont pu se flatter que le crime ne le souilleroit jamais; & que la vertu, prétexte du sacrifice, veilleroit à la pureté des maximes.

En est-il de même du soldat? N'est-ce pas à servir les passions les plus violentes qu'il se dévoue par essence? Son premier devoir, & son plus grand mérite n'est-il pas d'être sourd, impitoyable, obéissant, comme son fusil? La discipline ne lui en fait-elle pas même une nécessité? Si le despotisme qui le met lui ordonnoit de pousser la bayonnette dont il l'arme dans la poitrine de son propre pere, il n'auroit pas même à choisir entre le parricide & la rébellion. Il faudroit commencer par le crime, & au moindre soupir la verge de fer qui le subjuge le puniroit, non pas du meurtre, mais du remords; vérité affreuse, mais incontestable, & sur laquelle il faudroit que les Princes méditassent enfin sérieusement pour leur gloire tout-à-la-fois, & pour leur propre sûreté.

D U P U B L I C.

LES préventions & les erreurs du public dans ses premières idées, quoique souvent fausses, concourent toujours à leur donner une apparence de vérité: c'est un avertissement pour le public; qu'il ne doit pas se livrer à des bruits sans vraisemblance & sans vérité; c'en est un de se tenir en garde contre des rumeurs fausses autant qu'horribles, qui, par une fatalité déplorable, semblent acquérir de la certitude en se multipliant, & parviennent insensiblement, à force de se répandre, à faire impression sur les esprits mêmes qui devroient le plus savoir s'en défier. Enfin c'en est un de ne pas prodiguer sa haine, sans examen à des personnes malheureuses qui souvent méritent leur compassion.

Le public injuste ou mal instruit, ne s'applique pas à examiner, si d'un bon principe il ne peut pas naître souvent des suites qui semblent le dénaturer, sans cependant lui faire rien perdre de son utilité. Il juge de celui-ci par des effets que des causes étrangères ont produits.

Il n'est pas permis à des particuliers

de recevoir de l'argent du public. Toute contribution de ce genre tend à l'émeute , à l'attroupement , défendus sous les peines les plus sévères.

Malheureusement le caractère des habitans de nos campagnes est presque toujours tel ; qu'ils vénèrent des Seigneurs titrés qui les maltraitent ; & ils fatiguent , ils désolent par l'abus des procédures un Seigneur pacifique , bien-faisant , sous lequel ils devroient se féliciter de vivre.

Le public juge toujours les hommes par le succès , oubliant bientôt à quelles manœuvres ce succès est dû , adorant en tout genre , non pas la tête , mais la couronne , il enhardit , en tout genre aussi , les oppresseurs & les esclaves : les premiers savent qu'après la victoire l'admiration cede aux murmures , & les seconds , en se relevant avec les lauriers , sont sûrs d'effacer le souvenir de l'humiliation par laquelle ils les ont achetés.

L'opinion publique , cette voix universelle , quand il s'agit de l'état des hommes , a plus de force que les écrits mêmes. C'est elle qui supplée aux registres , qui dispense de les chercher quand ils sont perdus , qui autorise à les réformer quand ils sont défectueux ; enfin , qui subjugué

la justice elle-même & dicte aux Tribunaux des arrêts que la loi les force d'adopter.

L'attention publique ne s'attache gueres qu'aux affaires qui portent sur de grandes infortunes ou sur de grandes singularités.

La voix publique n'est souvent qu'un organe trompeur qui se prête également au mensonge comme à la vérité, & qui n'a souvent d'éclat qu'en faveur du premier.

COMMERCE.

UN homme qui sous le prétexte de mettre ordre à ses affaires combine une banqueroute frauduleuse, peut se comparer, s'il est permis de le dire, à un Général expérimenté qui fait des dispositions pour la retraite, en s'occupant des préparatifs de la victoire.

Quand un débiteur a manqué une première fois, il n'y a rien qui puisse rassurer contre la crainte d'un second accident.

Dans le commerce & dans la société, l'ingratitude est un délit des plus odieux, le mensonge est un des plus bas, & l'infidélité, un des plus criminels, & l'on ne peut que mépriser un homme qui

joint l'oubli des services , & l'imposture à la fraude ; qui ne rougit pas de se montrer à la fois méconnoissant envers son bienfaiteur , infidele envers son associé , & trompeur envers la Justice.

Un établissement public devient cher & précieux à la société , en raison de l'utilité dont il est , & de la qualité des personnes qui le protègent ; le monde est rempli de ces pestes de la société ; de ces ames viles qui épient le moment où éclosent les passions des jeunes gens de famille destinés à l'opulence , & se hâtent de leur vendre , au poids de l'or , des alimens empoisonnés qui perdent presque toujours ceux qui en font usage.

La premiere loi du commerce est le respect pour ses engagements. L'exactitude à tenir sa parole , & l'observation scrupuleuse des écrits.

C'est une regle presque générale que les banqueroutiers n'ouvrent jamais la main avec plus d'audace pour recevoir , qu'au moment où ils s'appêtent à la fermer pour toujours.

La premiere loi qu'un Négociant doit s'imposer , c'est le ménagement pour la vérité.

Les banqueroutiers frauduleux sont placés par les loix au rang des criminels

les plus grands, puisqu'elles les punissent de la peine de mort.

Le premier pas à faire pour prêter une somme, c'est de l'avoir en sa possession. Le plus redoutable écueil pour cette espèce d'hommes, qui ne doivent leur opulence qu'à des moyens criminels, c'est la nécessité d'en indiquer la source; c'est aussi par cette curiosité importune que débudent les inspecteurs des mœurs. On les interpelle de déclarer l'origine de leurs trésors; & quoiqu'un silence obstiné fut bien loin d'en prouver la légitimité, il peut être encore moins périlleux que les déclarations dont l'examen fait bientôt découvrir l'inconséquence & la frivolité. Si l'on a vu quelquefois des coupables s'échaper, à la faveur d'un roman imaginé avec adresse & soutenu avec audace, il s'en trouve encore plus qui s'embarrassent eux-mêmes dans le piège qu'ils ont préparé. En voulant fournir des preuves de leur innocence, ils n'en administrent que de leur crime. Par pitié pour la société, la providence ne permet pas que tous les mensonges soient heureux.

Le desir injuste de se faire rendre sans avoir donné, est un crime au moins aussi

grand que l'envie de ne pas rendre après avoir reçu.

Un vol en argent s'établit, se poursuit, se punit d'après la preuve testimoniale, il seroit bien étrange qu'il n'en fut pas de même d'un vol en papier, & que le larcin le plus facile à consommer, fût le plus difficile à démasquer. C'est vraiment ce principe qui seroit la destruction du commerce, & qui jetteroit dans cette portion si intéressante des obligations sociales, une allarme, une défiance irréparables.

Il est tout naturel que dans un pays où le commerce maritime fleurit, la terre soit dédaignée : il faut beaucoup d'années pour enrichir un cultivateur, il ne faut qu'un événement heureux pour faire la fortune d'un Négociant.

La vie du premier est dure par essence : ses fatigues sont sans interruption ; il faut qu'il donne par-tout l'exemple du travail, de la sobriété, du mépris des injures de l'air, &c. Le Négociant, au contraire, voit augmenter ses trésors, sans être obligé de quitter ni son repos, ni ses plaisirs : il doit donc y avoir plus de négocians que de cultivateurs parmi les gens aisés.

Le matelot souffre dans un long voya-

ge. Mais cet état pénible est accompagné d'une certaine faineantise qui convient à la paresse naturelle de l'homme. D'ailleurs, il a des momens qui lui font oublier ses travaux. A peine est-il à terre, qu'il touche sa paie, & qu'il la mange avec du vin & des filles : le valet de charrue, le bouvier, le berger n'ont point de ces variétés agréables, de ces secousses de débauche, qui font pour ces hommes grossiers le charme de la vie : le paysan doit donc aimer mieux se faire inatelot, que d'être valet de charrue, bouvier ou berger.

La terre la mieux ou la plus heureusement cultivée, est celle qui fournit le plus sûrement à la nourriture de ses habitans.

DE LA PHILOSOPHIE ET DES PHILOSOPHES.

DANS la Philosophie il ne doit être question que de former le jugement de la jeunesse, d'éclairer son esprit, de lui apprendre, non à disserter sur les matières que la foi décide, mais à examiner ce qui l'environne, à en saisir les rapports, à lire dans le grand livre de la

nature, & à tirer des ressources qu'elle nous offre, ou souvent qu'elle nous cache le parti le plus avantageux à la société.

La Philosophie n'est pas la perfection des arts. C'est précisément le point qui en suit la maturité, & qui en précède la corruption. Tous les Empires commencent par être foibles, grossiers & vertueux. C'est ce qu'on nomme les siècles de la barbarie & de l'ignorance. On n'oseroit les appeller heureux, quoiqu'ils le soient pourtant, relativement à ceux qui les suivent.

La politesse & les vices se développent avec l'accroissement de la puissance. Cette époque est celle du goût; & du génie en tout genre. Alors on prétend à la gloire, & on y parvient. L'enthousiasme national est dans sa force, quoique le patriotisme décline. La vanité prend la place de l'héroïsme. Le Gouvernement se fortifie, & la constitution s'altère, sans être encore attaquée.

Vient ensuite le regne de l'esprit, du raisonnement, de la philosophie, puisqu'il faut le dire, où l'on se permet de tout peser, de tout discuter, & de substituer les mots aux choses : époque fatale quine cause peut-être pas la décadence,

mais qui la précède immédiatement ; qui n'éteint pas les vertus , mais qui facilite le progrès des vices , par l'appui qu'elle donne au luxe leur auteur. Avec elle naît l'oubli des devoirs , l'amour de l'indépendance , une hardiesse punissable , & une passion défordonnée pour la liberté.

Ce n'est point par sa nature que la Philosophie produit cet effet funeste. Elle n'a par elle-même rien que d'avantageux. Mais c'est une liqueur trop forte qui enivre & tue les tempéramens foibles. Elle s'occupe sur-tout à réfléchir sur les prérogatives de l'homme. Il est difficile qu'en les considérant de près , en les voyant si bien constatées dans la théorie , & si négligées dans la pratique , elle ne donne à quelques esprits l'envie de les faire valoir dans toute leur étendue. Elle les conduit bientôt à celle d'en abuser : elle leur inspire une fierté altière & républicaine : elle les égare dans des systèmes que la raison peut approuver , mais que la politique proscriit ; celle-ci se trouve enfin contrainte de mettre un frein à une étude qui produit plus de maux par ses abus , que de biens par ses succès.

C'est une vérité triste & démontrée , qu'en dissertant sur les devoirs la phi-

lophilie aide souvent à les faire oublier, qu'en les éclairant de tous les côtés, elle trompe, elle éblouit sur leurs rapports : & que quoique des Philosophes puissent très-bien être vertueux, tout peuple chez qui ils se multiplient, cesse de l'être sans retour.

La Philosophie a autant au moins, & peut-être plus accrédité de préjugés que l'ignorance & la superstition. Rien n'est si dangereux que de les attaquer, & surtout quand ils sont devenus l'idole d'une secte : & de toutes les sectes, je n'en connois pas de plus furieuses, de plus aveugles, de plus injustes en tout sens, que celles qui choisissent pour cri de guerre, *la raison & la liberté.*

Il n'y a rien de si lâche que les Philosophes, ou de si insolent, suivant les circonstances. Sous un regne vigoureux, ils fatiguent le Prince & les Ministres d'un encens servile. Les sentent-ils débonnaires, ils les outragent, & ils font gloire de cette audace, qui n'est qu'une bassesse de plus.

A l'égard des particuliers, c'est tout le contraire, ils accablent d'éloges ceux qu'ils méprisent, parce qu'on en fait parler des prôneurs intrépides, & des partisans aveugles : ils n'oublient rien pour

perdre ceux qu'ils redoutent , parce qu'ils y voient des adverfaires dangereux : & cependant il y a des fiecles où ils font la destinée des hommes , avec leurs fatyres ou leurs panégyriques.

L'homme modéré , le vrai Philosophe , l'Ecrivain qui peut espérer de la postérité la justice que ses contemporains lui refuseroient ; est celui qui , sans être arrêté par les préjugés , de *patrie* , d'*état* , ou même par les intérêts de *fortune* , loue sans emphase , & sans projet , dans chacune des nations dont il parle , ce qui lui paroît digne de cet hommage , & critique sans passion , sans emportement , ce qui lui semble digne de réforme , en produisant scrupuleusement ses raisons au tribunal du Public.

DE LA SATYRE,
DE LA CRITIQUE ET DES LIBELLES.

LA premiere est une vermine incommode qui fuit les tombeaux : elle ne cherche que les corps animés qu'elle ronge & qu'elle tourmente. La sensibilité , dans ceux qu'elle attaque , est un attrait qui la fixe. Elle vit de la douleur qu'elle cause , & s'éloigne de tout objet qui lui paroît

incapable d'en éprouver l'impression.

La critique au contraire est un anatomiste sage , qui tâche de trouver , dans les dépouilles de la mort , des ressources pour diminuer les maux de la vie. Ce n'est que sur des objets insensibles qu'elle fait des expériences utiles. Quand elle porte le scalpel sur des cadavres ; c'est pour le bien de leur postérité. Quand elle se permet d'analyser les principes de leur constitution ; quand elle ose essayer de découvrir dans leurs entrailles l'origine de leurs maladies , c'est pour se mettre en état d'en garantir un jour leurs enfans.

Les libelles sont un des plus grands fléaux de la société ; c'est une manière d'assassiner contre laquelle il n'y a point de défenses. L'invention de l'Imprimerie en a multiplié le danger & facilité le succès. Le monde est plein de fots qui n'ont jamais su résister à un imprimé , que quand il est conforme à la raison. Leur foi docile à l'excès pour tout ce qui est absurde & présenté avec audace , se roidit invinciblement contre la vérité naïvement , modestement exposée ; & si l'extravagance qu'ils adoptent peut compromettre un grand , si au penchant qui les porte toujours à embrasser une chi-

mere ridicule , se joint la satisfaction orgueilleuse de paroître s'élever au-dessus de la différence des rangs , de protéger le pauvre , d'attaquer l'autorité des gens en place , alors leur crédulité ne connoît plus ni frein ni bornes. La persuasion chez eux se change en enthousiasme , & bientôt en une véritable rage contre quiconque a le malheur de ne la point partager.

DE L'HISTOIRE
ET DES HISTORIENS.

LE devoir d'un Historien est de consigner à la postérité les anecdotes qui peuvent l'instruire , & les ridicules ne sont pas moins propres à cet effet , comme on fait , que les traits héroïques.

C'est une chose bien singulière que la politique , & le tableau des conséquences qu'offre l'Histoire. Ce qui est , n'est presque jamais ce qui doit être , à juger de l'avenir par le passé. Les regnes les plus solides sont presque toujours distingués par des révolutions qui semblent supposer de la vigueur. Ce sont les Princes ignorans qui donnent le plus de protection aux sciences. Ce sont les peuples les plus avilis en apparence , chez

qui l'on trouve le plus de ces efforts de noblesse, de générosité, dont le genre humain a droit de s'honorer.

DE L'HOMME.

CE n'est certainement pas l'idée de la domination qui a dû frapper les hommes dès l'instant de leur existence. Leur premier soin a été sans doute de se pourvoir de nourriture ; c'est le plus pressant de tous les besoins, & celui auquel tous les autres cedent. Mais le second a dû être de s'en procurer sans travail. Or, ils n'ont pu y parvenir qu'en s'appropriant le fruit d'un travail étranger. Il est donc naturel qu'ils aient conspiré contre la liberté qui étoit un obstacle à leurs vues, dès qu'ils ont connu cet obstacle. Il est naturel qu'ils aient entrepris de la détruire, dès qu'ils ont cru pouvoir le faire sans risque, & que l'occasion leur en a été offerte par le hasard.

On a réglé qu'un homme seroit supérieur à sa femme : ce n'est pas à dire que le sexe de l'un soit en effet au-dessus de celui de l'autre. La société peut bien changer les accessoires ; mais elle ne touche point à l'essence des choses : or cet

essence, dans l'ordre naturel, est une liberté réciproque, d'où s'ensuit dans cet ordre, entre le mâle & la femelle, une égalité parfaite.

Si l'homme peut plus dans la famille, c'est que son autorité est une suite nécessaire de l'opération même qui a constitué cette famille dans l'état où elle est : c'est que du moment qu'elle existe, il faut qu'il en soit le chef absolu, & qu'elle seroit dissoute, s'il cessoit d'y commander : c'est que si par sa nature il ne doit avoir ni maître ni inférieur, il doit par celle de la société, tour-à-tour être soumis & impérieux, obéir tant qu'il n'est que fils, & ordonner quand il est devenu père.

Recevoir la vie, la donner & la perdre, voilà les trois époques de l'existence de l'homme. C'est un grain qui se fane & qui se sèche presque aussi-tôt qu'il a produit la tige destinée à réparer sa perte.

A peine est-il né qu'il faut faire les préparatifs de sa mort. L'instant où il se livre à un oubli voluptueux de sa faiblesse dans les bras d'une épouse, celui où il presse avec attendrissement dans les siens l'enfant à qui elle vient de donner le jour, suspendent un peu ces idées funèbres : mais ce n'est que pour les rendre bientôt

plus vives & plus pressantes. Dès-lors chaque moment le précipite vers le tombeau où il a déjà renfermé la cendre de ses peres : tout l'avertit que ses enfans ne tarderont pas à y mêler la sienne.

C'est sans doute une consolation pour lui quand il reçoit leurs adieux , de penser qu'ils ne seront pas malheureux dans ce monde , qui s'anéantit pour lui. Une idée capable de diminuer ses regrets , quand il les serre pour la dernière fois de ses mains défaillantes ; c'est de se représenter qu'il leur laisse de quoi s'assurer un sort tranquille : c'est de se flatter que les services qu'ils lui ont rendus auront leur récompense , & que les biens dont le Gouvernement a fait sa plus douce occupation , passeront aux objets les plus chéris de son cœur.

Mais au fond , c'est un intérêt éloigné qui ne peut pas le remuer bien fortement. S'il souhaite que ces biens restent à sa postérité , c'est par l'effet d'un sentiment étranger qui lui vient d'ailleurs. La raison semble lui conseiller de rester tranquille sur ce qu'ils deviendront après lui , & d'abandonner aux loix qui lui en ont confirmé la jouissance pendant sa vie , le soin d'en régler la propriété après sa mort.

Elle lui dit de ne pas s'embarraffer de leur emploi , dès qu'il sent que ses mains ne pourront plus les diriger. Elle l'engage à s'épargner la peine de manifester en mourant , des intentions que ses yeux ne verront pas accomplir.

Ce qui le touche , ce qui l'intéresse vivement , c'est qu'elles soient suivies avec ponctualité , quand il peut être témoin lui-même de leur exécution : c'est que ce qu'il possède lui soit inviolablement assuré , tant qu'il est en état d'en faire usage. Mais que lui importe ce qu'on en fera quand il ne fera plus ? Un songe peut affecter l'ame avec force pendant la nuit : mais doit-on s'inquiéter , au moment du réveil , de ce que deviendront les fantômes qu'il fait évanouir ?

Par-tout , & en tout genre , les hommes vraiment originaux ont fait des élèves inférieurs , sans doute , mais dont l'imitation , même servile , en retrace la maniere.

Il en est de notre espece comme du grain : on ne sauroit si bien épurer la semence qu'il ne s'y mêle toujours quelque pied d'ivraie , & de pavôts , qui croissent avec les épis. Dès que vous semerez des hommes quelque part , vous pouvez être

sûr de voir développer avec eux des querelles & des combats.

Une opinion ne devient jamais plus chère aux hommes que quand ils se voyent poursuivis par elle.

Il est difficile aux hommes de se guérir d'un ancien préjugé.

On peut instruire des hommes ignorans , mais on ne régénere pas des hommes corrompus.

L'excès est presque toujours le partage de l'homme.

Les rangs inférieurs de la société, offrent souvent des êtres infiniment respectables : leurs vertus ayant en quelque sorte moins de supports & d'alimens, que dans un rang plus élevé, deviennent plus méritoires & plus pures, parce qu'elles sont plus volontaires. L'heureuse médiocrité leur sauve ces transports violens qui causent tant d'orages au-dessus d'eux; des occupations honnêtes & suivies les éloignent des maux que produit l'oïveté. Leurs passions sont bornées, ainsi que leurs desirs ; comme ils ne connoissent point les grands objets de la cupidité, ils en ignorent également les excès. Certainement les membres de cette classe, méritent autant, & peut-être plus d'égard

que celle des grands ; moins illustres , ils sont plus paisibles ; moins brillans en apparence , ils n'en servent pas moins efficacement l'Etat , dont ils forment la base & la solidité.

Il y a des personnes nées avec cette bonhommie , cette facilité loyale qui est presque toujours la compagne & le soutien de la vertu ; faites pour être chéries dans l'intimité de ceux qui les pénètrent pour goûter & faire goûter les douceurs d'un commerce sans contrainte : personnes d'autant plus respectables qu'il leur seroit impossible de se plier à ce manège subtil qui prépare & fait réussir la fraude.

Quiconque connoît la marche du cœur humain , fait bien que son premier mouvement dans une passion satisfaite , est de s'abandonner à l'ivresse de la jouissance : le repentir n'est que le second.



*D E L' H O M M E**E T D E S E S F A C U L T É S.*

LES hommes rougissent en voyant ou en lisant une chose infâme, & cependant ils feroient très-fâché de ne pas la voir; car telle est la tournure de l'esprit humain qu'en fait de méchanceté, il est toujours avide des choses même qu'il désapprouve.

Tous les hommes en général ont du penchant pour l'indépendance, la gêne leur est à charge, sur-tout quand elle est coûteuse, & la liberté ne leur devient jamais plus chère que quand elle leur épargne de l'argent.

En général, le payfan est fin, rusé, chicaneur, en tout ce qui regarde ses intérêts; dans ses discussions, il n'apporte jamais qu'une grossièreté apparente. Dans ce qui s'appelle détours & finesse, les gens du métier sont souvent étonnés de voir sortir de ces cervaux épais des traits de lumière qui les éblouissent; & ces détours & cette finesse lui sont souvent très-nécessaires contre l'injustice appuyée du pouvoir, dont souvent même il ne parvient pas à se défendre, mais cependant

ces ruses & ces finesse existant. Et le payfan après s'en être servi pour sa conservation, prend quelquefois l'habitude de les employer pour l'attaque.

Un sentiment est respectable, sans doute, quel qu'en soit l'origine. Celui de la douleur est toujours honnête quand il est relatif à une perte dont on n'a point à rougir. Mais enfin encore faut-il que la force en soit proportionnée à l'objet. Si sur une privation légère, on se livre à des gémissemens ampoulés, à des déclamations tragiques, on devient justement suspect dans une occasion plus sérieuse. On donne lieu de penser que ce langage enthousiaste est l'effet d'une habitude de l'esprit, plutôt que d'une affection de cœur.

A mesure que les mœurs se sont raffinées, ou, si l'on veut, corrompues, on a admis des nuances dans les dangers; on a voulu que chaque condition eût les siennes. A la brutalité sanguinaire qui compromet la vie, on a joint la grossièreté injurieuse qui attaque l'honneur; on a jugé que dans les classes élevées de la société, ce sentiment délicat qui paroît en être l'ame, devoit suivre les mêmes loix que le soin de la conservation qui anime & vivifie les autres; on a pensé

qu'un homme capable, dans un certain rang de flétrir la gloire d'un autre homme, l'auroit été dans un rang plus vil, d'en attaquer les jours, & qu'il méritoit par conséquent d'encourir le même sentiment; mais cette distinction, je pense, est plus subtile peut-être que judicieuse.

Les esprits humains en général sont des malades, sur qui la facilité de se procurer le remède produit plus d'effet que son application. Il suffit de savoir où on pourra le prendre pour n'en jamais sentir le besoin.

La crainte & l'amour sont sans doute deux puissans mobiles de l'esprit humain. Mais l'effet de l'une & de l'autre est souvent traversée par les passions. Leur force d'ailleurs dépend presque toujours de la présence de l'objet qui les excite. Elle suit les degrés de son éloignement ou de son voisinage dans son accroissement comme dans sa diminution. Pour lui donner une activité constante, il falloit encore y joindre un motif plus impérieux, un sentiment vainqueur de tous les autres, un sentiment que l'absence irrite & que l'éloignement nourrit, qui a sa source dans les passions mêmes & les subjugué toutes en les flattant.

DE LA TOLÉRANCE.

ON a beaucoup parlé de la tolérance *Civile* & de la tolérance *Religieuse*. L'habitude, le goût fervile de l'imagination, bien plus enracinée dans ce qu'on a la complaisance d'appeller *Philosophie*, que par-tout ailleurs, a fait adopter cette distinction : j'avoue que je ne l'ai jamais bien entendue : il m'a toujours semblé qu'il n'y avoit, qu'il ne pouvoit y avoir, qu'une sorte de *Tolérance*. Renfermée, comme toutes les autres vertus, dans de justes bornes, elle fait la gloire, la force des empires, & la consolation des sujets. Dégradée par des modifications, ou poussée à l'excès, elle devient dangereuse, elle cesse d'être vertu : elle n'est plus que faiblesse, ou licence : elle ne fait que des rebelles, ou des victimes.

Si l'on me demande ce que c'est que cette tolérance respectable & unique, qui produit des biens avec les moindres mélanges de maux possibles, le voici à mon avis.

Tout ce qui s'appelle administration, en quelque genre que ce soit, exige un

Concert, une unité, une soumission, sans lesquelles il n'y a ni repos, ni bonheur à espérer. Un Prince qui en promulguant une loi, déclare qu'elle n'oblige qu'une portion de ses sujets, ouvre lui-même la porte à une multitude de petites guerres intestines. Si l'édit est un fardeau, chacun cherchera des prétextes pour se dispenser d'être compris dans la partie lésée : si c'est une faveur, on épuiera les subtilités pour se faire agréger à la division privilégiée : on ne s'en aperçoit que trop dans les Etats, où le défaut de réflexion, le malheur des temps, les vices de la constitution formée par le hasard, & toujours altérées par les circonstances, obligent de souffrir cette anarchie destructive de toute la véritable police.

Cependant les inconvéniens sont moindres dans les matieres *Civiles*. L'autorité de qui émane la loi défectueuse est là pour assoupir les débats par son intervention : elle explique sa volonté, ou y supplée par une volonté nouvelle. Les organes qu'empruntent les Intendans, pour lui faire parvenir leurs représentations, subsistent de ce métier, comme les vers s'alimentent dans la partie blessée d'un corps vivant. On ne conteste ni au Législateur, ni à ses représentans, le droit

de terminer, par des décisions tranchantes les difficultés que leurs Réglemens ont pû faire naître.

Il n'en est pas de même en matiere de *Religion* : toutes remontent à *Dieu* : toutes ont une fierté digne de cette illustre origine. Chacune d'elles rend des oracles, qu'elles prétendent toujours également infaillibles. Loin de vouloir reconnoître la supériorité de quelqu'une des concurrentes, il n'y en a aucune qui y prétende pour-elle même, & le premier principe que toutes ces meres inculpent à leurs enfans, c'est de haïr les Docteurs que leurs voisins réverent, & de s'en moquer.

Or, toutes leurs observations étant contradictoires, & tous leurs rites opposés, comme leurs dogmes, & cependant n'y ayant aucun Tribunal commun où elles veuillent consentir à porter leurs querelles; aucun pouvoir devant qui elles s'accordent à discuter leurs prétentions, il s'ensuit qu'elles ne peuvent pas vivre ensemble sans se heurter : il s'ensuit que celle que les conjonctures, l'adresse où la providence ont rendue la plus forte, doit jouir, dans ses domaines, d'une prééminence exclusive; qu'elle doit, non pas proscrire, mais regner; que la puissance

Laïque appelée à son secours, est obligée, par les regles de la saine politique, de l'appuyer, d'éteindre à sa réquisition, tout ce qui tient à un culte étranger.

Comme cependant, il n'est, ni dans l'esprit, ni de l'intérêt d'aucune Religion d'attenter à la vie ou à la fortune des hommes; jamais ses Ministres ne doivent être autorisés à employer le glaive, sous prétexte de faciliter leurs progrès : mais aussi, comme le repos public est le premier objet des Gouvernemens, & que dans la main des ennemis de la Religion dominante, l'apparence même du pouvoir est dangereuse, quiconque persiste dans la diffidence, doit être à jamais exclu de toute espece de participation à l'autorité : il doit être réduit au rang de sujet subordonné, protégé par la loi, mais inhabile à en devenir l'agent, tant que par une rétractation volontaire, il ne s'est pas purgé de la souillure, qui l'en rend incapable. Voilà mon opinion, ma profession de foi en *Tolérance* : faisons l'application de ces principes.

Quiconque arrive, ou est né dans un pays, & s'abstient d'en violer les loix, au préjudice des habitans naturels, doit être comme eux sous la protection de ces loix : quand l'assassin des *Templiers*, &

le fougueux pere du plus Saint de nos Rois, publioient fans motifs des édits fulminans contre la nation *Juive*, que quelquefois ils se contentoient de la dépouille des infortunés, & que plus souvent pour se garantir de leurs réclamations, ils les pouffoient dans les buchers, ils faisoient l'action d'un tyran, & non pas celle d'un Roi.

Mais il y a un milieu entre voler ou assassiner les gens, & les faire asséoir à sa table. Un *Protestant*, un *Turc*, un *Guebre*, un *Juif*, doit par-tout vivre tranquille, tant qu'il y reste paisible. La police ne doit pas même s'informer si, dans sa maison, il chante des Pseaumes en mauvais *François*, ou en *Allemand*, ou en *Anglois*; s'il fait ses ablutions en se tournant vers la *Mecque*; s'il adore le feu; s'il met son mouchoir sur son chapeau, & chante du *Chaldéen*, en faisant des grimaces. Dès que sa porte est fermée, & que l'ordre public n'est troublé par aucune de ces farces, qui nourrissent sa piété, il faut respecter son erreur & son secret: mais s'il sort en dogmatifant, mais s'il prêche, mais s'il veut faire des prosélites, mais s'il refuse aux objets du culte dominant les marques de respect dont la nation lui donne l'exemple, il blesse la

loi qui veut le repos , l'unité extérieure , il est coupable : il faut l'arrêter & le punir.

Voilà si je ne me trompe , les vrais principes de la tolérance ; voilà les bornes au-delà desquelles il n'y a plus que désordre & confusion.

Jamais jusqu'ici personne n'a osé , dans la théorie , les développer ces principes , trop simples , en effet pour avoir des partisans , trop vrais pour persuader l'esprit humain , toujours amateur des chimères , & passionné pour le mensonge. Mais dans la pratique , tous les peuples jaloux de leur repos , & chez qui une police sévère en est la caution , y ont été conduits peut-être sans s'en appercevoir.

A N E C D O T E S.

L'EMPEREUR a visité les Artistes les plus célèbres de *Paris* , les savans distingués. Il a rendu à M. de *Buffon* un hommage devenu trop flatteur par les circonstances. Le peintre de la nature étoit malade , & dans le négligé qu'exige cette situation ; le Prince ne lui a pas permis de quitter ni sa *robe de chambre* , ni son *bonnet de nuit* : il l'a entretenu pendant

deux heures , en faisant la conversation de tout ce qui pouvoit plaire au malade. Ce trait rappelle celui de *François I*, visitant *Léonard de Vinci* au lit de la mort , en recevant le dernier soupir. On ne peut que remercier la providence de n'avoir pas rendu l'imitation parfaite.

L'*Empereur* a été plusieurs fois au *Palais*, bâtiment gothique , honteux pour un siècle où Paris se remplit de monumens élevés par le luxe des particuliers , & qu'un incendie a presque rendu le service de détruire , il y a deux ans. Il étoit seul : il pria un jeune Avocat de lui indiquer la Grand'Chambre : *si Sa Majesté Impériale veut bien le permettre.... je ne suis point Majesté Impériale*, dit le Prince , *Eh bien , si M. le Comte le veut*, reprit le jeune homme , *j'aurai l'honneur de l'y accompagner. . . Volontiers*, dit l'étranger. Dans la Grand'Chambre , il n'y eut rien qui ne valût au guide l'honneur de donner des éclaircissmens au premier Prince de l'Europe.

On fut bientôt instruit de sa présence. Le premier *Président* s'empara de lui , le conduisit par tout , & donnoit de lui-même des renseignemens : l'*Empereur* ne répondoit rien ; enfin il lui a dit , *M. le premier Président, excusez mes distractions*,

c'est que je pensois à ce qui s'est passé ici il a six ans : c'est tout ce que le premier Président en a tiré.

L'Empereur assistoit à la *Comédie Française*, à une représentation d'*Œdipe*. Au quatrième Acte, *Jocaste* récite ce couplet :

Ce Roi, plus grand que sa fortune,
Dédaignoit, comme vous, une pompe importune,
On ne voyoit jamais marcher devant son char,
D'un bataillon nombreux, le fastueux rempart :
Au milieu des sujets, soumis à sa puissance,
Comme il étoit sans crainte, il marchoit sans défense :
Par l'amour de son peuple il se croyoit gardé.

Les applaudissemens les plus vifs & les plus respectueux lui en ont fait l'application. Malgré l'*incognito*, il a cru devoir remercier le public avec une noblesse, qui lui en a attiré de nouveaux.

En passant sur le *Pont-neuf*, il arrêta un écolier d'une physionomie heureuse : il le questionnoit ; on souffla à l'enfant qu'il parloit à l'*Empereur* : aussi-tôt il s'interrompit, balbutia, & se mit à pleurer.

„ Pourquoi ces larmes ? Dit le Prince...
„ Je voudrois vous faire un compliment,
„ & rien ne me vient quelle place
„ avez vous dans votre Classe ? ... Je
„ suis le *premier* le *premier* ! N'y a-
„ t-il pas un autre terme pour désigner

« ce rang ? ... Quand vous ne ferez plus
 « à *Paris*, je ferai *Empereur*... Eh bien,
 « mon ami, il ne faut donc pas de com-
 « pliment : d'*Empereur* à *Empereur*, il n'y
 « a que la main ». Et, en parlant ainsi,
 il la lui prenoit, & accompagnoit ce
 geste d'une libéralité.

Peu d'étrangers ignorent les talens, le
 désintéressement, & les succès de *l'Abbé*
de l'Epée; qui rend aux sourds & muets
 l'usage de la parole, ou plutôt de la
 raison, industrie étonnante, d'autant plus
 merveilleuse, que les sujets qu'il restaure
 ainsi, manquent de l'organe le plus né-
 cessaire, ce semble, pour recevoir la
 communication des idées. *L'Empereur* n'a
 pas manqué d'aller lui payer son tribut
 d'admiration.

Il parut curieux de connoître ses prin-
 cipes. *L'Abbé* distribua, aux personnes
 de la suite, l'ouvrage où il a développé
 sa méthode, & joignit un paquet cacheté,
 en demandant en grace qu'il ne fût ou-
 vert qu'à *Vienne*. Nous sommes à *Vienne*,
 dit *l'Empereur*, & il décachette : il trouve
 le même livre relié avec ses armes en or.

Comme il s'est fait une loi de ne rien
 accepter de ce qui s'adresse à *l'Empereur*,
 il balançait s'il accepterait; mais après un
 moment de réflexion, il dit : « Ce livre

« est sûrement à moi , puisqu'il porte
« mes armes ,».

L'Abbé de l'Epée étant au-dessus d'une libéralité pécuniaire , le Prince lui a envoyé son portrait , avec une somme d'argent pour ceux de ses élèves qui sont moins bien traités de la fortune.

Parmi les traits de sensibilité qui caractérisent une belle ame , il ne faut pas omettre le compliment qu'a fait ce Prince à *Mesdames* , Tantes du Roi régnant , en les abordant. On se rappelle avec quel courage elles se sont renfermées auprès du feu Roi , dans sa dernière maladie , avec quel zèle , elles l'ont servi elles-mêmes , jusqu'au dernier moment , courage d'autant plus héroïque , qu'elles n'avoient pas eslué la maladie affreuse qui le dévorait , & qu'elles la redoutoient vivement : « Je suis enchanté » leur a dit le Souverain qui les visitoit ; « de pouvoir vous assurer de vive-voix , combien
« j'ai été pénétré de la conduite que vous
« avez tenue auprès de *Louis XV* , votre
« pere , que j'aimois. Le sacrifice géné-
« reux de votre propre vie , pour con-
« server la sienne , est un trait du plus
« grand héroïsme : il ne s'effacera jamais
« de ma mémoire ».

Presque toutes les courses que l'*Empe-*

reur a faites par curiosité, il les a faites seul. Allant à la ménagerie de *Versailles*, qui est éloignée d'une demie lieue du château, & isolée dans le parc, il se présenta sans suite : le *Suisse* chargé de la montrer, lui dit d'attendre : " il va passer, " ajouta-t-il, une messagerie qui arrête " ordinairement ici : ceux qui sont de " dans s'amusent à voir les animaux : " vous les verrez ensemble ". Volontiers, dit l'*Empereur* : il s'assit sur une borne, causa avec le *Suisse* jusqu'à l'arrivée de la diligence ; elle ne contenoit que deux curieux : il entra avec eux, vit avec eux & comme eux : ce ne fut qu'en se quittant, & en se trouvant la main pleine d'or, que le *Suisse* devina qu'il avoit fait attendre le frere de la Reine.

Ce trait m'en rappelle un qui a été oublié dans le temps, & qu'il faut consigner ici, parce que ceux qui annoncent la bonté dans les Princes encore une fois, ne peuvent être trop connus. L'*Empereur* étant à *Florence*, voulut partir brusquement pour *Rome* : il envoya, sans se nommer, chercher des chevaux à la poste. Ils étoient tous retenus par un *Anglois*. Le Prince renvoya une seconde fois supplier qu'on voulût bien détacher quatre chevaux. L'*Anglois* déclara qu'il vouloit

tout. Eh bien , dit l'*Empereur* , je ne partirai que ce soir , quand ils seront revenus.

Il arriva à *Rome* quatre heures plus tard qu'il ne l'avoit désiré ; mais plutôt cependant qu'on ne l'y attendoit. Il se rend chez la Princesse *Justiniani* , qui s'écrie , quoi ! c'est Sa Majesté Impériale ! On ne nous l'annonçoit que dans deux jours. j'y serois arrivé plutôt , dit l'*Empereur* en riant , si j'avois pu trouver des chevaux à *Florence* ; mais un *Anglois* les avoit tous retenus. Ah ! Sire , dit un homme qui se trouvoit là , que je suis humilié ! point , point , répliqua l'*Empereur* ; vous étiez pressé ; je ne l'étois pas : d'ailleurs j'étois chez moi , il falloit bien que j'en fisse les honneurs.

On raconte aussi du vertueux *Antonin* , qu'ayant été logé à *Ephèse* chez un Sophiste , des plus riches de la Ville , nommé *Polémon* , qui étoit absent , celui-ci revint au milieu de la nuit : il trouva fort mauvais que l'*Empereur* eût pris sa maison. Impatient & audacieux comme un Philosophe , parce qu'il avoit à faire à un Prince sans fiel , & fit tant de bruit qu'*Antonin* délogea , & chercha retraite dans une auberge.

Quelques temps après , un *Préteur* , traversant la même Ville , fut adressé

chez *Polémon*, qui refusa de le recevoir : il ne tarda pas à rejoindre l'*Empereur* : il lui fit de grandes plaintes de l'insolence de l'*Encyclopédiste* ; il en sollicitoit la punition. Et quelle heure étoit-il , dit *Antonin* , quand il vous a fermé sa porte ! midi bon ! il m'a chassé , moi , qui vous parle , à minuit , & j'ai pris patience.

On trouve plus de *Polémons* , que d'*Antonins* & de *Joséphs*.

Que pensez-vous de ma fête ? disoit Charles VII , réduit aux seules villes de Bourges & d'Orléans , à un guerrier , qui venoit lui demander de l'argent & des soldats ; & qu'il avoit mené au bal pour toute réponse. Ce que j'en pense , reprit le Militaire , c'est qu'on ne peut pas perdre un Royaume plus gaiement.

Un Lacédémonien voyant deux places vacantes dans le Sénat , s'étoit présenté pour en remplir une : il n'avoit pas été élu : il se retiroit plein de joie. *Qui peut donc vous réjouir ainsi* , lui dit un voisin , *quand vous venez d'essuyer un refus ?* *Je me réjouis* , répondit ce patriote , *de ce qu'il y a dans la République deux plus honnêtes hommes que moi.*

Un soldat avoit été envoyé pour examiner une breche : il y avoit marché

sous le feu de cent canons, & de deux milles fusils: il avoit tout vu, de sang froid, &, par une espece de miracle, il revenoit sans blessure. Le Général lui offrit sa bourse: *mon Général*, lui répondit le *Curtius* moderne, avec l'indignation d'un Héros, on ne va pas là pour de l'argent.

Dans la dernière guerre, le Chevalier d'*Assas*, Capitaine du Régiment d'*Auvergne*, traversant un bois, la nuit, avec son Corps, s'écarta dans la forêt. L'ennemi y étoit embusqué. Le détachement François n'étant pas sur ses gardes, alloit être taillé en pieces. On saisit le Chevalier; on lui appuie dix bayonnetes sur la poitrine, en lui ordonnant le silence. Il se recueille un moment, pour reprendre haleine, & ensuite s'écrie de toute la force de sa voix, *Auvergne ce sont les ennemis*. Il étoit certain de ne pas échapper. C'est donc le sacrifice le plus pur qui ait jamais été fait.

Un bon Ecclésiastique, passant dans les rues de *Paris*, fut inondé d'eau bouillante par une fenêtre: il s'efflua, se sécha le mieux qu'il put, & regagna sa maison d'un pas chancelant: arrivé, le visage gonflé & à moitié épilé, sa niece, sa gouvernante jettoient des cris; elles l'ex-

citoient à la vengeance. *Mon Dieu ! qu'avez-vous fait à ces misérables ? je les ai remerciés. Remerciés ! Eh ! de quoi ? de ce qu'ils n'avoient pas jetté la marmite : car au lieu de m'échauder la tête , ils me l'auroient cassée.*

Fontenelle, l'illustre Fontenelle , étoit le seul de ses amis, pour qui Mde. Geofrin n'eût pas de ménagemens. La Philosophe alloit chez le Philosophe , quand elle vouloit en tirer quelque chose : Elle commençoit par peindre les besoins des malheureux dont elle desiroit le soulagement : *ils sont à plaindre*, disoit froidement le Géomètre Académicien, suivant le récit de son confrere, & *il parloit d'autre chose. L'adroite solliciteuse le laissoit aller* ; mais en le quittant, elle lui disoit , donnez-moi cinquante louis pour ces pauvres gens. Vous avez raison, répondoit *Fontenelle*, & il alloit chercher les cinquante louis, les donnoit, & n'en reparloit jamais.

Le Kain avoit de la littérature , de l'esprit & du goût. C'est à lui qu'on attribue un mot digne d'être recueilli. Il se plaignoit dans un endroit public, des désagrémens & de la stérilité de son état. Sa part entiere lui valoit à peine quinze mille livres francs. » *Quinze mille livres*

"francs! s'écria avec un soupir amer,
 "un vieil Officier qui l'écoutoit: moi,
 "ancien Capitaine de Grenadiers, cou-
 "vert de blessures, je suis trop heureux
 "de me retirer avec huit cens livres de
 "pension mal payées, & quinze mille
 "livres ne suffisent pas à un malheureux
 "Histrion!" *Eh! Monsieur*, répondit
 l'acteur, sans se déconcerter, *comptez-*
vous pour rien le droit de me parler comme
vous faites.

P O R T R A I T S

E T C A R A C T E R E S.

A U G U S T E.

OCTAVE Cépias connu depuis & révé-
 sous le nom d'Auguste, ne fut point une
 de ces ames vigoureuses, qui suivant sans
 ménagement un penchant décidé pour
 le vice ou pour la vertu, font le mal avec
 audace & le bien avec sensibilité, & qui
 ne se démentant jamais dans le cours d'une
 longue vie, emportent sans partage au
 tombeau la haine où l'estime des hommes.

C'étoit un esprit délié, indifférent à
 tout, hors son seul intérêt; il prenoit sans
 répugnance toutes les formes qui lui pou-

voient être utiles, capable d'ordonner des crimes sans remords, & de les réparer sans plaisir. Bienfaissant sans bonté, guerrier sans courage, inhumain sans passion, né pour tromper les hommes, & par conséquent pour devenir leur maître, il eut l'art d'allier tous les vices avec l'apparence de toutes les vertus.

T I B E R E.

Cruel par goût, & crapuleux par choix, il termina une jeunesse exempte de défordres, par une vieillesse infâme. Connoissant tout le prix de la vertu, il lui préféra volontairement le vice, par le seul plaisir de s'y livrer.

Telle est l'idée que donne de lui Tacite, Suetone & tous leurs copistes. Mais il me semble pourtant qu'un Prince né avec un tempérament fougueux, n'attend pas jusques-là pour se déshonorer par des excès. Il n'est guere probable que le libertinage naisse dans le cœur d'un homme à l'instant où presque toutes les passions y meurent. On ne sauroit croire que les glaces de la vieillesse y allument des transports effrénés, que le feu de la jeunesse la plus bouillante rendroit à peine vraisemblables.

Quelqu'un a dit qu'il n'y avoit pas de meilleurs Princes que ceux qui n'étoient pas nés pour l'être. Tibere démentit cruellement cette maxime, confirmée d'ailleurs par beaucoup d'exemples.

Il montra dès sa jeunesse des talens marqués dans tous les genres. Il fit la guerre avec succès, il rassura le premier Rome & l'Empire, lorsque la perfidie heureuse d'Arminius y eut répandu l'effroi. Il étoit infatigable au travail. Il réunissoit une connoissance profonde des affaires & des hommes, à la sagacité la plus éclairée. Mais on lui reprocha toujours une humeur sombre, un penchant à la dissimulation, qui s'allie rarement avec la vertu, & qui couvre presque toujours de grands vices.

Tibere aimoit la table, le jeu, la conversation, & tous les plaisirs qui sont moins dangereux par eux-mêmes pour les Princes, que par le temps nécessaire pour les goûter. Il étoit naturellement d'une humeur sombre. Il se plaisoit dans une vie retirée. La pompe de son rang lui devenoit à charge, & dès qu'il se vit sans concurrent en possession des fatigues attachés à l'Empire, son premier soin fut de chercher quelqu'un sur qui il put s'en débarrasser; son humeur étoit implacable.

Il fit périr avec les formalités de la justice beaucoup de citoyens distingués. Sa févérité naturelle , aigrie par les satyres enhardie par les bassesses, donna lieu dans Rome aux scènes les plus tristes , aux plus terribles abus de la puissance arbitraire.

DRUSUS.

Ce Prince, étoit frere de Tibere; depuis l'âge le plus tendre, il réunissoit toutes les qualités qui rendent les hommes respectables & chers à leur patrie. L'histoire ne fournit point d'exemple de tant de vertus rassemblées dans un rang où elles sont si rares.

On ne lui reprochoit aucun défaut. Il avoit des talens supérieurs pour la guerre. Il se faisoit adorer des peuples pendant la paix. Tant d'avantages soutenus par une taille héroïque, & par les graces de la jeunesse, avoient fixé sur lui les regards de l'Empire.

GERMANICUS.

Ce Prince, le héros de Rome, & connu par ses talens guerriers, ne dédaignoit pas de s'appliquer aux affaires de finance. C'est la conduite de tous les vérita-

blement grands hommes, du moins tant qu'ils ont été les maîtres : c'est celle du sage Julien, avant même qu'il fût sur le trône. C'est celle du modèle des bons Rois, de Henri IV, dès qu'il y fût parvenu. Ces héros bienfaisans ne croyoient pas de voir se borner à détruire les ennemis déclarés de l'Etat. Ils s'attachoient à porter la justice & la lumiere dans un art qui peut lui en procurer de bien plus redoutables, quoique plus obscurs.

E L I U S S É J A N U S.

Il avoit une physionomie heureuse, un caractère souple, un esprit adroit, avec le cœur le plus faux. Personne ne savoit ramper avec plus de noblesse, ni étaler avec des manieres plus polies un faste insultant. Il n'y a point de façon d'attirer de l'argent & de le dépenser qu'il ne mit en usage.

D'ailleurs il étoit infatigable en tout genre. Il apportoit au travail une pénétration singuliere, avec une assiduité opiniâtre. Une santé robuste lui permettoit de se livrer à tous ces excès qu'on honore du nom de plaisirs dans les Cours polies. Mais il conservoit jusques dans la chaleur de la débauche, le sens froid de l'ambition.

Il calculoit en homme habile l'utilité de l'amour plutôt que ses douceurs. Sachant combien les femmes sont en état de fournir des ressources puissantes au vice, quand elles lui consacrent des attraits destinés par la nature à orner la vertu, il n'oublioit rien pour séduire celles dont il avoit besoin, & il réussissoit. Enfin il avoit toutes les qualités qui rendent ce qu'on appelle un Grand Seigneur dangereux, méprisable & puissant.

C A L I G U L A.

Il apporta au trône un nom chéri des Romains, une jeunesse brillante, & ces apparences de bonté qui signalent le commencement de tous les regnes. Aussi son avènement fit concevoir les espérances les plus flatteuses. Le peuple voyant enfin regner le sang de Germanicus qu'il avoit tant aimé, & pleuré si amèrement, se livra à la joie la plus folle.

La tyrannie de Tibere avoit été sombre, artificieuse, impitoyable. Celle de Caligula fut aussi cruelle. Mais on peut attribuer ses crimes plus à l'égarement d'esprit, qu'à la perversité du cœur. L'histoire le représente comme un fou couronné, qui se trouvant dans les mains

une arme terrible, la souveraine puissance, en fit, comme il étoit naturel; un bien funeste usage.

Caligula mettoit moins de politique dans sa barbarie que n'en avoit mis Tibère. Les lenteurs inséparables, même d'un arrêt injuste, fatiguoient son impétuosité. Il faisoit exécuter tout d'un coup par des soldats, les assassinats qu'il croyoit utiles ou nécessaires. Peut-être d'ailleurs le mépris qu'il avoit pour les Sénateurs, l'empêchoit-il de paroître s'abaisser, jusqu'à se mettre en quelque sorte dans leur dépendance. Il les dédaignoit trop pour en faire ses bourreaux.

Caligula aimoit avec fureur le théâtre, & tout ce qui y avoit rapport. Il y faisoit des dépenses incroyables, & cette prodigalité le rendoit cher à la populace, qui partageoit ses amusemens, sans craindre sa férocité.

C L A U D E.

Il étoit né avec un esprit naturellement foible. Des maladies & une éducation trop dure l'affoiblirent encore. Son enfance annonçoit un caractère docile, mais sans élévation, comme sans vigueur. Livie, fière, ambitieuse, envier

ronnée d'enfans dont les talens faisoient la gloire & la sûreté du trône, voulut à peine reconnoître son sang dans une ame timide, qui ne paroïssoit propre qu'à le deshonorer. Tremblant, timide, irrésolu, il ne voyoit rien, il n'entendoit rien de ce qui se passoit. Il étoit déjà Empereur légitime, avec la Ville & une armée pour appui, qui croyoit à peine être assuré de sa vie.

Claude fut sur le trône, ce qu'il avoit été dans l'obscurité, simple, foible, crédule. Capable de desirer le bien, & non pas de le faire, il n'ordonnoit pas le crime, mais il le laissoit commettre.

Gouverné par ses femmes, par ses affranchis, il ne s'apperçut jamais ni qu'ils avoient tout son pouvoir, ni qu'ils en abusoient. Ce malheureux Empereur devenu le jouet de ses esclaves, rendit sa foiblesse aussi funeste & plus honteuse pour Rome, que ne l'avoit été la fourberie barbare & la fureur atroce de ses deux Prédécesseurs.

A G R I P P I N E.

Cette Princesse avoit toutes les qualités qui forment les scélérats heureux. A l'audace qui fait concevoir les grands

projets, à l'intrépidité qui les fait entreprendre, elle joignoit l'adresse & le mépris des scrupules qui les fait réussir. Elle étoit supérieure aux petiteffes qui occupent & nourrissent ordinairement la vanité des femmes. Regardant sa beauté moins comme un avantage flatteur, que comme un instrument utile, elle faisoit servir ses plaisirs même à sa politique. Sans être avare de ses faveurs, elle ne les accordoit qu'à ceux qui pouvoient travailler à établir sa puissance.

S É N É Q U E.

Il étoit un de ses philosophes qui professent une morale rigoureuse, & la résistent toute entière pour leurs écrits. Rien n'est si admirable que ses préceptes, mais rien n'est si opposé que presque toute sa conduite. Il étoit grand partisan de ce qu'on appelloit à Rome le Stoïcisme, espece de secte orgueilleuse, transplantée depuis un siècle de la Grece en Italie, & qui y avoit produit comme les autres, bien plus de beaux discours, que de bonnes actions.

Il en a embelli les maximes de tous les agrémens qu'un esprit brillant pouvoit y donner. Il a développé la morale

la plus pure avec le style le plus séduisant. Mais quand on vient à rapprocher sa vie de ses ouvrages, on est étonné de voir que l'une démente si cruellement les autres. L'histoire lui reproche d'avoir été courtisan rampant, en ne parlant que de grandeur d'ame & de liberté; de s'être prêté à justifier des crimes honteux, en célébrant les charmes de la vertu; d'avoir osé écrire un traité sur la clémence, en se permettant les procédés les plus durs & les plus inhumains.

Il a vanté sur-tout le mépris des richesses, & il jouissoit d'une fortune immense. On l'a même accusé de la devoir à des moyens déshonorans. Il est assez prouvé que sa passion pour l'argent augmentant avec son opulence, il n'y avoit pas de moyen qu'il ne mît en œuvre pour en amasser. Il abusoit de l'imperfection des loix Romaines, qui toléroient l'usure. Il se mêloit d'agiotage, & l'entendoit au point, qu'en retirant à propos ses fonds de l'Angleterre où il les avoit placés, il causa dans cette Province une banqueroute, & ensuite une guerre qui lui devinrent très-lucratives.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans le temps même qu'il se livroit à un manège si avilissant, il écrivoit à un de ses

amis : « j'ai renoncé non-seulement au
 « commerce des hommes , mais au soin
 « des affaires , & sur-tout à celui des
 « miennes. » Ce trait doit rendre sa phi-
 losophie bien suspecte , & sa mémoire bien
 odieuse.

N É R O N.

Ce misérable devenu en tous sens l'op-
 probre du genre humain , las du plaisir
 & du crime , dont il avoit épuisé les res-
 sources , cherchoit de nouveaux plaisirs
 dans des crimes nouveaux. Il imagina
 de se marier publiquement avec un des
 complices de ses débauches , & de jouer
 dans cette infâme cérémonie le rôle de
 femme.

A ces divertissemens qui outrageoient
 la nature , Néron en joignoit d'autres
 qui n'outrageoient que son rang. Il avoit
 une passion folle pour les spectacles , pour
 les courses de chariots , pour la musique.

On a peine à croire jusqu'où il portoit
 l'oubli de sa dignité , & la fureur pour
 la petitesse qui l'avilissoient. On seroit
 même tenté de prendre pour des fables
 ce qu'on en rapporte , si les confrairies
 de Henri III , si ses débauches hypocri-
 tes & ses superstitions voluptueuses , n'é-
 toient précisément du même genre que
 les

les minuties dont s'occupoit l'Empereur Romain.

Il avoit la voix fourde & peu flexible : cependant il ne croyoit pas que personne pût chanter avec plus de goût & d'agrément. Il disputoit le prix dans les jeux publics contre les musiciens les plus habiles. On peut croire que dans cette espèce de concours les juges étoient bien décidés , & que les prétendants étoient trop discrets pour développer tous leurs talens contre un pareil rival.

Il étoit prodigue autant que sanguinaire. Les revenus de l'Empire ne suffisant pas à ses dissipations , il falloit recourir aux rapines les plus injustes. Son cœur aussi lâche qu'inhumain , n'avoit pas même les qualités dangereuses , que la nature accorde presque toujours aux hommes cruels. Mais noyé dans la débauche , abruti par les plaisirs , il étoit devenu incapable de la moindre application.

On ne peut rien dire de si fort contre ce Prince , que son nom n'en signifie encore plus. Il fait naître l'idée de tous les vices portés aux derniers excès. Il présente l'image de la tyrannie la plus cruelle , & de la débauche la plus honteuse , enfin du regne le plus affreux qui ait jamais souillé l'histoire.

Cependant il n'oublia rien de ce qu'auroit pu faire un bon Prince pour le soulagement du peuple. Il sacrifia ses jardins, ses maisons, pour loger des particuliers qui n'avoient point d'asyle. Il y fit bâtir des baraques pour les mettre à couvert. Il eut soin de les fournir de tous les meubles nécessaires. Il fit vendre le bled au plus bas prix. Il fit tout ce qu'on auroit pu attendre d'un bon Prince.

S E R G I U S G A L B A.

Il étoit aussi distingué par l'éclat de son mérite personnel, que par celui de sa naissance. Il avoit l'art de montrer tout son mérite sans se rendre suspect, & de faire sa cour sans s'avilir par des bassesses. On dit qu'à la mort de Caligula, les soldats lui offrirent l'Empire; il le refusa : & Claude, par reconnoissance, lui donna le Gouvernement d'une partie de l'Espagne.

V I T E L L I U S.

Il n'avoit aucun talent. Une vie passée dans la mollesse de Rome, lui auroit ôté le courage, quand même la nature ne lui auroit pas refusé. On lui reprochoit même des défauts qui ne sont pas toujours attachés à l'état de courti-

fan. Par exemple , il étoit d'une gourmandise inconcevable. S'il faut en croire les Historiens , il ne vivoit que pour manger. La table étoit son unique plaisir : & quoique ce penchant , indigne d'un homme , ne soit pas toujours incompatible avec de grandes qualités , il paroissoit chez Vitellius absorber tous les autres.

La bassesse de son caractère l'avoit rendu rampant à Rome auprès des Empereurs : elle le rendit familier avec les soldats , jusqu'à l'indécence. Il se plaisoit à jouer , à causer avec eux. Il les embrassoit ; & quoique la majesté de son rang , & que l'exactitude même du service en souffrît , il s'en croyoit bien dédommagé par leur affection que ses caresses augmentoient.

O T H O N.

Il avoit un caractère ardent , extrême. La conformité de ses goûts avec ceux de Néron , & l'amitié de ce Prince qui en fut le fruit , l'avoient élevé au premier rang de l'Etat. Il ne s'étoit encore presque distingué que par les qualités qui font réussir dans les Cours. Il possédoit sur-tout cet art de se ruiner avec noblesse , qui passe pour générosité dans un grand Seigneur , & qui deshonne un particu-

lier. Sa dépense & ses dettes étoient incroyables.

P R I M U S.

Il avoit de grands vices & de grandes qualités. En effet, il étoit brave, éloquent, adroit ; mais encore plus intriguant, avide autant que prodigue. C'étoit un de ces hommes qu'on redoutoit avec raison, pendant la paix, & qu'il faut tâcher d'avoir pour soi pendant la guerre.

V E S P A S I E N.

Le regne de Vespasien, fut un modele comparable à tout ce que l'histoire offre de plus parfait en ce genre. Rome touchoit à sa ruine, si elle n'avoit trouvé en lui un restaurateur. Il connut l'adversité & les revers avant que de monter sur le Trône. Il passa une jeunesse obscure, mais entourée de périls dans des Cours voluptueuses autant que sangui- naires, où les crimes n'interrompoient point les plaisirs, où l'on pouffoit aux derniers excès la débauche & la cruauté. Il parvint à consoler & à guérir sa patrie, après avoir été réduit long-temps à verser des pleurs inutiles sur ses malheurs.

Il savoit également allier les finesse de la politique avec la franchise militaire. Il adoucissoit l'austérité du commande-

ment par une familiarité ingénieuse & gaie qui fait aimer les Grands, sans empêcher qu'on ne les respecte, pourvu qu'elle parte d'un cœur noble, qu'elle marque en eux de la bonté & non de la bassesse.

Il aimoit les plaisirs, mais sans les outrer. Il avoit des maîtresses. Il donnoit l'exemple de la galanterie. Il laissoit voir peut-être trop d'inclination pour les femmes. On lui en a fait un crime. Mais combien auroit-on loué ses prédécesseurs, s'ils n'avoient eu que de pareils attachemens.

Il a été accusé d'avarice par ses courtisans, parce que cette espece d'hommes n'estime jamais dans les Grands, que les qualités qui lui sont utiles, & qu'elle condamne comme les vices les vertus qui ne tournent point à son profit.

Vespasien mettoit avec raison sa générosité à soulager les peuples, à ne les point surcharger d'impôts accablans, à adoucir le recouvrement des taxes qui étoient établies & nécessaires, à veiller sur l'emploi de leurs produits, & surtout à ne les point dissiper par de vaines dépenses, encore plus affligeantes pour ceux qui les fournissent, que la perception.

Dans tout ce qui le regardoit personnellement, il préféroit la simplicité à cet

appareil de faste , qui sert plus souvent à déguiser la petitesse qu'à augmenter la grandeur. Il se sentoît assez grand par lui-même pour s'en passer. Il les dédaignoit comme les personnes bien faites négligent les secours inventés par l'art , pour couvrir les défauts de la taille.

Le dernier trait qui le caractérise , & le plus précieux pour la postérité , c'est la clémence que montra ce guerrier accoutumé à braver les périls , & à voir couler le sang. Il avoit été prodigue du sien dans les batailles. Il devint avare de celui de ses sujets. Jamais le ressentiment ne lui arracha une action cruelle , & il ne savoit reconnoître les insultes que par des bontés.

Ce Prince se livra tout entier au soin de faire oublier les maux de la guerre par les douceurs de la paix. Rome redevint sous lui ce qu'elle avoit été sous Auguste , le centre des nations , le séjour de la politesse , de la magnificence & des Arts.

Il les aimoit & les encourageoit par des récompenses. L'Architecture fut un de ceux pour lesquels il montra le plus de goût. Il rebâtit le Capitole , & fit construire à neuf beaucoup d'autres édifices moins célèbres , mais encore plus

coûteux. Il étendit ses bontés, en ce genre, jusques dans les provinces. Plusieurs Villes avoient été renversées par des tremblemens de terre. Il aida, par ses libéralités, à les relever. Il prit même à sa charge les ouvrages les plus considérables.

Il en étoit de même des Grands chemins. Il en fit pratiquer un grand nombre, & il avoit soin qu'ils fussent aussi spacieux que solides. Mais suivant l'usage des Romains, usage inestimable & malheureusement trop oublié, il ne laissa aux peuples que le soin d'en recueillir le fruit. Il se garda bien de déclarer la guerre à ses sujets, pour en arracher cette ressource destinée à faciliter les transports paisibles du commerce. C'étoit aux dépens de l'Etat, qu'il donnoit à l'empire cet ornement utile. Les grandes routes publiques consacrées à porter par-tout l'abondance, ne commençoient point par ruiner leurs voisins. Tant de grandeur, tant de générosité, répond plus que suffisamment aux reproches d'avarice par lesquels on a voulu flétrir sa mémoire.

Il ne s'attacha pas seulement aux Arts qui élèvent des monumens durables & matériels. Il estima aussi ceux qui, en favorisant la culture de l'esprit, ont au moins autant d'éclat, s'ils n'ont pas la

même utilité. Les gens de lettres en général , & toutes les especes de sciences , trouverent en lui un protecteur généreux. Les philosophes seuls eurent à se plaindre de lui , & peut-être y eut-il de leur faute , plus que de la sienne.

T I T U S.

Le nom de Titus est presque devenu le synonyme de bonté. On l'a appelé & on l'appelle encore les délices du genre humain. Il a mérité d'être le modele des Souverains bienfaisans , comme Alexandre , celui des Rois guerriers. Ils ont excellé tous deux , l'un dans l'art de ravager la terre , l'autre dans celui de la consoler. Par conséquent Titus est bien au-dessus d'Alexandre.

D O M I T I E N.

L'histoire le représente comme un petit génie avide de toutes les distinctions qui s'accordent plus souvent à la place qu'au mérite , & qui deviennent une véritable satyre pour celui qui les obtient ou les exige , quand elles sont mal appliquées.

On vit remonter avec lui sur le Trône le sens-froid impitoyable de Tibere , la

démence furieuse de Caligula , & les débauches tyranniques de Néron. Vespasien & Titus avoient appris à ménager le sang des hommes. Sous Domitien il rede vint plus facile à répandre que celui des animaux. Le mérite qu'ils n'avoient pas craint d'estimer & d'encourager , ne fut plus qu'un crime impardonnable , comme il l'avoit été avant eux. Quiconque eut le malheur de se distinguer par des talens , n'eut plus désormais à attendre du Souverain , que des affronts & même la mort.

Il ne faut pourtant pas le regarder comme un Souverain absolument sans talens , ni croire que son administration si funeste en plusieurs genres , le fut également en tous. Le cœur des hommes rassemble souvent des extrémités fort opposées : & l'histoire de ce Prince est une nouvelle preuve de la maxime que nous avons avancée , qu'un Gouvernement cruel n'est guères redoutable qu'à ceux qui en partagent l'éclat.

Domitien veilloit avec une sévérité impartiale sur les Magistrats chargés de rendre la justice. Il réformoit souvent des arrêts injustes. Il en punissoit les Auteurs. Il réprimoit les exactions des Gouverneurs de Provinces , à qui la consti-

tution de l'Empire laissoit un pouvoir presque illimité.

Enfin il étoit , comme presque tous les hommes , un mélange de défauts & de bonnes qualités , de vertus & de vices. Il est vrai que le partage en lui n'étoit pas égal. Les uns l'emportoient prodigieusement sur les autres , & c'est-là en général ce qui distingue les bons Princes d'avec les mauvais.

A P O L L O N I U S.

Apollonius , de l'aveu de ses plus violens ennemis , étoit un homme tempérant , détaché des plaisirs , dévoué par choix à la vie la plus dure , à l'abstinence la plus rigoureuse. Il ne prêchoit que l'amour de la justice , & son exemple enseignoit encore mieux que ses discours à la pratiquer. Il dédaignoit les richesses. Il exhortoit les hommes à se chérir , à réprimer leurs penchans quand ils pouvoient nuire à la société , & à les combattre même lorsqu'ils n'étoient que vicieux , sans paroître nuisibles.

Il n'avoit qu'une ambition , & la plus pardonnable de toutes. Il souhaitoit de se voir considéré , respecté de ses contemporains. On ne sauroit lui faire un

crime de n'avoir pas su s'élever jusqu'à la perfection de l'humilité chrétienne qu'il ne connoissoit pas. Si c'est une foi blessée, au moins ce n'est pas un défaut en lui d'avoir été sensible à ces hommages volontaires, qui ne sont pas sans doute un prix suffisant pour la vertu, mais qui peuvent légitimement l'encourager, & dont les âmes les plus nobles ont quelquefois besoin.

J'ose le dire d'après St. Jérôme, Apollonius est un des plus beaux modèles dont la philosophie humaine se puisse glorifier. Les Socrates, les Platons ne l'ont pas surpassé, & tous ceux que le caprice de Domitien chassoit alors de Rome, auroient été bien estimables, s'ils avoient pu lui ressembler.

T R A J A N.

Trajan est digne d'être comparé au meilleur des Princes, au plus grand des hommes, à notre immortel Henri IV. Tout ce que l'on peut souhaiter de lumières, de vertus, de bonté, de véritable grandeur, on le retrouve dans son règne fait pour servir à jamais d'exemple aux Princes jaloux de l'estime de la postérité. Peut-être même Trajan a-t-il poussé

plus loin que Vespasien l'amour des hommes, l'oubli du faste, & la connoissance des vrais principes du gouvernement.

Le seul défaut qu'on puisse reprocher à Trajan, c'est d'avoir trop aimé la guerre. Il y avoit été élevé. Il lui devoit sa gloire personnelle, peut-être même son élévation. Il la continua pendant tout son regne, & il est fâcheux qu'on soit obligé d'avouer qu'il la fit presque toujours sans nécessité.

Si Trajan étoit admirable à la tête du gouvernement, il ne perdoit rien à être vu dans le particulier. Il ne redoutoit pas cet instant si terrible pour les Héros en général, celui où ils déposent le masque de la grandeur, pour se laisser voir à leurs gens, tels qu'ils sont réellement. Après avoir joué sans contrainte le rôle de Souverain, il savoit le quitter avec noblesse. Il se livroit à la douceur de la société. Il en goûtoit les agrémens, parce qu'il y contribuoit lui-même.

Il n'avoit pu se défendre d'un vice qu'on a justement reproché à plus d'un grand homme, & lui qui par le reste de ses actions faisoit tant d'honneur à l'humanité, ne craignoit pas de l'outrager dans ses plaisirs. Cette foiblesse n'influoit

DE M. LINGUET. 253
point sur sa conduite. Mais elle dépare
ses vertus.

A D R I E N.

Autant sa conduite avoit été méprisable dans sa jeunesse, autant elle devint régulière, quand il fut parvenu à la Couronne.

Il n'eut pas, à en croire les Historiens, la même élévation, la même bonté de Trajan. Il n'eut pas au même degré les qualités favorables à la mémoire d'un Prince, parce qu'elles le font aimer des courtisans. Mais il le surpassa par celles qui sont vraiment utiles aux peuples, & qui doivent rendre précieux le souvenir d'un Prince.

Adrien étoit brave. Il avoit montré de grandstalens pour la guerre ; mais l'exemple de son prédécesseur l'avoit instruit sur les dangers de cette passion. Il annonça hautement son goût pour la paix. Il ne s'inquiétoit pas de ce ridicule point d'honneur, auquel les Grands devroient toujours été insensibles, parce que quand ils s'en piquent, il devient toujours funeste aux petits. Il caressoit les peuples barbares dont ses Etats se trouvoient entourés : il les apprivoisoit par des pré-

sens. Il aimoit mieux qu'il lui en coûtât quelque argent pour les contenir, que le sang de beaucoup d'hommes. Adrien n'étoit pas un lâche qui redoutât la guerre. C'étoit un sage qui aimoit la paix. Les présens qu'il faisoit aux Barbares étoient une récompense qu'il vouloit bien leur donner, & non pas un tribut qu'il leur payoit.

Sa Cour offroit un exemple bien rare & bien peu suivi. Les Financiers y rampoient dans la bassesse, pros crits & méprisés. Leurs accusateurs étoient accueillis. Ils trouvoient de la protection chez les Ministres, & un libre accès auprès du Prince. Il les encourageoit. De peur même qu'on ne leur fermât la bouche à force d'argent, il leur associoit des gens à lui, chargés de bien s'instruire des sujets de leurs plaintes, & de soutenir leur rôle, s'ils l'avoient abandonné. Les Intendants trembloient sous un pareil regne.

Ce n'étoit qu'à eux, ou à leurs préposés qu'Adrien montroit de la rigueur. Le reste deses sujets trouvoit en lui une douceur compatissante, une tendresse pleine de ressources. Il prévenoit les besoins. Il pardonnoit les insultes. Quoi qu'il eût l'ame haute & la mémoire pro-

ligieuse, il n'oublioit que les occasions de se venger.

Quand on le vit Empereur, ceux qui s'étoient le plus attachés à lui nuire, craignoient son ressentiment. Ils furent bientôt rassurés : un d'entre eux qui s'étoit distingué par l'opiniâtreté de sa haine, osa se présenter pour lui demander grace. *Vous voild sauvé*, lui dit le Prince en l'embrassant.

Tel étoit Adrien, dont le nom n'est presque connu que des savans. L'Empire n'a jamais eu de plus grand Prince, & à peine en parle-t-on.

Il eut des défauts sans doute ; mais les hommes les plus parfaits sont-ils donc ceux qui n'en ont point ? Il parut léger dans ses liaisons. Mais qui fait si les courtisans à qui il ôtoit sa confiance, n'en avoient pas abusé ?

Il se livroit à des passions honteuses. Il imitoit Trajan dans ses inclinations, & ses plaisirs faisoient rougir la nature. C'est un malheur pour lui, sans contre-dit. Mais qu'importent ces foiblesses à l'histoire & à la postérité ? A qui nuisoient-elles ? Ces attachemens déshonorans, il est vrai, mais cachés dans l'intérieur du Palais, ne faisoient de tort qu'à celui dont ils flattoient le goût dépravé. Ils

pouvoient exercer la malignité des contemporains. Ils sont indignes de notre attention.

Il étoit plein de feu & de génie, aimant les plaisirs, mêlant la débauche aux fatigues du gouvernement, ayant toutes les vertus du cœur & quelques vices de l'esprit, insatiable de savoir & de connoître en tout genre.

Il avoit une passion décidée pour les arts. Il n'oublioit rien pour les approfondir & les perfectionner. Il donnoit à ce travail les momens qu'il pouvoit dérober à ses affaires. Il ne s'en occupoit qu'avec un petit nombre de confidens choisis, dignes d'y être associés par leurs lumières, & en état de les faciliter par leurs secours.

Un Prince si sage ne pouvoit négliger l'administration de la Justice. Adrien la rendoit lui-même, comme ses prédécesseurs. Il assistoit en personne aux Jugemens, il y donnoit sa voix sans gêner celle des Magistrats qu'il avoit soin de s'associer. Il prouvoit, contre la maxime du Président de Montesquieu, qu'un Souverain peut être Juge, sans que la Justice en souffre.

ANTONIN ET MARC-AURELE.

La sagesse , la douceur & la simplicité sembloient être devenues vraiment l'esprit des Romains. Antonin , comme ses deux prédécesseurs , se contentoit de les pratiquer. Marc-Aurele voulut aller plus loin. Il se proposa d'en approfondir les principes. Il se livra entièrement aux recherches , qui ont pour objet la morale. Il embrassa avec ardeur cet étude qui , en développant les lumières naturelles , fait trouver dans le raisonnement de quoi combattre les vices & fortifier les vertus.

Il se déclara le partisan ouvert , & le bienfaiteur outré des Philosophes. Ses prodigalités pour eux allèrent au point qu'on lui reprochoit , comme une dissipation ; & il crut être obligé de s'en justifier en plein Sénat. Il portoit même leur habit.

La sincérité de l'histoire nous oblige de remarquer que cet Empereur si bon , si humain , si équitable , étoit cependant trop minutieux. Il traitoit les affaires avec un scrupule qui en éternisoit la durée. Il rendoit son administration onéreuse , à force d'y mettre de l'exactitude. Il vouloit tout voir par lui-même. Il em-

ployoit , dit-on , souvent jusqu'à dix ou douze jours à l'instruction d'un seul procès. Il ignoroit que le premier mérite d'un Prince & d'un Juge , c'est l'expédition ; que les détails ne sont pas faits pour ceux qui occupent la première place , & que pour peser si mûrement les intérêts d'une seule famille, il en faisoit languir cent , mille peut-être dans le désespoir.

Malgré ces taches qui ne frappent pas tous les yeux , Marc-Aurele a toujours été , & sera toujours regardé comme un Prince infiniment estimable. Il a eu le mérite rare parmi ceux qui commandent d'apprécier le sang des hommes. Il mettoit en pratique , à cet égard , les maximes de la philosophie qu'il avoit tant étudiée. Il falloit qu'il eut bien des vertus pour mériter une place dans le cœur des Romains , après l'idée qui leur restoit des trois regnes précédens.

Celle qui le distingua le plus , ce fut la bonté , l'indulgence , le desir d'effuyer toutes les larmes , & de calmer tous les maux dans son Empire. C'est par là qu'il a mérité les éloges de tous les siècles , & que son nom est parvenu à exciter , encore de nos jours , autant d'attendrissement que de respect.

C O M M O D E.

Il annonça dès son enfance ce qu'il devoit être un jour. Les inclinations les plus effrayantes, les penchans les plus bas se firent voir en lui, même avant la raison.

Il fut à Rome le second Prince élevé par des Philosophes, qui fit peu d'honneur à la Philosophie. Après avoir eu pour instituteurs de nouveaux Sénèques, il devint un nouveau Néron. Cet exemple précédé & suivi par beaucoup d'autres qui le confirment, autorise à douter, si la meilleure éducation pour les Princes est celle qu'on leur donne avec tant de dépenses & d'appareil.

S E V E R E.

Son plus grand défaut c'est d'avoir trop vérifié ce que signifie son nom. Il fut sévère jusqu'à l'inhumanité. Il profita trop cruellement de ses avantages. Il fut avide, comme Silla, du plaisir funeste que donne la vengeance. Il le goûta comme lui dans toute son étendue.

Sévère fut réparer les maux que causoit son humeur implacable à un petit

nombre de Particuliers, par des vertus utiles à tout l'Empire. Il se distingua par une rigidité impartiale dans l'administration de la Justice. C'est, comme je l'ai déjà fait observer plusieurs fois, la qualité la plus précieuse dans un Souverain, & son premier devoir. Il écoutoit les Parties, & leurs Avocats. Il ne gênoit pas les suffrages des Juges qu'il faisoit monter avec lui sur le Tribunal. Il examinoit avec patience, & decidoit avec équité.

Il n'élevoit presque aux grandes places que des hommes de mérite. Il se fit des amis véritables, il eut pour eux un attachement constant, & jouit du plaisir de leur prodiguer ses bienfaits, sans qu'ils en abusassent. Un Prince n'a jamais ce bonheur, à moins qu'il n'ait un cœur assez sensible pour le désirer, & un esprit assez éclairé pour diriger ses choix.

Ses senseurs le taxent d'avoir été cruel par avarice, & ce sont eux-mêmes qui nous apprennent que jamais l'avidité ne lui fit commettre aucune injustice.

Une grande preuve que son ame n'en étoit point susceptible, c'est l'usage qu'il faisoit des revenus de l'Empire. Il augmentoit les ratifications usitées pour les soldats, & pour le peuple, Il donnoit

des spectacles avec une magnificence supérieure à tout ce que Rome avoit vu jusques-là. Dans le même temps, sans fouler les sujets, il remplissoit l'Empire d'édifices somptueux, & d'édifices utiles. On cite entre autres des magasins publics, où il faisoit entrer, dans les années d'abondance, une quantité prodigieuse de grains & d'huile.

Il pouvoit ses attentions compatissantes, jusqu'à entretenir dans les Villes des apothicaireries publiques. On y composoit les remèdes les plus chers. On les distribuoit gratuitement à tous ceux qui en avoient besoin.

CARACALLA ET GETA.

Severe laissa deux fils. L'aîné n'est que trop connu parmi nous sous le nom de Caracalla. L'autre se nommoit P. Septimius Geta. Severe n'avoit rien épargné pour procurer à ses fils des maîtres dignes de leur emploi, & de sa confiance. Mais de nouveaux Sénèques ne parvinrent à faire de ces jeunes Princes que de nouveaux Nérons. Malgré les leçons continues de sagesse, ils ne prirent de goût que pour le vice. Ce fut au milieu de ces beaux préceptes de morale, qu'ils ap-

prireut à pratiquer les derniers excès du crime.

L'aîné s'y livroit avec une impétuosité brutale. Il n'avoit d'autre guide que son tempérament ; & d'autres loix que ses caprices. Le second montroit une corruption plus douce, il aimoit autant le plaisir ; mais il y apportoit des ménagemens. Il ne le goûtoit qu'avec ce voile qui le rend plus piquant. Il y mettoit un mystere qui annonçoit plutôt une dépravation délicate , que de la disposition à en rougir.

Caracalla n'avoit en sa faveur ni les avantages de l'esprit , ni ceux de la figure. Il étoit petit : il avoit l'air foible & mal-sain.

Il avoit conçu pour Alexandre une estime , un respect qui alloit jusqu'à l'extravagance. Il se proposoit de ressembler en tout à ce Conquérant. Il portoit des armes semblables. Il se faisoit ériger des statues qui représentoient d'un côté son profil , & de l'autre celui du Prince Grec.

Ce précepte de donner sans mesure aux troupes , est devenu la maxime des mauvais Princes , & le fils de Severe ne l'avoit pas négligée.

Il leur prodiguoit l'argent & les ré-

compensés en tout genre. Il avoit doublé leur paie. Il n'exigeoit d'eux aucune espece de service gênant. Il leur montrait une déférence , une considération marquée. Il se plaisoit à humilier les Sénateurs , en leur préférant hautement le dernier de ses Gardes. Aussi étoit-il aimé des gens de guerre avec transport.

M A C R I N.

Dès qu'il fut sur le Trône , il affecta de suivre des principes directement opposé à ceux de son prédécesseur. Il mit de la complaisance par-tout , où pendant le dernier regne on avoit éprouvé de la hauteur. Il se piqua de paroître aussi doux , clément que Caracalla s'étoit montré vindicatif & inflexible. Il substitua dans sa Cour une magnificence recherchée à la grossièreté guerrière qui la défiguroit , & de toutes ses réformes celle-là n'étoit peut-être pas la plus avantageuse. Il rappella les exilés : il punit les délateurs ; enfin il fit en peu de mois tout le bien qu'on pouvoit se promettre d'un homme éclairé qui avoit à réparer les maux de plusieurs années.

Presque toutes ses vues étoient grandes & utiles. Il remit l'ordre & la décence

priront à pratiquer les derniers excès du crime.

L'aîné s'y livroit avec une impétuosité brutale. Il n'avoit d'autre guide que son tempérament ; & d'autres loix que ses caprices. Le second montroit une corruption plus douce, il aimoit autant le plaisir ; mais il y apportoit des ménagemens. Il ne le goûtoit qu'avec ce voile qui le rend plus piquant. Il y mettoit un mystere qui annonçoit plutôt une dépravation délicate, que de la disposition à en rougir.

Caracalla n'avoit en sa faveur ni les avantages de l'esprit, ni ceux de la figure. Il étoit petit : il avoit l'air foible & mal-sain.

Il avoit conçu pour Alexandre une estime, un respect qui alloit jusqu'à l'extravagance. Il se proposoit de ressembler en tout à ce Conquérant. Il portoit des armes semblables. Il se faisoit ériger des statues qui représentoient d'un côté son profil, & de l'autre celui du Prince Grec.

Ce précepte de donner sans mesure aux troupes, est devenu la maxime des mauvais Princes, & le fils de Severe ne l'avoit pas négligée.

Il leur prodiguoit l'argent & les ré-

compenses en tout genre. Il avoit doublé leur paie. Il n'exigeoit d'eux aucune espece de service gênant. Il leur montrait une déférence, une considération marquée. Il se plaisoit à humilier les Sénateurs, en leur préférant hautement le dernier de ses Gardes. Aussi étoit-il aimé des gens de guerre avec transport.

M A C R I N.

Dès qu'il fut sur le Trône, il affecta de suivre des principes directement opposé à ceux de son prédécesseur. Il mit de la complaisance par-tout, où pendant le dernier regne on avoit éprouvé de la hauteur. Il se piqua de paroître aussi doux, clément que Caracalla s'étoit montré vindicatif & inflexible. Il substitua dans sa Cour une magnificence recherchée à la grossièreté guerrière qui la défiguroit, & de toutes ses réformes celle-là n'étoit peut-être pas la plus avantageuse. Il rappella les exilés : il punit les délateurs, enfin il fit en peu de mois tout le bien qu'on pouvoit se promettre d'un homme éclairé qui avoit à réparer les maux de plusieurs années.

Presque toutes ses vues étoient grandes & utiles. Il remit l'ordre & la décence

dans les Tribunaux. Ce fut sur-tout à cette partie qu'il donna une attention pénétrante.

On lui reprochoit avec amertume d'élever aux dignités des hommes qui n'avoient d'autres recommandations que de lui avoir été utiles dans sa première bassesse.

Une circonstance remarquable rendoit cet attachement encore plus choquant. Dès qu'il s'étoit cru bien affermi, il avoit commencé à révolter les esprits par une affectation de majesté, de hauteur, que les sujets dont il peuploit sa Cour, & la situation dont il venoit de sortir, faisoient paroître encore plus déplacée. Il étaloit aussi un luxe qui bleffoit tous les yeux. Il se monroit jaloux jusqu'à la petitesse des respects dus à son rang. Il les exigeoit avec une sévérité rigoureuse.

ELAGABAL.

Qu'on se représente les excès où l'impérience de la jeunesse ; la fougue du tempérament, la bassesse intéressée des flatteurs, jointes à une indépendance absolue, peuvent entraîner un Prince, & l'on aura une idée du regne d'Elagabal.

Son

Son exemple , entre beaucoup d'autres , est la preuve d'une vérité bien affligeante. Il démontre que l'éducation , qui ne peut presque rien pour réformer un naturel pervers , peut infiniment pour corrompre un caractère estimable.

Elagabal étoit né avec des qualités frappantes. Il joignoit à l'extérieur le plus avantageux , à la physionomie la plus belle & la plus noble , un esprit vif & un cœur facile. Il avoit du courage , il favoit affronter le danger sans pâlir. Cette intrépidité dans l'enfance n'annonce pas encore un penchant décidé pour le bien , ni pour le mal ; mais elle découvre au moins une ame incapable d'aimer l'un ou l'autre médiocrement , & quoiqu'on en dise , si c'est cette disposition naturelle qui produit les grands scélérats , c'est à elle aussi que l'on doit les véritablement grands hommes.

Ces semences de vertu à peine écloses , ne purent résister à la séduction du pouvoir suprême. Elles furent étouffées par les vices qui croissent autour du Trône , ou ne produisirent que des fruits dégénérés & funestes à l'Empire , dont elles devoient faire le bonheur. Le jeune Elagabal destiné à lui rendre les Trajans , les Adriens , ne rappella que la mémoire

de ces forcénés , dont les fureurs ou les folies avoient déjà tant de fois fait gémir le monde.

ALEXANDRE SÉVERE.

C'étoit un esprit borné , sans rigueur & sans caractère. De toutes les qualités nécessaires à un Souverain , il paroît n'en avoir eu que deux , la bonté & l'économie. La première n'étoit chez lui que l'effet de l'éducation , ou la suite de la mollesse de son ame , plutôt que l'effort vigoureux d'un cœur assez éclairé pour apprécier les hommes , & assez sensible pour les aimer. Sa Mere & son Conseil furent les auteurs de tout ce qui se fit de bon sous son regne. Il n'eut guere d'autre mérite que ne s'y pas opposer. Il souhaitoit le bien quand il le voyoit faire ; il approuvoit qu'on arrêtât le mal quand on le lui indiquoit : mais il n'auroit cherché à connoître ni l'un ni l'autre. Il ignoroit cette maxime si familiere aux grands Princes , que le véritable art de bien regner , c'est l'attention à tout voir.

HENRI VI , ROI D'ANGLETERRE.

Henri VI fut le plus abominable des

despotes : ce monstre mettoit toujours de la légalité dans l'assassinat ; il ne se servoit des formes que pour les obliger à ratifier ses inconféquences ; joignant l'amour de la débauche au scrupule , voulant changer souvent de maîtresses , & cependant n'avoir que des épouses , il égorgeoit le lendemain avec le glaive de la Justice , la beauté que l'Eglise avoit introduite la veille dans son lit ; & il auroit pu passer pour le plus frivole des hommes , si le fer & le feu n'avoient été perpétuellement dans ses mains.

C R O M W E L.

Cromwel étoit un usurpateur ; il avoit forcé la religion d'être sa complice. Il avoit volé la Couronne ; & n'osant la mettre sur sa tête , il se faisoit obéir en la portant à la main. Mais il respectoit les droits des particuliers ; il faisoit rendre la justice avec une impartialité sévère. Il étoit le seul tyran des trois Royaumes. Il mourut paisible dans son lit : des larmes non suspectes honorerent son convoi : son nom , loin d'être flétri , ne se prononce encore en *Angleterre* , & même par-tout , qu'avec une espece de vénération.

DE LOUVOIS.

Louvois étoit hautain, impérieux, accoutumé à prodiguer, pour réussir, l'argent & les hommes.

LE MARÉCHAL DE SAXE.

Ce Général célèbre né avec une des plus vigoureuses constitutions dont la nature ait jamais gratifié ses enfans, a prouvé que ce n'est pas de la force du tempérament que dépend la durée de l'existence. Mort épuisé par les excès avant l'âge de la vieillesse, ce n'est pas non plus sur sa vie privée que l'histoire doit arrêter ses regards.

Il a passé pour un des Guerriers les plus habiles dans un siècle où l'art de la guerre est devenu en effet une véritable science. Aux talens de ce terrible métier, il a joint un bonheur qui les a réhaussés. Car la fortune entre pour quelque chose dans les réputations en tout genre.

L'ABBÉ TERRAY.

Il étoit plus propre à rectifier des établissemens existans, qu'à en créer de nou-

veaux plus parfaits : il avoit l'esprit plus net qu'élevé, & la vue plus sûre qu'étendue. Sa tête étoit ferme & froide ; Son caractère apathique , d'une indifférence approchant de l'insensibilité, & son ancien métier avoit encore fortifié en lui cette disposition naturelle.

L'ABBÉ DE CHOISY.

L'Abbé de Choisy étoit un homme vertueux, un véritable Philosophe, qui favoit contenir ses passions, & chez qui la noblesse du cœur l'emportoit sur les foiblesses de l'esprit.

PRINCIPES ET MAXIMES

DE JURISPRUDENCE.

SOUVENT les procès criminels sont commencés par l'intérêt, poursuivis par la haine & la vengeance, & consommés par l'une & l'autre de ces passions.

Les formules terribles de la jurisprudence criminelle ne doivent être appliquées que dans les matieres graves. C'est les compromettre que d'en faire usage, s'il n'existe pas des raisons capables d'en justifier l'emploi.

C'est un principe reçu dans la jurisprudence criminelle , que la différence des Etats doit en mettre dans les punitions.

C'est un principe reçu en matiere criminelle que de violens soupçons suffisent pour autoriser un décret d'ajournement , & quelquefois de prise de corps.

C'est un principe reçu chez les Jurisconsultes que tout engagement criminel est nul , toute convention qui est contraire aux loix , aux mœurs , est anéantie par cela seul.

Un accusateur ne doit rien avancer sans preuve : plus les faits qu'il hafarde sont graves , plus il faut qu'ils soient démontrés.

La crainte flétrit l'ame. Elle est peut-être encore plus voisine du vice que l'audace ; & si jamais elle parvient à glacer des cœurs faits pour s'enflammer à la voix de la vérité , si jamais elle enchaîne des mains consacrées à l'emploi glorieux de défarmer l'injustice , où la vérité trouvera-t-elle un asyle ? Où l'injustice trouvera-t-elle des barrières ?

La formalité d'interdire un citoyen , est une sorte d'interversion des droits naturels. Cette espece de captivité civile répugne toujours à la justice , même quand elle se voit forcée de l'ordonner.

A la moindre récipiscence de l'infortuné qu'elle enchaîne ainsi , elle s'empresse de le délivrer. Elle brise ses liens avec autant de joie qu'elle a eu de peine à l'en charger. Il lui suffit de trouver un homme revenu de ses égaremens pour se hâter d'en faire perdre le souvenir , en le réintégrant dans tous ses droits de Citoyen.

La prescription de vingt ans efface les crimes les plus graves. Un scélérat qui a troublé l'ordre social , & violé les loix les plus saintes , trouve , après cet intervalle de temps , un asyle dans sa patrie qu'il a souillée. Les loix devenues muettes respectent son repos , & se contentent du supplice intérieur que de longs remords ont dû lui faire souffrir.

C'est un principe consacré dans la jurisprudence , qu'un privilégié , dès qu'il a dérogé à son droit , en reconnoissant un autre Tribunal que celui d'attribution , ne peut plus éluder la juridiction du premier.

Quand deux parties plaident sur un droit litigieux , en attendant que leurs moyens respectifs soient approfondis , il est sûr que celle qui présente un acte , dans lequel on peut présumer de la bonne foi , doit avoir la préférence sur celle qui ne produit que des réclamations , dont

l'examen seul peut démontrer la justice.

Un mineur n'est point restitué contre ses engagements parce qu'il est mineur, mais parce qu'il a été trompé. Toute la différence qu'il y a à cet égard, entre le majeur & lui, c'est que la jeune personne n'a à prouver que son âge : elle est toujours censée avoir été surprise, dès qu'elle démontre que sa naissance est en deçà du terme fixé par la loi : au lieu que passé ce terme fatal, il ne suffit pas de se plaindre qu'on a été induit en erreur, il faut le prouver.

Rien ne prouve mieux la foiblesse d'une cause que la nécessité où croient être ceux qui la soutiennent, de l'appuyer par des moyens extraordinaires.

Plus le crime contre lequel on instruit est bas, plus il suppose de dégradation dans le coupable, plus la différence des individus & des états devient nécessaire à examiner. Un homme riche est censé prouver moins de besoin : un homme de condition, avoir plus de préservatifs.

Dans les affaires d'importance, ce sont les petites particularités qui produisent souvent les plus grandes preuves.

Un scélérat prêt à subir le dernier supplice est un être retranché de la société ; son sort est fini : il n'a plus rien à démê-

ler personnellement avec le reste des hommes. Si la justice a quelquefois égard à ses déclarations, c'est qu'elles ne peuvent jamais influencer sur sa destinée qui est remplie : c'est qu'elles ne concernent que des étrangers, & qu'elles sont un moyen d'accélérer la découverte & la conviction de ses complices.

Un axiôme consacré, enseigne que le décret seul fixe l'espèce & l'ordre de la procédure : la plainte ne donne ni titre ni droit pour y paroître. C'est une pièce secrète, inconnue, dont l'unique usage est de motiver les recherches qui doivent mener au décret. Un homme contre lequel il n'y a qu'une plainte, ne peut pas être censé accusé ; il est impossible que celui contre lequel le décret est concerné, soit censé ne pas l'être. C'est donc le décret seul qui fixe les rangs. La primauté de la plainte ne donne aucun avantage.

Un axiôme de Jurisprudence, ou plutôt de raison universellement consacré : c'est qu'on ne peut être destitué, que de la même manière que l'on a été institué ; c'est qu'on ne peut perdre une qualité qu'on n'a que par l'intervention du même pouvoir de qui on l'a reçue.

Un des axiomes de la jurisprudence

criminelle, c'est qu'on ne peut pas être puni deux fois pour le même fait.

R É F L E X I O N S ,

P E N S É E S E T M A X I M E S .

1. **L**ES petits traits démasquent souvent les grandes passions.

2. Presque toujours le crime laisse après lui des traces qui le découvrent.

3. L'assurance de l'impunité multiplie les tentations & redouble l'audace des scélérats qui y succombent.

4. Les véritables ennemis d'un criminel, sont ses propres crimes , & non pas les Juges.

5. Une fausseté hazardée en tremblant peut s'excuser, mais un mensonge présenté avec audace, révolte.

6. Il est difficile au mensonge d'être conséquent, & l'imposture se démasque d'elle-même.

7. C'est en vain que l'on veut cacher la vérité dans les nuages de l'artifice & du mensonge, ses rayons lumineux percent & on la voit paroître comme un beau jour.

8. La passion satisfaite exclut les projets qu'enfantoit la passion combattue.

9. Quand un homme rend service à son ami, celui-ci doit user de réciprocité, car l'amitié n'admet point de violence.

10. Il faut toujours que l'idée précède l'expression; & qu'auroit-on à écrire si, en prenant la plume, on ne savoit pas ce qu'il faut écrire?

11. La crédulité est le vice de la bonne foi, au lieu que le mensonge est l'arme de la fraude.

12. C'est le propre de la fraude d'imprimer un caractère de foiblesse & de caducité à tout ce qu'elle produit.

13. La vie errante & vagabonde n'est pas une école à laquelle on puisse s'instruire profondément.

14. En général un excès en attire toujours un autre.

15. Les devoirs que l'on s'impose sont toujours mieux remplis que ceux qui sont imposés par la force.

16. Souvent le mensonge donne aux choses une ardeur que n'a point la vérité.

17. On a beau mettre tout en usage pour rendre un secret impénétrable, il perce toujours dans les petites Villes comme dans les grandes.

18. Les méchans qui ne devinent ja

mais le bien, donnent toujours aux choses un objet deshonorant.

19. Des siècles d'une roture utile & signalée par des vertus, valent bien sans doute quelques années d'une noblesse dégradée par des lâchetés & des parjures.

20. Dans la dépravation commune des mœurs l'innocence & la vertu ont toujours des partisans, & les hommes, qui en font les ennemis les plus déclarés, sont forcés de lui rendre les hommages qui lui sont dûs.

21. Des mains capables de supprimer ce qui leur nuit, le sont aussi d'apprêter ce qui leur sert.

22. Un délai est toujours précieux à un criminel pressé par l'approche de la conviction.

23. Une multitude de suppositions ne peuvent jamais produire une vérité, & d'un nombre infini de néants, s'il est permis de parler ainsi, il ne peut jamais un être réel.

24. On n'est économe que des biens légitimement acquis.

25. Une origine illustre n'est qu'un engagement de plus de ne pas dégénérer.

26. La présence d'esprit n'est pas toujours la compagne de l'audace.

27. Quand on révendique des ayeux

illustres , il ne faut pas se livrer à des actions avilissantes.

28. Un sang-froid cruel est l'arme du vice & du mensonge, il ne leur est pas permis d'être imprudent, il n'y a que la vertu & la vérité qui puissent ôser être indiscrètes.

29. Le temps qui dans sa course rapide emmène de légers plaisirs, emporte aussi la douleur.

30. Il y a des situations où un homme capable d'un genre d'égarement , ne le feroit pas d'un autre.

31. La foiblesse humaine , malheureusement , ne justifie que trop la crédulité qui l'accuse de tous les excès possibles.

32. Respecter les loix & les Magistrats, est sans doute le caractère du vrai Citoyen.

33. La hardiesse n'est blâmable que quand elle naît de la présomption , & qu'elle couvre des erreurs volontaires.

34. La crainte est encore moins naturelle que la hardiesse à qui ne connoît rien , & la curiosité est la première & presque la seule passion de l'ignorance.

35. Malheureusement il n'y a pas de biens qui ne soient défigurés par un mélange de maux.

36. Ce qui est contre la nature & la raison ne peut guere subsister.

37. On se fait à tout , à force d'en en-

tendre parler, la scélératesse elle-même a son enthousiasme qui se communique tôt ou tard. Elle fait des prosélytes comme la vertu : & l'effroi n'est plus un frein capable d'arrêter les cœurs qu'elle échauffe, parce qu'elle a aussi son héroïsme.

38. C'est la crainte de la punition qui fait faire des efforts ; c'est elle qui réveille la paresse, & qui intimide l'infidélité.

39. La constitution physique d'un homme entre pour beaucoup dans sa façon de voir & de présenter les choses.

40. Les satyriques les plus outrés sont souvent les flatteurs les plus adroits.

41. La politique des tyrans est toujours à-peu-près la même.

42. La multitude n'est redoutable que quand elle ne craint pas : dès qu'elle est une fois intimidée, on peut la mépriser sans risque.

43. Il y a des cœurs qui ne goûtent les plaisirs que quand ils sont déshonorans. Pour eux l'infamie devient un besoin.

44. L'appareil de la puissance se perd, pour ainsi dire, dans une grande Ville. Parmi tant d'hommes occupés de leurs affaires, on ne démêle pas ceux qui ne le sont que de porter leurs hommages au maître de qui leur sort dépend.

45. L'infortune, comme le remarque

Tacite , donne au courage une forte de de foiblesse. Les malheureux croient toujours avoir besoin de support & leur plus grande consolation , est de trouver avec qui déplorer leurs peines.

46. Dès que l'ambition ou le fanatisme religieux peuvent entrer pour quelque chose dans une vengeance , on doit être sûr qu'elle sera implacable & cruelle. On doit s'attendre qu'il n'y manquera rien de ce qui peut la rendre atroce.

47. On voit les plus grands changemens causés par des particuliers entreprenans qui les conçoivent & les exécutent. Mais la marche pesante des corps nombreux , les rend incapables de la rapidité qui fait les révolutions. Ils perdent à délibérer le temps dont il faudroit profiter pour agir , & la hardiesse d'un petit nombre d'hommes biens mis , l'emporte presque toujours sur la lenteur circonspecte des plus sages compagnies.

48. Les grands abus ne s'introduisent que peu-à-peu.

49. Malheureusement la Souveraine Puissance ne donne pas les talens nécessaires pour l'exercer.

50. La providence n'a pas voulu qu'on pût commettre de grands crimes sans de grands remords. C'est le premier châti-

ment qu'elle fait subir aux hommes trop puissants, que les loix ne sauroient punir.

51. Tel est le malheur de l'humanité, que dans un rang où l'on peut tout, le goût de la débauche, comme celui de l'ambition, s'accroît souvent à mesure qu'il est satisfait, & que les premières foiblesses conduisent presque toujours au comble de la dépravation.

52. La vieillesse en augmentant l'expérience diminue presque toujours la hardiesse.

53. L'éclat des dignités ne manque jamais d'en imposer au peuple, & celui qui en est décoré lui paroît toujours un homme Supérieur. Le vulgaire ne réfléchit ni aux vices qui les déshonorent ni aux moyens qui les procurent. C'est à la place qu'il adresse ses respects, & rarement à celui qui l'occupe.

54. On croit aisément ce qu'on souhaite.

55. Dans aucune Ville du Royaume ni même des Etats civilisés, on ne trouvera ni Procureurs, ni Huissiers, agens, &c. qui voudroient prêter leur Ministère sans l'apparition de l'argent qui est le nerf des procès, plus encore que celui de la guerre.

56. Un projet ne produit rien. Un pro-

jet n'a aucune force ni aucun effet : s'il reçoit son exécution, il cesse d'être un projet, il devient réalité.

57. Un homme peu riche & qui est délicat, doit redouter ces voluptés furtives ou scandaleuses qui portent partout le trouble, la défiance & la honte.

58. Nous ne disons jamais, en fait de précepte, *c'en est assez*. Il n'y a que sur les bonnes actions que nous nous piquons d'économie.

59. Si la multitude des habitans n'est pas toujours un signe infailible de la félicité d'un pays, le succès de la culture n'annonce pas toujours le bonheur du colon. Les Polonois, les Barbaresques déchiroient & déchirent encore avec la charrue des campagnes fertiles. Nous ne connoissons pas de pays où la terre paie avec plus de prodigalité les fatigues du laboureur. Cependant dans l'un & dans l'autre, c'est l'esclavage le plus dût qui préside aux travaux agrestes, & le cultivateur y est plus esclave encore que les compagnons qu'il tire des étables pour se les affeoir.

60. Rien ne ressemble tant aux stratagèmes guerriers que la chicane & les ruses des proeès.

61. L'expérience fait sentir que la Com-

munauté n'est bonne que quand il s'agit de détruire ; mais elle devient pernicieuse quand il est question de conserver.

62. Ce n'est guere quand on a sa fortune faite , qu'on souhaite une révolution.

63. La perfidie coûte presque toujours plus à la grossièreté des hommes obscurs , qu'à la politesse des grands.

64. Le seul avantage réel que l'humanité pourroit retirer de l'art d'écrire , d'ailleurs si utile , seroit que ceux qui l'exercent , travaillassent à rendre ou inconnues , ou détestables les horreurs qui la font frémir.

65. Il ne suffit pas de toujours mériter des récompenses pour les obtenir : & dans les Cours , c'est quelquefois un crime que de se rendre trop utile.

66. Les intrigues de l'homme de cabinet souvent font éclipser le héros. C'est l'histoire de tous les siècles , & de toutes les Cours.

67. Les personnes qui entourent un Souverain ne sont que la moindre partie d'un Etat , & souvent la moins utile.

68. L'économie n'a jamais été le défaut d'un mauvais Prince.

69. C'est dans le cœur que les vertus & les vices durables prennent leur

source. Personne n'ignore combien la force des penchans naturels est supérieure à celle des inclinations réfléchies ou suggérées.

70. La multitude se laisse rarement défarmer par les prières des hommes faits pour lui donner des ordres. Son audace augmente en proportion de ce que leur fermeté se relâche, & l'instant où elle les voit s'abaisser le plus, est celui où elle les écoute le moins.

71. La vertu solide est toujours modeste & sincère. Elle ne souffre ni ne fait de panégyriques.

72. Dans les Cours c'est presque toujours par la bassesse qu'on s'élève.

73. Le plus beau panégyrique pour un Souverain, c'est le bonheur de ses sujets.

74. On ne murmure guère contre les entreprises d'un Prince absolu que quand on espère l'en détourner. Quand il y persiste & que ses vues sont utiles, les éloges succèdent presque toujours aux censures.

75. Un ordre de judicature, quel qu'il soit, n'a pas droit de réclamer ses privilèges, dès qu'ils se trouvent nuisibles au bien public, & s'arrêter à de pareilles représentations, c'est montrer plus de foiblesse que de justice.

76. La vieillesse & même la douleur ne développent dans les hommes que les emportemens dont la source subsistoit de tout temps dans leurs cœurs.

77. Les efforts humains sont foibles quand il s'agit de combattre la nature.

78. Malheureusement, de toutes les passions humaines, la chicane est la plus avide d'autorités pour appuyer ses manœuvres, & la plus habile à en trouver.

79. Le goût des excès, dès qu'on s'y livre, devient par l'usage un besoin indispensable, & un cœur une fois flétri par la débauche, par le mépris des bien-séances, ne peut plus s'abstenir des infamies même qui l'ont abruti, comme ces Orientaux dont parlent les voyageurs, que l'habitude de l'opium dessèche, absorbe sans retour à la fleur de leur âge, & qui dans l'anéantissement où elle les jette, sont forcés pour se rendre une existence passagère, de redoubler chaque fois la dose du poison qui les tue.

80. Le desir d'un prisonnier pour la liberté n'est jamais déplacée. La répugnance d'un innocent à habiter le séjour du crime est toujours excusable.

81. Le triomphe de l'innocence est toujours incomplet; au contraire le cri-

me, au milieu de ses défaites conserve des reffources.

82. L'état d'un citoyen est la portion la plus précieuse de son existence ; & quand cet état tient à son honneur , quand on ne peut le lui enlever sans le couvrir d'opprobre , il devient bien autrement intéressant pour lui , & plus respectable pour quiconque feroit tenté d'y porter atteinte.

83. Il est plus facile au vice de chagriner la vertu qui l'importune , que de réformer des inclinations qui le flattent.

84. C'est par les signes imperceptibles , contre lesquels on n'est pas en garde , que les sentimens secrets se décelent.

85. Les grands mouvemens annoncent une fureur exaltée : il ne peut échapper que de petits détails à une passion froide qui se compose.

86. La solitude n'est pas un point embarrassant : elle n'affoiblit qu'une ame timide : elle redouble le ressort d'une ame vigoureuse.

87. Pour ôter l'état & l'honneur à un citoyen , il faut les mêmes délits , les mêmes preuves que pour lui ôter la vie.

88. Il n'y a que les Tribunaux institués pour administrer souverainement la justice au nom du Prince , qui puisse pro-

noncer sur l'état & l'honneur d'un citoyen.

89. Toute compagnie qui prétend avoir le droit de police sur ses membres, est tenue de s'affujettir aux formes prescrites par les loix, ou à des formes équivalentes qui puissent la garantir des surprises.

90. Il n'existe en France de compagnies légales, reconnues en qualité de corps politiques, que celles qui ont des lettres patentes du Prince, enrégistrées au Parlement.

91. Toute compagnie qui prétend au droit de faire des arrêtés pour sa police, a une existence légale, ou elle ne l'a pas. Si elle ne l'a pas, ses arrêtés sont sans conséquence, parce qu'une chimere ne peut produire que des chimeres : si elle l'a, elle ne peut exercer qu'une juridiction subordonnée; sujette à l'appel des Tribunaux, à qui est confié exclusivement l'exercice de l'autorité souveraine.

92. S'il existoit dans un Royaume policé une compagnie qui prétendît être indépendante de toute espece de pouvoir; où l'on ne pût acquérir la qualité d'agrégé, qu'en perdant celle de citoyen, où le corps crût ne rien devoir aux membres, tandis que les membres devroient

tout au corps ; s'il existoit une association qui pût interrompre le cours de la justice , quand la justice refuseroit de consacrer ses caprices , qui eût le droit de disposer arbitrairement du sort des familles , en disposant du choix des défenseurs , où la rivalité put être un motif d'exclusion , où des fonctions publiques pussent être interdites à un homme irréprochable par de petites intrigues particulières , où enfin l'honneur outragé ne put point avoir de support , ni d'innocence calomniée de ressource , il faudroit bien se garder de lui donner le nom d'*Ordre* , par excellence ; c'est celui de *désordre* qu'il faudroit lui approprier.

93. Ce despotisme , ou , ce qui revient au même , cette anarchie pourroit être tolérée , tant que le respect de soi-même , l'honnêteté des mœurs , la prépondérance des hommes sages en écarteroient les excès : mais dès que les passions y deviendroient dominantes , dès que les bien-séances & les mœurs n'y seroient plus comptées pour rien , dès que l'imposture armée d'un poignard aiguisé par la jalousie , en subjugueroit les délibérations , les Tribunaux seroient obligés d'accourir au secours de la victime : il faudroit que la justice opposât son glaive à cette ar-

me de la trahison ; il faudroit condamner à jamais le lieu qui auroit servi de théâtre à ces tristes scènes, & l'on écriroit sur la porte : *leur pouvoir a fini où l'abus a commencé.*

94. Le pouvoir arbitraire a bien moins d'inconvéniens que l'anarchie.

95. Tout citoyen pour qui les loix de son pays deviennent impuissantes, cesse d'être lié par elles.

96. Un juge négligent est un homme bien dangereux : mais un juge prévaricateur est le plus odieux, le plus lâche, le plus abominable des assassins.

97. Le courage & la vertu vont rarement ensemble : & le sort de presque tous les hommes qui ont eu le malheur de les unir, n'est pas propre à leur donner beaucoup d'imitateurs.

98. Communément la continuité du malheur fatigue, rebute les infortunés, & leurs Protecteurs encore plus. Ceux-ci veulent recueillir le fruit de leurs soins : ils se refroidissent à la longue pour un homme opprimé, par cela seul qu'il ne réussit pas.

99. L'homme qui se cache est suspect.

100. La date d'une injustice n'est qu'une raison de plus pour en hâter la révélation. L'iniquité n'est pas du nombre des choses

choses qui acquièrent en vieillissant, des droits au respect.

101. L'homme digne & jaloux de l'estime universelle ne s'accoutume point à penser que quelqu'un, dans la société, le croit en droit de lui refuser la sienne.

102. Les succès en tout genre, les applaudissemens, les récompenses, sont un indice très-équivoque du talent.

103. Le talent fait quelquefois des prodiges : mais il ne fait pas de miracles.

104. Ce n'est pas s'affoiblir, ou plutôt c'est se fortifier bien réellement, que de se perpétuer dans la possession d'inspirer l'admiration & la terreur.

105. Les titres influent souvent sur le jugement que l'on porte des actions.

106. L'habitude dénature tout : nos corps sont des milieux susceptibles de toutes sortes de modifications, mais qui se détruisent à la longue par celles qui sont contre leur nature, même en y résistant.

107. La justesse des idées, la méthode dans les raisonnemens, & la noblesse des images ornées des graces de la diction, plaisent à tous les hommes.

108. Les vastes bibliothèques ne font ni des Poètes ni des Orateurs.

109. Ce n'est guere ni sur le trône ni près du trône qu'il est permis de chercher la vertu, & des mœurs pures.

110. Il n'y a personne qui, dans le sein de l'infortune, ne se flatte d'un avenir plus heureux.

111. Les délais ne sont des avantages que pour celui qui a des ressources sûres.

112. C'est une des foiblesses les plus ordinaires aux mourans de croire, en avertissant leurs successeurs de faire le bien, s'excuser de ne l'avoir pas fait eux-mêmes.

113. Un juge est malheureux de se méprendre ; mais ses écarts mêmes ne le rendent pas coupable, si son cœur n'est pas complice. S'il ferme volontairement les yeux pour se dérober aux rayons de la lumière, il devient criminel ; mais s'il l'outrage faute d'organes pour la voir, il n'est qu'à plaindre.

114. Il n'y a pas de remèdes aux blessures que fait la calomnie.

115. Le talent est perdu, quand il existe des despotes privilégiés à qui seul appartient le droit de lui donner la vie.

116. Il n'en est pas des ouvrages comme des places ; la protection que donne celle-ci ne confère pas le génie.

117. La confiance comme l'amour sont

DE M. LINGUET. 291
de ces affections qui se gagnent, mais
que l'autorité ne fera jamais naître.

118. On doit savoir gré aux Gouver-
nemens de leur bonne volonté, lors mê-
me qu'elle est impuissante.

119. C'est le meurtre qui fait le cri-
me, & non pas l'instrument qui le com-
met, ou les outrages qui le suivent.

120. Les éloges sans fondement sont
aussi décourageans pour le vrai mérite
que les fatyres injustes.

121. Toutes les usurpations ne sont
pas heureuses.

122. La sagesse n'exclut point la gour-
mandise.

123. La mort est toujours une dure
extrémité.

124. C'est un des inconvéniens de la
célébrité que les mots absurdes dont on
gratifie les hommes connus.

125. La foiblesse est presque toujours
attachée à l'honnêteté.

126. La délicatesse suit presque tou-
jours les bonnes intentions.

127. Il n'en est pas des réputations
comme du ciment; la vieillesse les con-
solide, ou les détruit.

128. Le fer & le succès; voilà la gé-
néalogie de tous les trônes.

129. L'autorité non contredite engeni-

dre infiniment moins d'abus, & de dangers pour le peuple, que l'autorité combattue.

130. Un instant d'égarement peut être une source d'amertume, de malheurs, de crimes mêmes.

131. Les qualités estimables n'influent jamais sur les fortunes.

132. C'est à force d'éprouver les obstacles qu'on apprend à les vaincre.

133. L'orgueil a quelquefois plus de pudeur que la flatterie.

134. Les flatteurs les plus vils sont ceux qui endurent le moins aisément la satire.

135. Il y a toujours de la lâcheté dans le mensonge.

136. En tout genre, sur le champ de bataille, au barreau, en amour, ayez mauvaise idée de celui qui peut rendre raison en détail de tout ce qu'il a fait dans les momens décisifs, & de ce qui l'a déterminé à le faire : les idées & l'occasion sont des éclairs. La différence entre le grand homme & l'homme médiocre, c'est que chez le premier les unes ne manquent jamais à l'autre : au lieu que le second laisse presque toujours échapper celle-ci, en reflaissant les moyens d'en profiter.

137. L'intérêt particulier a toujours des partisans, au lieu que l'intérêt public ne rencontre guere que des ennemis.

Jamais on n'a osé dire que pour apprécier une action, il fallût consulter le nombre des ancêtres de celui qui l'a commise.

Jamais on ne s'est avisé d'alléguer contre le fait d'une dérogance prouvée, la noblesse même qui en a été souillée.

Il est rare, mais cependant il arrive quelquefois de voir des hommes assez ennemis d'eux-mêmes, assez malheureusement conformés pour manquer aux obligations que leur origine leur impose, & se livrer avec des titres d'honneur, à des excès dont cette décoration seule doit les garantir; mais dans ce cas, ce qu'on leur reproche, c'est d'en être devenus indignes. Ils effluent le double blâme dû au crime par lequel ils dérogent à leur naissance, & à l'oubli funeste qui la leur fait perdre de vue.

Les héros estiment leur exploits par le nombre de meurtres qu'ils ont commis ou fait commettre.

Dans la politique, ainsi que dans la nature, la maturité, la consistance sont les fruits du temps.

L'idée de ménager l'agriculture ne se

développe presque jamais que dans les siècles malheureux. C'est alors que les Edits sont remplis de belles phrases sur le respect dû aux laboureurs qu'on devore tout vifs.

Au commencement de toutes les révolutions, il y a toujours du partage dans les esprits. L'enthousiasme qui anime les uns, est balancé dans les autres par la timidité, par l'intérêt, il est sûr que si les premiers dominant, ils doivent, pour assurer leur succès, prendre des précautions qui les garantissent des obstacles, ou des pertes que les autres pourroient leur occasionner.

De toutes les especes de mandians, la plus vile, la plus criminelle, est celle qui, étant au-dessus du besoin, en emprunte l'apparence pour surprendre des libéralités; qui, joignant ainsi le mensonge à l'avarice, trompant ses bienfaiteurs, & dépouillant la véritable détresse, embrasse, sans rougir, ses haillons, parce qu'elle y voit la source d'un trésor.

La simplicité des mœurs n'est un symptôme vraiment attendrissant que quand elle est jointe à des actions magnanimes, dont elle est le principe, au sacrifice des grandeurs, au mépris du pouvoir, à l'oubli de l'intérêt.

Les devoirs rendus aux morts, sont un acte de piété attendrissant, & les larmes versées sur un tombeau en surprennent même aux spectateurs indifférens : mais pour produire cet effet, il faut qu'elles partent du cœur, sans effort ; qu'elles parviennent aux yeux, encore chaudes du sentiment douloureux qui les arrache. Quand elles ne sont l'ornement d'une cérémonie ; quand on voit l'affligé prendre ses mesures pour pleurer, & concerter ses soupirs, l'effet est perdu, on n'apperçoit plus qu'un spectacle dont on a droit d'apprécier les acteurs, & il est permis ; sans inhumanité, de les siffler quand ils représentent mal.

L'ambition ne s'accroît qu'à mesure qu'elle se satisfait De tous les hommes qui sont parvenus à des rangs élevés, il n'y en a pas un à qui les premiers succès n'aient donné le desir & l'occasion de s'en procurer de nouveaux.

Qu'est-ce que le patriotisme ? C'est l'amour du pays où l'on est né, & des loix qui y sont établies : c'est la disposition à se sacrifier pour leur maintien : c'est la répugnance à changer de gouvernement.

Il n'y a personne qui ne sache que, de tous les états, sans exception, celui qui

vise le plus à la parcimonie, à l'épargne sordide, c'est celle de Laboureur.

Il en est des Empires comme des particuliers: l'avarice & l'avidité vont avec l'opulence: plus on a de trésors inutiles, plus on en veut amasser.

Dès que le suicide se glisse dans un Empire, on peut assurer que quelque cause secrète a relâché tous les liens entre l'administration & le peuple; que l'une est devenue odieuse à l'autre, & que par conséquent le patriotisme est détruit, & l'Etat à la veille de sa ruine.

En tout genre, ce n'est jamais impunément qu'on interrompt la marche de la nature.

C'est la grande loix de la nature: plus un corps occupe de surface, plus il est exposé aux coups que l'on veut lui porter.

Les efforts humains sont foibles, quand il s'agit de combattre la nature.

La nature ne se prête pas toujours à nos desirs.

L'ingratitude avec laquelle on jouit d'un bienfait, est presque toujours la mesure de la souplesse que l'on a employé pour l'obtenir.

Un fourbe est toujours dangereux. Les

ressourees de la chicane lui sont familia-
res ; il est toujours prêt à tout sacrifier
à son intérêt, & est capable de tous les
excès que la cupidité, la fraude, la haine
& les passions les plus honteuses peuvent
occasionner.

Un cœur noble & ferme peut dissiper
ses tourmens, mais il n'a pas la bassesse
d'affecter de la joie dans l'instant où il
suffit de cacher ses soupirs.

LE CONVOI DE LA PIE.

F A B L E.

Tristement affublés d'un long manteau de deuil ,
Deux vieux Geais , aux flambeaux , conduisoient le cer-
cueil

D'une Pie autrefois l'honneur de son espece ;
De leur race bruyante , infatigable hôtesse.

Tous deux claquant du bec , rengorgés avec art ,
Célébroient les vertus de l'oiseau babillard.

Ils racontoient comment la sage volatille :

Sous le chêne touffu qu'elle prit pour asile ,
Aux plaisirs de l'esprit donnant de nobles soins ,
Sans oublier pourtant le corps & ses besoins ,

Méloit de trente plats la solide ambroisie

Au nectar fugitif de la philosophie.

Souvenir savoureux , & qui , tout en marchant ,
Rendoit leur ton encor plus tendre , & plus touchant.

D'amis de la défunte , une troupe nombreuse ,
Escortoit à pas lents , la pompe douloureuse :

En silence , au tour d'eux , la foule se pressoit.

Un Ane , froidement , auprès delà palissoit .

Robuste Colporteur à la face hardie ,

Au poil court , très-long-temps peu goûté de la Pio ,

Mais depuis bien payé , du mépris , par ses dons .

A l'aspect de nos gens il quitte les chardons :

Et vers le Corbillard dirigeant ses oreilles ,

„ Ces oiseaux à gémir , dit-il , font des merveilles ;

„ Mais je puis bien aussi me montrer généreux ,

„ Et donner une larme à l'amitié comme eux .

De ses vastes poumons , animant la pédale ,

Mon Rouffin , à l'instant , lâche une voix brutale ,

Et , le nez relevé , le cou fixe , tendu ,

Couvrant tous les fauffets du cortège éperdu ,

Ecrase les échos du nom de son amie .

Chacun à ce fracas tremble pour son ouïe .

On s'arrête : on alloit déserter le convoi .

Au terrible orateur on dit enfin „ tais-toi .

„ Si de tes bienfaiteurs tu chéris la mémoire ,

„ C'est en n'en disant rien qu'il faut servir leur gloire .

„ Que leur reviendra-t-il de ton zèle indiscret ?

„ On est déshonoré des soupirs d'un baudet .

F I N .

T A B L E

Du contenu dans ce Volume.

D U Droit naturel.	page 1
Du Droit de propriété.	3
Du pouvoir des Peres.	17
Du Droit civil & politique.	26
De la Religion & de ses Ministres.	34
Des Gouvernemens.	37
Du Gouvernement despotique.	53
De la Législation.	64
Des Loix & des Tribunaux.	68
De la Société.	76
Des Rois & des Grands.	83
De la Justice & de ses Ministres.	91
De l'Administration des Finances.	108
De la Guerre & de la Paix.	109
Du Peuple & des Nations.	117
De la Diffamation.	118
De l'Avarice.	121
Des François & des Anglois.	122
Des Mœurs.	124
Des Abus.	125
Des Corps.	126
Des Ministres.	127
Des Comparaisons.	128
De l'Etat actuel (1778) de l'Europe.	129

Des Arts & métiers , Sciences & Auteurs.

130

Dès Femmes.

139

Du Bled & du Pain.

156

De la Liberté & de l'Esclavage.

160

Du Mariage.

173

Du Divorce.

180

Des Colonies.

187

Du Soldat.

190

Du Public.

193

Du Commerce.

295

De la Philosophie & des Philosophes.

199

De la Satyre , de la Critique & des Libelles.

203

De l'Histoire & des Historiens.

205

De l'Homme.

ibid.

De l'Homme & de ses facultés.

211

De la Tolérance.

214

Anecdotes.

220

Portraits & Caractères.

230

Principes & maximes de Jurisprudence.

269

Pensées , Réflexions & Maximes.

274

Le Convoi de la Pie. Fable.

297

Fin de la Table.